



Commission Locale de l'Eau

25^{ème} séance plénière

30 janvier 2024 – Merpins

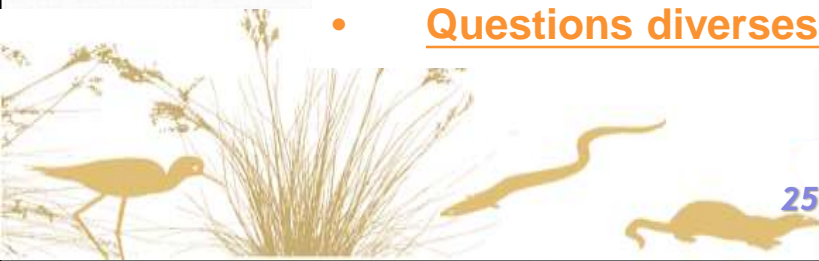


Ordre du jour de la CLE du 30 janvier 2024

- Adoption : compte-rendu de la réunion de CLE du 20 juin 2023
- Élections du Bureau de la CLE du SAGE Charente
- Adoption : valeurs de débits biologiques fluviaux Aume-Couture, Antenne, Seugne

PAUSE DEJEUNER

- Emargement
- Adoption : Bilan annuel d'activité de la CLE en 2023
- Adoption : Demande de labellisation en EPAGE du SyBRA
- Information : Bilan de l'étiage 2023
- Information : Dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 20 juin 2023
- Questions diverses / Autres dossiers reçus pour avis



Adoption

Compte-rendu de la CLE du 20 juin 2023 – St Laurent de Cognac (16)



Rappel de l'ordre du jour

Matin

- Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 23 février 2023
- Information : compte-rendu du bureau du 16 mars 2023
- Adoption : schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis
- Information : dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023
- Adoption : bilan annuel d'activité de la CLE en 2022
- Information : tableau de bord du SAGE Charente en 2021
- Avis : demande de labellisation EPAGE du SMABACAB
- Adoption : bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral

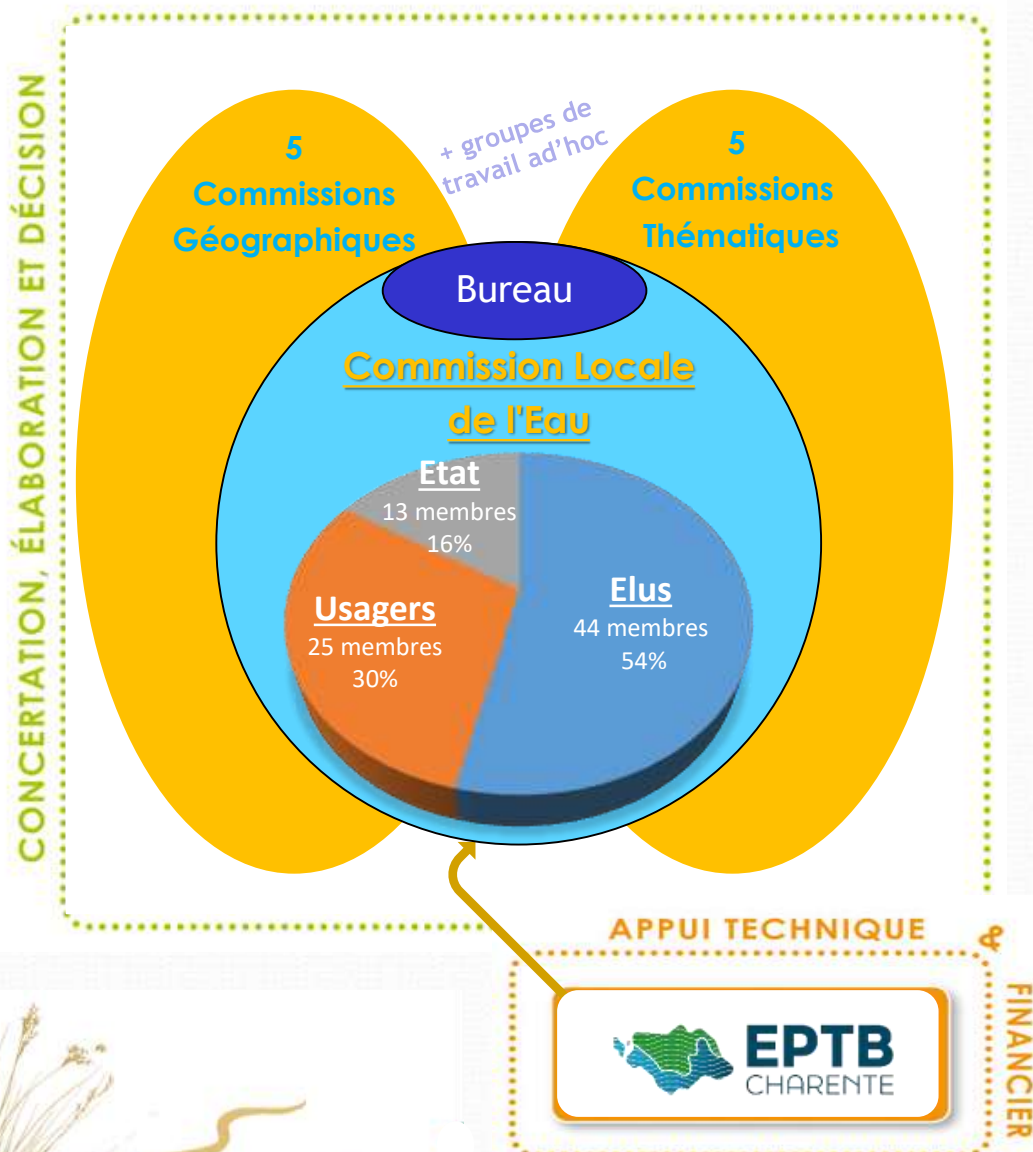
Après-midi

- Information : plateforme e-qualité de valorisation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Charente
- Information : dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur le bassin Charente en 2023
- Information : PACC (Plan d'adaptation au Changement Climatique) Charente 2050
- Information : avancement de l'étude des débits biologiques (reporté à la prochaine assemblée)
- Dossier reçu pour avis - 2023-75 – Demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigelards, commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16)
- Questions diverses



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : instance de suivi rapproché du SAGE



La Commission Locale de l'Eau (CLE)

Arrêtée par le Préfet de bassin

Élus locaux, représentants d'usagers et services de l'Etat (82 membres)

Présidée par un(e) élu(e) du collège des collectivités

Instance de débat, de concertation et de décision, chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du SAGE

Le Bureau de la CLE

Membres élus en proportion des 3 collèges de la CLE (20 membres), dont le Président et 10 vice-présidents (élus locaux) en charge des commissions thématiques et géographiques

Instance de suivi rapproché du SAGE

Les commissions thématiques et géographiques

Commissions ouvertes à l'ensemble des acteurs du bassin de la Charente

Expression de la concertation locale, lieux de travail et de propositions (plus de 1200 invités)

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente

Structure porteuse du SAGE Charente

Anime la démarche et assure un appui technique, administratif et financier à la CLE

Article 6 : Le Bureau

Extrait des règles de fonctionnement de la CLE

Un Bureau exécutif, composé de membres représentatifs des 3 collèges de la CLE, est placé auprès du Président pour l'assister dans ses fonctions. Le Bureau est notamment chargé de la préparation des réunions plénières de la CLE.

Composition du Bureau

Le Bureau est constitué des membres suivants de la CLE :

- **Collège des collectivités** territoriales et des établissements publics locaux : **le Président, les Vice-Présidents** (Présidents des 10 Commissions Géographiques et Thématiques) et **le représentant de l'EPTB Charente au sein de la CLE** ;
- **7 membres du collège des usagers**, **des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, élus par ce collège**, dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'élection du président de la CLE (cf. article 5) ;
- **3 membres du collège des services de l'Etat** et de ses établissements publics, **désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE**.

Les Présidents des Commissions Thématiques créées au cours de l'élaboration du SAGE sont membres de fait du Bureau, du fait de leur titre de Vice-Président de la CLE, et ce tant que la Commission Thématique concernée ne sera pas modifiée ou supprimée par la CLE (cf. article 7 infra).



Elections du Bureau de la CLE

La Présidence de la CLE : élection par le collège des collectivités territoriales

Président(e) de la CLE :

M. Alain BURNET, Président sortant
(Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales

Président(e) de la CLE :



5 Commissions géographiques

5 Commissions géographiques	5 Elu(e)s candidat(e)s vice-président(e)s
Charente amont	<u>M. Didier BERTRAND</u> , Vice-Président sortant (CHARENTE Eaux - 16)
Tardoire-Karst-Touvre	<u>M. Michel DELAGE</u> , Vice-Président sortant (Commune Feuillade - 16)
Charente médiane	<u>M. Fabrice BARUSSEAU</u> (SYMBA)
Né-Seugne	<u>M. Alain TESTAUD</u> , Vice-Président sortant (SM Bassin du Né)
Marais-Littoral	<u>M. Jean PROU</u> , Vice-Président sortant (Département 17)

5 Commissions thématiques

5 Elu(e)s candidat(e)s vice-président(e)s

Manques de ressource en eau à l'été	<u>M. Michaël CANIT</u> , 1 ^{er} Vice-Président sortant (Département 16)
Pressions des rejets sur la qualité d'eau	<u>M. Bernard MAINDRON</u> , Vice-Président sortant (commune Allas-Champagne - 17)
Inondations et submersions en hautes eaux	<u>Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD</u> , Vice-Présidente sortante (Région Nouvelle-Aquitaine)
Aménagement et gestion des versants et milieux aquatiques	<u>M. Stéphane TRIFILETTI</u> , Vice-Président sortant (EPTB Charente)
Participation, communication, organisation des acteurs	<u>Mme Margarita SOLA</u> , (Région Nouvelle-Aquitaine)

+ le/la représentant(e) structure porteuse du SAGE (EPTB Charente) si non vice-président(e)

25^{ème} réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente

30 janvier 2024 - Merpins (16)

Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission géographique

1 Elu candidat vice-président

Charente amont

M. Didier BERTRAND, Vice-Président sortant
(CHARENTE Eaux - 16)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission géographique

1 Elu candidat vice-président

Tardoire-Karst-Touvre

M. Michel DELAGE, Vice-Président sortant
(Commune Feuilleade - 16)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission géographique

1 Elu candidat vice-président

Charente médiane

M. Fabrice BARUSSEAU
(SYMBA)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission géographique

1 Elu candidat vice-président

Né-Seugne

M. Alain TESTAUD, Vice-Président sortant
(SM Bassin du Né)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission géographique

1 Elu candidat vice-président

Marais-Littoral

M. Jean PROU, Vice-Président sortant
(Département 17)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission thématique	Elu candidat vice-président
Manques de ressource en eau à l'été	<u>M. Michaël CANIT</u> , 1 ^{er} Vice-Président sortant (Département 16)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission thématique	Elu candidat vice-président
Pressions des rejets sur la qualité d'eau	<u>M. Bernard MAINDRON</u> , Vice-Président sortant (commune Allas-Champagne - 17)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission thématique	Elue candidate vice-présidente
Inondations et submersions en hautes eaux	<u>Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD</u> , Vice-Présidente sortante (Région Nouvelle-Aquitaine)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission thématique	Elu candidat vice-président
Aménagement et gestion des versants et milieux aquatiques	<u>M. Stéphane TRIFILETTI</u> , Vice-Président sortant (EPTB Charente)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des vice-président(e)s du collège des collectivités territoriales



Commission thématique	Elue candidate vice-présidente
Participation, communication, organisation des acteurs	<u>Mme Margarita SOLA</u> (Région Nouvelle-Aquitaine)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : représentant(e)s du collège des collectivités territoriales

Président de la CLE : M. Alain Burnet (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)



5 Commissions géographiques

	5 Elus vice-présidents
Charente amont	<u>M. Didier BERTRAND</u> , Vice-Président sortant (CHARENTE Eaux - 16)
Tardoire-Karst-Touvre	<u>M. Michel DELAGE</u> , Vice-Président sortant (Commune Feuillade - 16)
Charente médiane	<u>M. Fabrice BARUSSEAU</u> (SYMBA)
Né-Seugne	<u>M. Alain TESTAUD</u> , Vice-Président sortant (SM Bassin du Né)
Marais-Littoral	<u>M. Jean PROU</u> , Vice-Président sortant (Département 17)

5 Commissions thématiques

	5 Elu(e)s vice-président(e)s
Manques de ressource en eau à l'été	<u>M. Michaël CANIT</u> , 1 ^{er} Vice-Président sortant (Département 16)
Pessions des rejets sur la qualité d'eau	<u>M. Bernard MAINDRON</u> , Vice-Président sortant (commune Allas-Champagne - 17)
Inondations et submersions en hautes eaux	<u>Mme Joëlle Marie-Reine SCIARD</u> , Vice-Présidente sortante (Région Nouvelle-Aquitaine)
Aménagement et gestion des versants et milieux aquatiques	<u>M. Stéphane TRIFILETTI</u> , Vice-Président sortant (EPTB Charente)
Participation, communication, organisation des acteurs	<u>Mme Margarita SOLA</u> , (Région Nouvelle-Aquitaine)



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : élection des représentants du collège des usagers , propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées

Représentant des usagers au sein de la CLE	Sortant	Candidat	Vote
Chambre d'Agriculture de la Charente			
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	X		
AQUANIDE 16			
AQUANIDE 17			
OUGC COGEST'EAU Charente	X		
Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine			
Syndicat de la propriété rurale et agricole de Charente-Maritime			
Bureau National Interprofessionnel du Cognac			
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente			
France Hydroélectricité	X		
UNIMA (Union des marais de Charente-Maritime)			
Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) : délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine (site Poitou-Charentes)			
Association des Moulins de Charente			
Association des Riverains de la Charente et de ses Affluents			
Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique			
Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique	X	X	
Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime			
Association départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Charente-Maritime			
Piscicultures BELLET			
Comité Régional de la Conchyliculture Charente-Maritime	X		
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine			
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Poitou-Charentes			
France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine			
Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Nouvelle-Aquitaine	X		
Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine			

Cocher entre 1 et 7 cases de la colonne « Vote »

- Absence de coche : vote blanc
- Au delà de 7 cases cochées : vote nul



Elections du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE : représentants de l'Etat

Services désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE Charente (16)

AEAG (Agence de l'Eau Adour-Garonne) - Délégation de Bordeaux

DDT 16 (Direction Départementale des Territoires de la Charente)

DDTM 17 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime)



Adoption

Résultats de l'étude de débits biologiques fluviaux Aume-Couture, Antenne, Seugne (dispo E53)

Présentation :
EPTB Charente - Fabrice MEUNIER
EAUCEA - Bruno COUPRY



Débits biologiques secteurs fluviaux

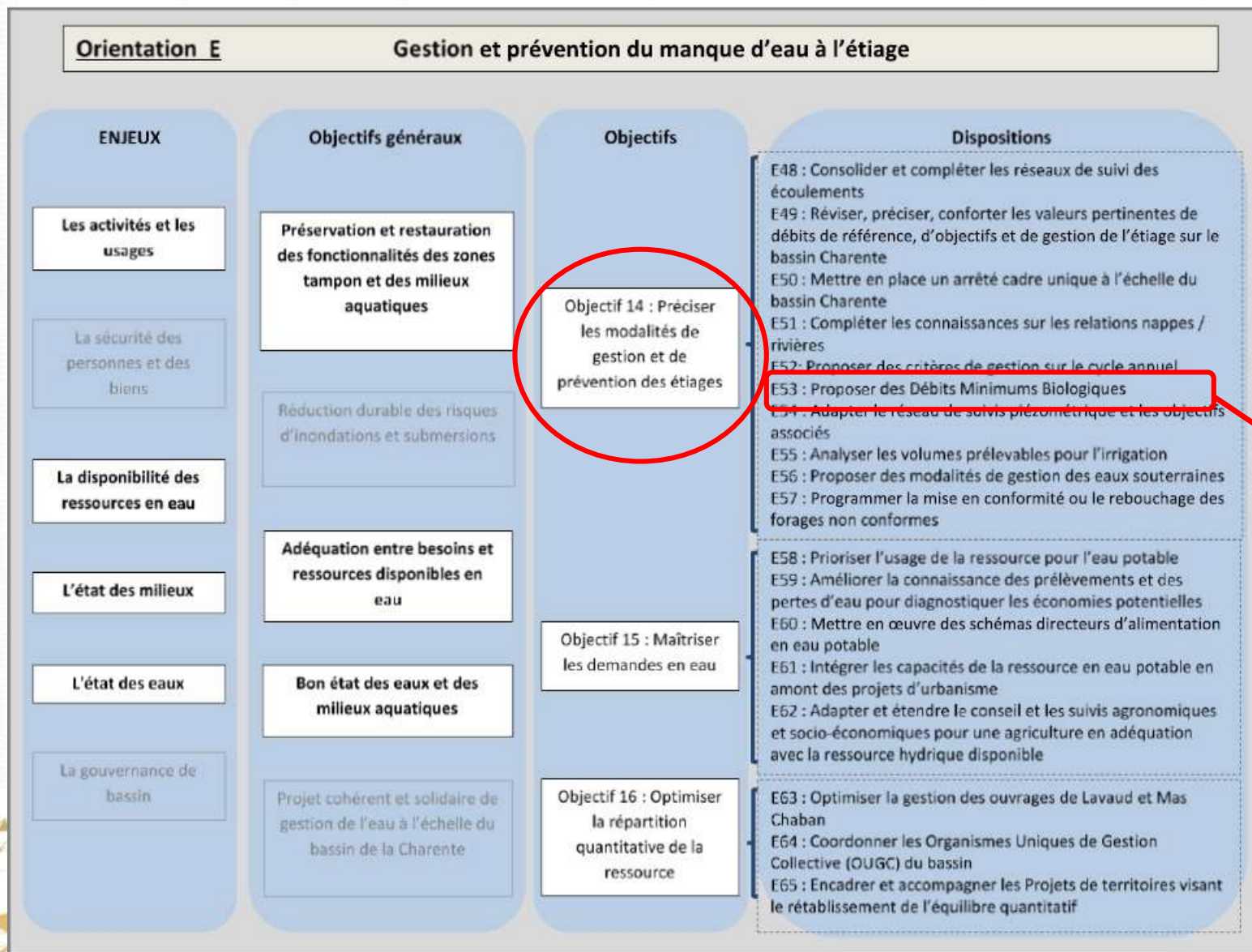
Commission Locale de l'Eau
30 Janvier 2024
SAGE Charente



Adoption

Etude des débits biologiques (disposition E53)

Rappel du cadrage par le SAGE Charente



L'orientation E du SAGE Charente vise à répondre aux objectifs généraux suivants :

- Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampons et des milieux aquatiques ;
- Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau ;
- Bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire).

Trois objectifs (14, 15 et 16) encadrent les dispositions de cette orientation, dont :

- ❑ **Objectif 14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages**
- **Disposition E53 – Proposer des débits minimum biologiques**

Adoption

Etude des débits biologiques (disposition E53)

Rappel du cadrage par le SAGE Charente

Porteur : EPTB Charente

Calendrier prévisionnel
(année : N)

N

+1

+2

+3

+4

+5

E53 Proposer des Débits Minimums Biologiques

L'EPTB Charente est invité à coordonner et impulser, en concertation notamment avec les services de l'Etat et ses établissements publics, les Fédérations de pêche, le Département de la Charente-Maritime et la LPO, la définition des Débits Minimums Biologiques (DMB) sur l'ensemble du cycle annuel sur les sous-bassins prioritaires suivants : Aume-Couture, Antenne, Né, Seugne et l'estuaire.

La CLE suggère qu'une analyse méthodologique soit menée, et pour cela, la CLE recommande que l'EPTB Charente :

- s'appuie sur un comité scientifique garant des méthodes et dispositifs choisis ;
- collecte, bancarise et synthétise à l'échelle du bassin de la Charente les données et retours d'expérience locaux, en lien avec les études menées au niveau du district Adour-Garonne ;
- applique les modalités méthodologiques de détermination des DMB prévues par le SDAGE Adour-Garonne ;
- organise la concertation en vue d'affiner et partager les nouvelles références de DMB du bassin de la Charente.

Les propositions de références de DMB issues de cette démarche sont transmis à la CLE et portés à la connaissance du Préfet coordonnateur de bassin Charente.

Les dispositions liées :

A11 - Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion

E49 – Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente

E52 Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel

Rappel de la démarche

Définition Débits biologiques :

- ➔ Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,
- ➔ correspondant aux besoins des milieux aquatiques,
- ➔ sur un cycle annuel complet, tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau.
- ➔ Un préalable et un complément à l'étude des valeurs de référence existantes et de la réflexion autour des seuils de gestion de la ressource en eau.
- ➔ Une détermination des débits biologiques attendue par les trois SAGE : Boutonne, Charente (disposition E53) et Seudre



- Un groupement de commande EPTB Charente / SMBS, et des conventions de partenariat technique et financier avec le SYMBO et le Département de la Charente-Maritime



- 19 février 2020 : Notification du marché à Eaucéa : Lot1 Fluvial – Lot2 Estuaire



- Financement Agence de l'eau – Département de la Charente-Maritime – Région NA

Les secteurs d'étude

Secteur
Estuaire

Secteur
Fluvial

- ◆ Villes principales
- ▭ Périmètre des SAGES de la zone d'étude

Bassins versants du SAGE Boutonne

- Boutonne
- Trézence

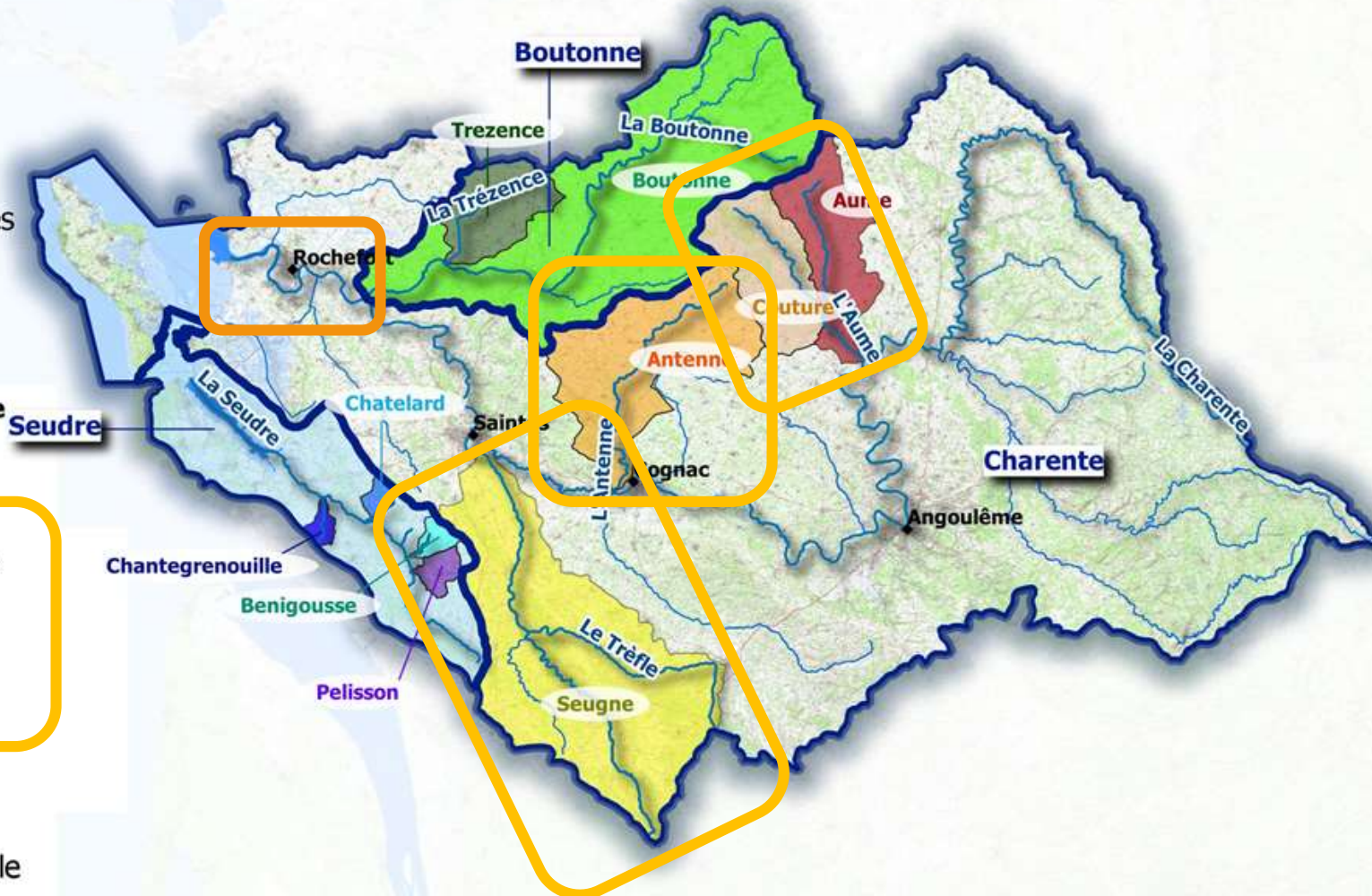
Bassins versants du SAGE Charente

- Aume
- Couture
- Antenne
- Seugne

Bassins versants du SAGE Seudre

- Benigousse
- Chantegrenouille
- Chatelard
- Pelisson

Sources : BD Carthage, IGN SCAN 25 flux wms géoportail



0 10 km



Les instances de concertation

Des instances à l'échelle inter-SAGE

- **Comité technique (COTECH)**
Maîtres d'ouvrages, services de l'Etat et des Départements, Acteurs du territoire / milieux aquatiques (FDPPMA, Syndicat de bassin, CAPENA, ...)
- **Comité de pilotage (COFIL)**
Coprésidé par les structures porteuses, avec les présidents de CLE, financeurs, services de l'état, Région, Départements, acteurs du territoire et usagers ...

- **Comité d'experts :**
OFB, DREAL Nouvelle Aquitaine, DREAL de bassin OCCITANIE, Agence de l'Eau INRAE, BRGM, CNRS, Cellule migrateur, CAPENA, Syndicats de bassin, Fédérations de pêche.

Des instances à l'échelle de chaque bassin étudié

- **Commission territoriale (COMTER)**
Un COMTER par bassin d'étude avec les acteurs locaux et usagers, élus ou représentants des structures :

Région, Départements, EPCI, syndicat d'eau potable, EPTB, Syndicat de bassin, FDPPMA, Chambre d'Agriculture, OUGC, APNE, Natura 2000, services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL) et Agence de l'Eau.
- **Commission Locale de l'Eau (CLE)**
Une CLE par SAGE



Etude des débits biologiques (disposition E53)

Déroulement de l'étude / Secteur Fluvial

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE

Secteurs instrumentés :

- Aume Couture
- Seugne aval (Lijardière)
- Seugne amont (St Germain de Lusignan)
- Antenne

2020

19 février

2 juillet

6 novembre

1^{er} décembre

Notification Bureau d'étude

COTECH

COTECH étendu

COPIIL

Validation de la méthodologie et définition des secteurs d'étude

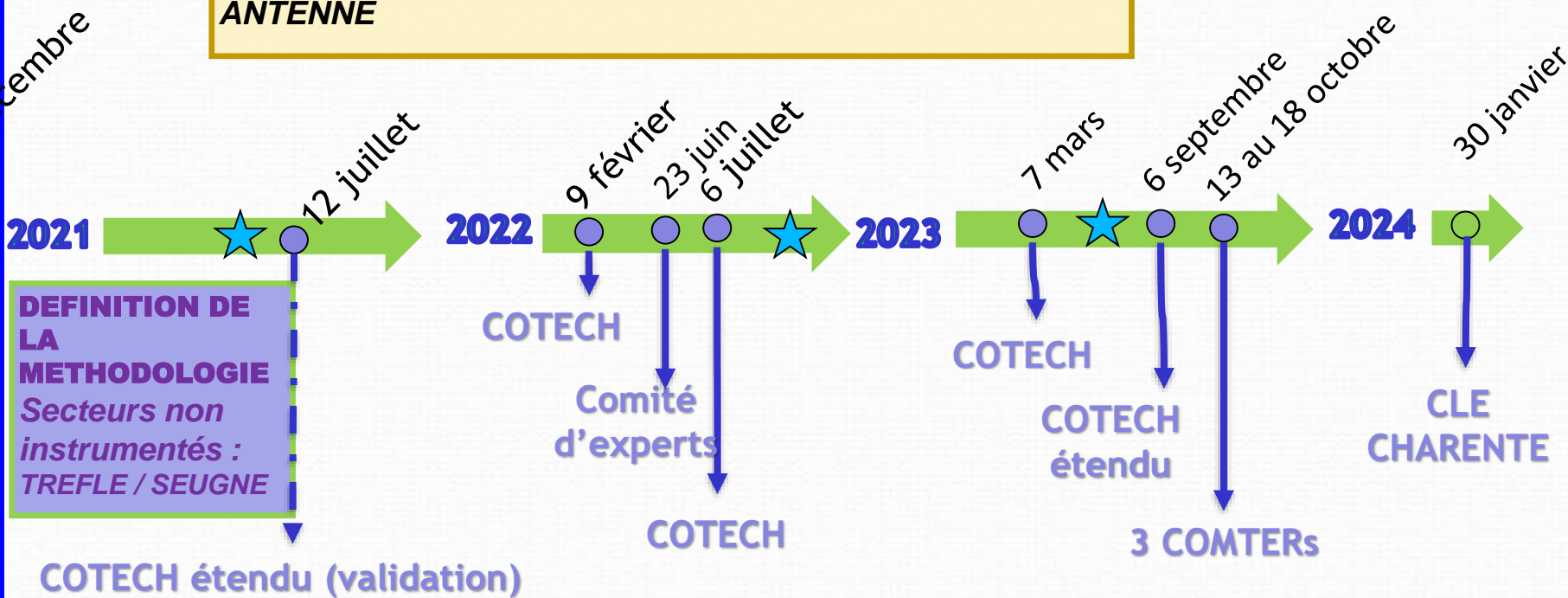
DETERMINATION DB (secteurs instrumentés)

AUME COUTURE

SEUGNE aval (Lijardière)

ANTENNE

★ Information avancement :
 CLE du 20/02/2020
 CLE du 05/07/2021
 CLE du 13/12/2022



DETERMINATION DB - TREFLE / SEUGNE (avec mise en place d'une instrumentation)

Etude des débits biologiques (disposition E53)

Déroulement de l'étude / Secteur Fluvial



Comités techniques

Comités d'experts

1^{ère} réunion technique réalisée en 2019 pour l'élaboration du cahier des charges

8 réunions techniques réalisées sur 4 ans

15 à 35 représentants et experts mobilisés à chaque rencontre, participants de niveau local à régional

Des temps d'échanges, d'étude, d'appréciation, de consensus et de validation de l'application de la méthodologie et des résultats obtenus.

→ Pour la réalisation d'un outil d'appréciation de la sensibilité des milieux aquatiques aux valeurs de débit

→ partagé au travers d'une vision globale et cohérente sur le territoire et ses territoires voisins.

→ et la détermination d'indicateurs et de valeurs comme clé de compréhension



*25^{ème} réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente
30 janvier 2024 - Merpins (16)*

Déroulement de l'étude / Secteur Fluvial

3 commissions territoriales :



Mi-octobre 2023 → Présentation des résultats de Débits biologiques lors de 3 commissions territoriales (COMTER) :

le vendredi 13 octobre (MARTIGNAC) : Commission Territoriale Seugne / Trèfle

le mardi 17 octobre (SAINT FRAIGNE) : Commission Territoriale Aume Couture

le mercredi 18 octobre (MATHA) : Commission Territoriale Antenne

Présentation détaillée et pédagogique de la méthodologie et présentation et validation des résultats



CLE Charente :



30 janvier 2024 → Présentation et Validation en commission locale de l'eau (CLE Charente)

- **Validation de l'étude comme diagnostic de sensibilité des milieux aquatiques au débit avec ses plages de valeurs de débits biologiques sur le cycle annuel**

- **Proposition de plages de valeurs de référence sur les débits biologiques pour une utilisation par exemple dans la définition de critères de gestion sur le cycle annuel (disposition E52) et dans l'analyse et la proposition des valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente (disposition E49)**

Etude des débits biologiques (disposition E53)



Sites échantillonnés

- Antenne
- Aume
- Boutonne amont
- Boutonne aval
- Couture
- Seugne
- Trefle
- Trézence



Vandoise rostrée



Vairon



Chabot



Truite Fario



Goujon



Brochet

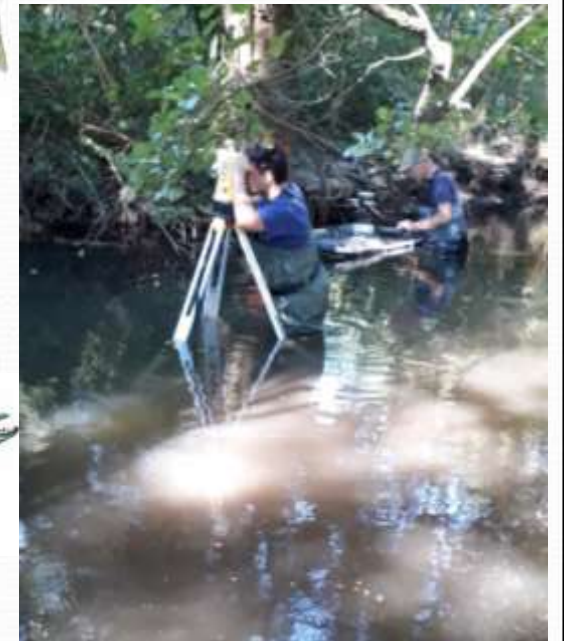
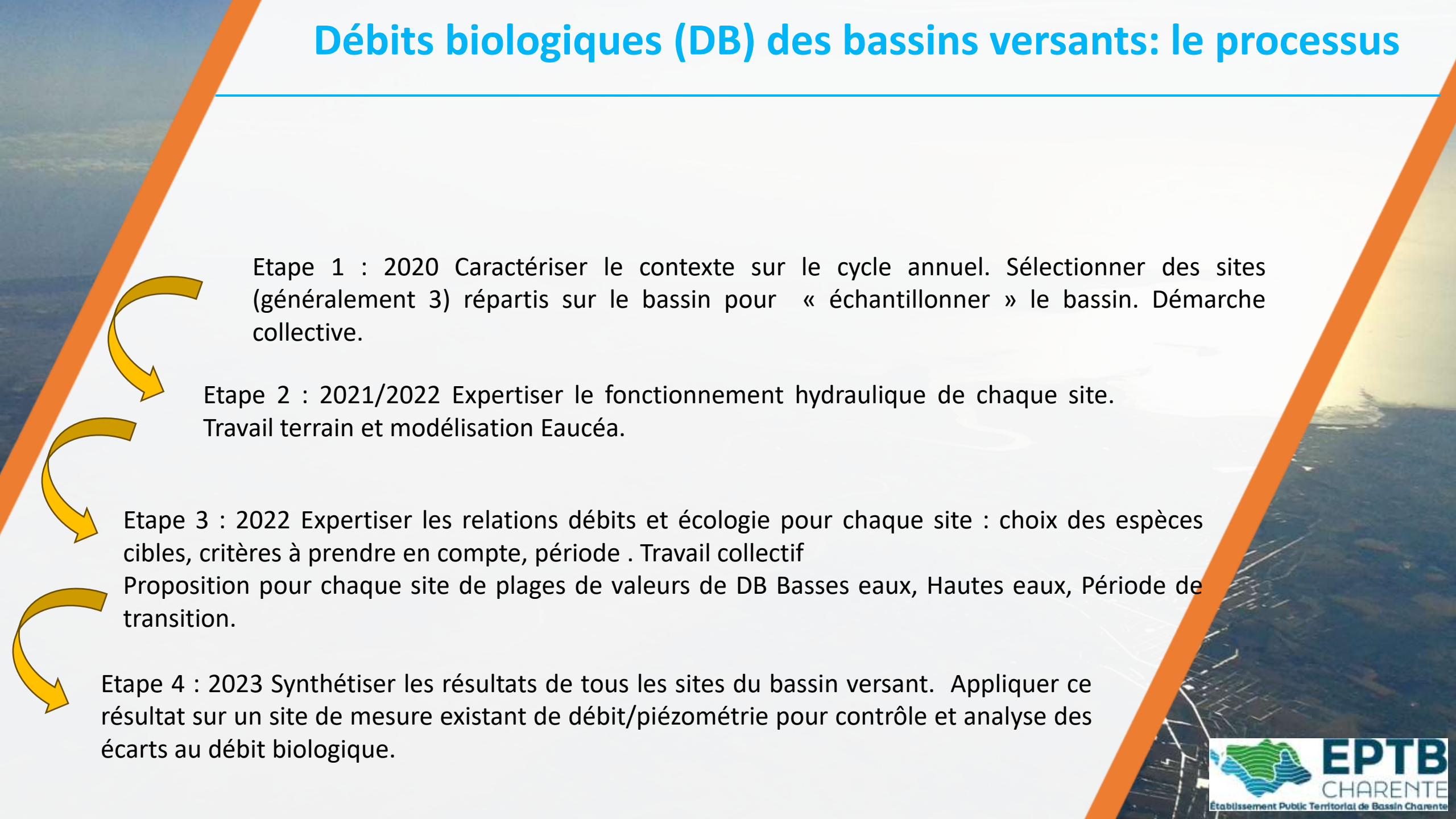


Figure 2 : Stations de débits biologiques (vue générale)

Objectif : proposer des références techniques en débit (ou piézométrie) pour chaque bassin versant sécurisant le bon état écologique des cours d'eau

1. Comment représenter le fonctionnement écologique d'un bassin versant à partir de quelques sites d'observations?
2. Comment décrire la complexité du fonctionnement écologique avec des indicateurs sélectionnés?
3. Comment synthétiser ces informations pour établir un lien entre le débit et le bon état écologique des rivières tout au long de l'année?
4. Comment exploiter ces informations dans le cadre du SAGE?

Débits biologiques (DB) des bassins versants: le processus



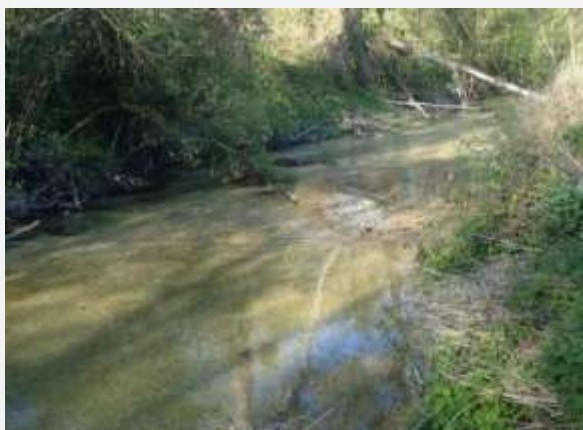
Etape 1 : 2020 Caractériser le contexte sur le cycle annuel. Sélectionner des sites (généralement 3) répartis sur le bassin pour « échantillonner » le bassin. Démarche collective.

Etape 2 : 2021/2022 Expertiser le fonctionnement hydraulique de chaque site. Travail terrain et modélisation Eaucéa.

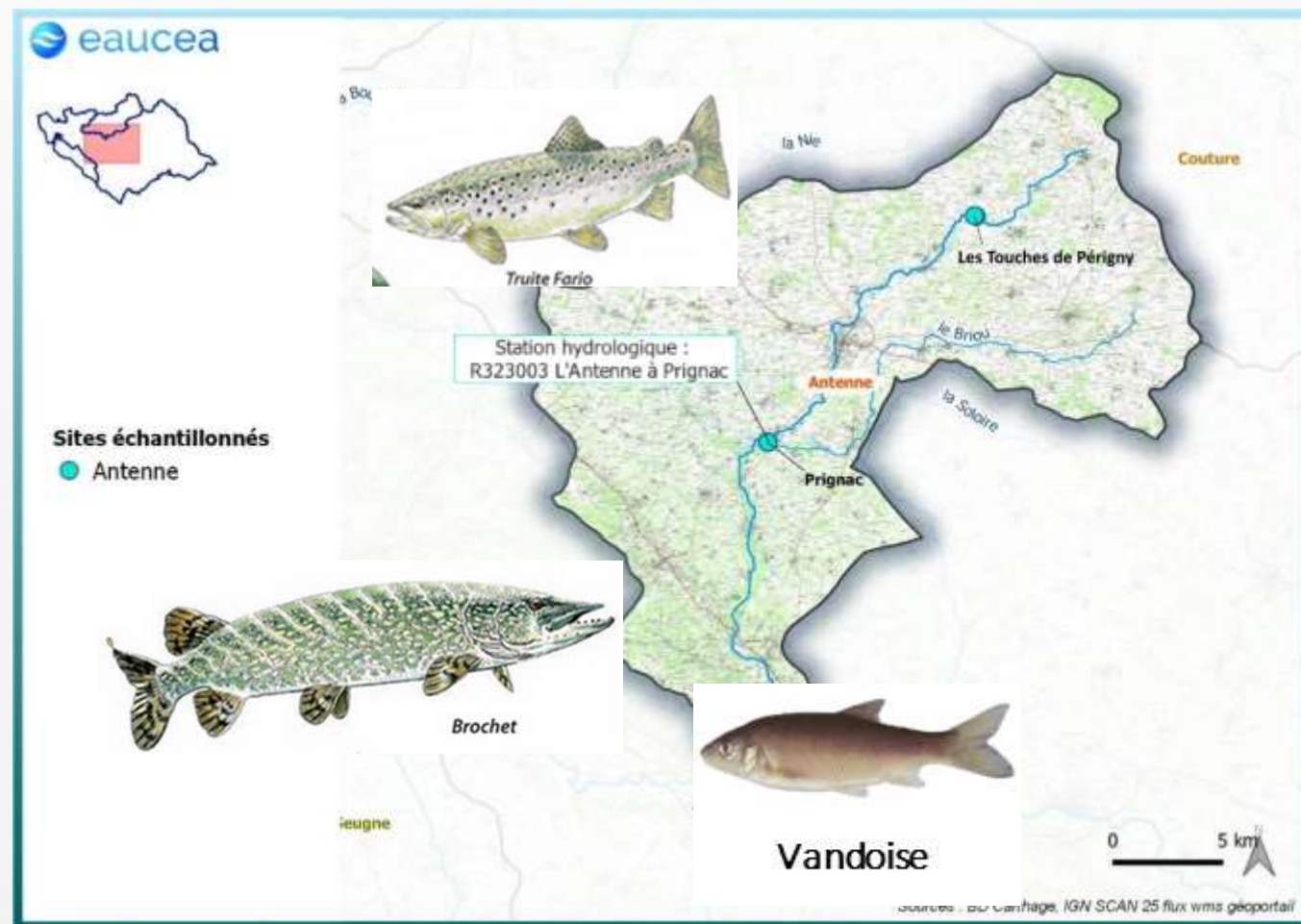
Etape 3 : 2022 Expertiser les relations débits et écologie pour chaque site : choix des espèces cibles, critères à prendre en compte, période . Travail collectif
Proposition pour chaque site de plages de valeurs de DB Basses eaux, Hautes eaux, Période de transition.

Etape 4 : 2023 Synthétiser les résultats de tous les sites du bassin versant. Appliquer ce résultat sur un site de mesure existant de débit/piézométrie pour contrôle et analyse des écarts au débit biologique.

Choisir des sites (11 en tout) et des espèces cibles



Exemple de l'Antenne 2 sites



SAGE	Rivière	Espèces dominantes	Espèces accompagnatrices	Rhéophiles/lithophiles	Continuité latérale	Migrateurs	Espèces cibles proposées
Charente	Antenne	VAI LOF ANG GOU	CHE EPT TRF GAR LPP BRS CHA TAN VAR ABL PES	VAI TRF LPP CHA	BRS	ANG	VAI TRF VAR CHA BRS

Des besoins différents selon les saisons

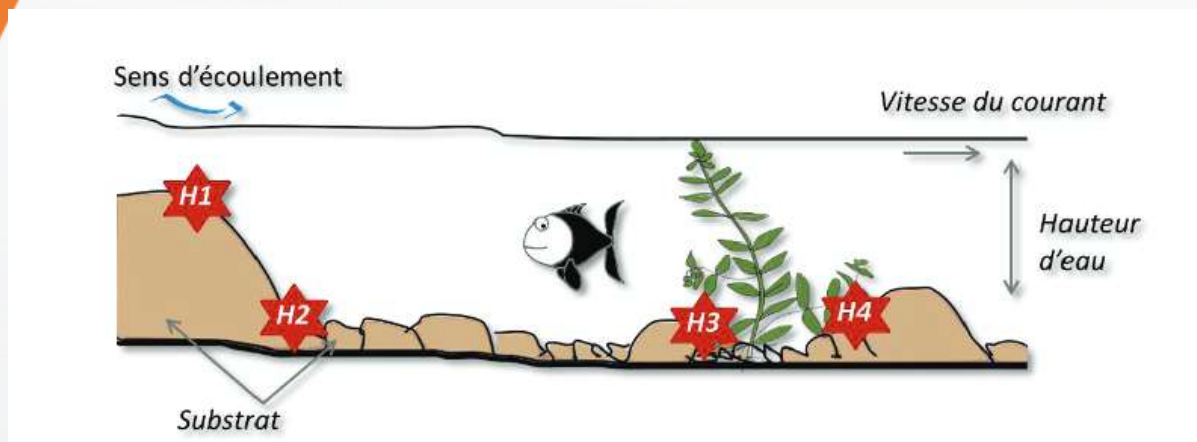
Périodes hydrologiques et enjeux

Débordement	Hautes-eaux	Basses-eaux	Transition
<ul style="list-style-type: none"> • Connexion zones humides • Reproduction brochet 	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats lotiques • Reproduction Salmonidés • Auto-entretien de la granulométrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'habitat • Perte de connexion longitudinale • Période de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent reprise des écoulements • Refroidissement • Reproduction des salmonidés (automne)

Espèce	Hiver			Printemps			Eté			Automne		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb	Octobre	Novembre	Décembr
	Hautes-eaux					Période de transition		Basses-eaux			Période de transition	Hautes-eaux
Brochet (<i>Esox lucius</i>)	Migration		Ponte/Maturation	Emergence alevin	Développement	Migration						
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Reproduction			Emergence		Maturation						
Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>)	Incubation	Eclosion	Maturation									Reproduction
Vairon (<i>Phoxinus phoxinus</i>)				Reproduction								
Vandoise (<i>Leuciscus leuciscus</i>)				Reproduction			Emergence / Développement					

Débits biologiques (DB) : Prérequis

Note méthodologique



Un principe : les débits (L/s) déterminent le potentiel d'accueil des poissons, les insectes, crustacés, plantes aquatiques,.. par les cours d'eau;

Ce potentiel est différent entre les rivières et au sein d'une même rivière (amont, aval, etc..);

Les besoins évoluent dans l'année en fonction du calendrier écologique (reproduction, croissance, migration) de chaque espèce;

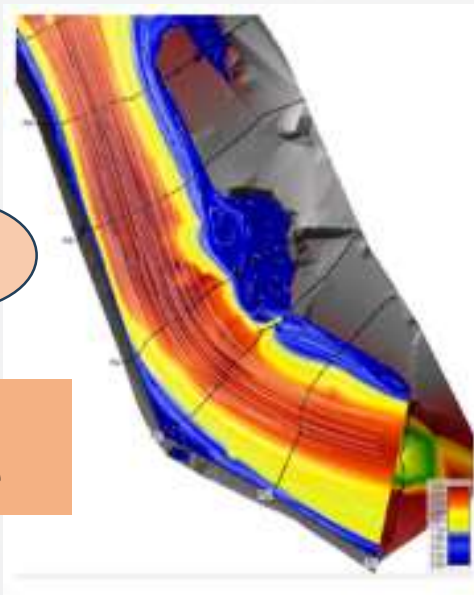
D'autres paramètres peuvent intervenir (pollution, température, etc..)

Débits biologiques (DB) : Résumé des étapes pour chaque station



Mesurer

1



Modéliser
l'hydraulique

2

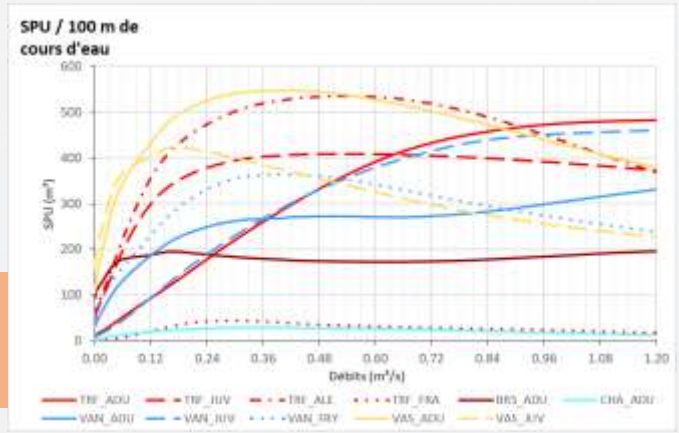
4 Expertiser : étude de sensibilité multicritère

4

Matrice					Seugnac							Hautes-eaux et transition				
Niveau	Critère	Code	Espec	Stade	Qref											
					Débit en m ³ /s											
					0.50	0.60	0.80	1.05	1.25	1.40	1.50	1.83	2.00			
Principal	Hydrologique				% des débits classés											
					99%	98%	94%	87%	83%	79%	77%	71%	68%			
Principal	Habitat	VAN_ADU	Vandoise	Adulte	-23%	-16%	-7%	-2%	-1%	0%	250	2%	5%			
Principal	Habitat	VAN_JUV	Vandoise	Juvenile	-57%	-49%	-35%	-20%	-10%	-4%	415	9%	12%			
Principal	Habitat	BRS_ADU	Brochets	Adulte	3%	1%	-2%	-3%	-2%	-1%	118	2%	4%			
Principal	Habitat	CHA_ADU	Chabot	Adulte	17%	23%	26%	20%	12%	5%	126	-16%	-25%			
Principal	Habitat	VAS_ADU	Vairon	Adulte	1%	5%	8%	7%	4%	2%	561	-7%	-10%			
Principal	Habitat	VAS_JUV	Vairon	Juvenile	36%	35%	26%	16%	8%	3%	314	-10%	-14%			
Principal	Vitesses		Milieu rapide > 25 cm/s		3%	3%	4%	5%	7%	11%	13%	20%	24%			
Principal	Surface mouillée		% du maximum		87%	89%	92%	94%	96%	97%	98%	99%	100%			
Synthèse Indicateurs principaux																
Habitat	SPU															
Habitat	Habitats rapides															
Habitat	Surface mouillée															
Résultat																

3

Modéliser
l'écologie



5

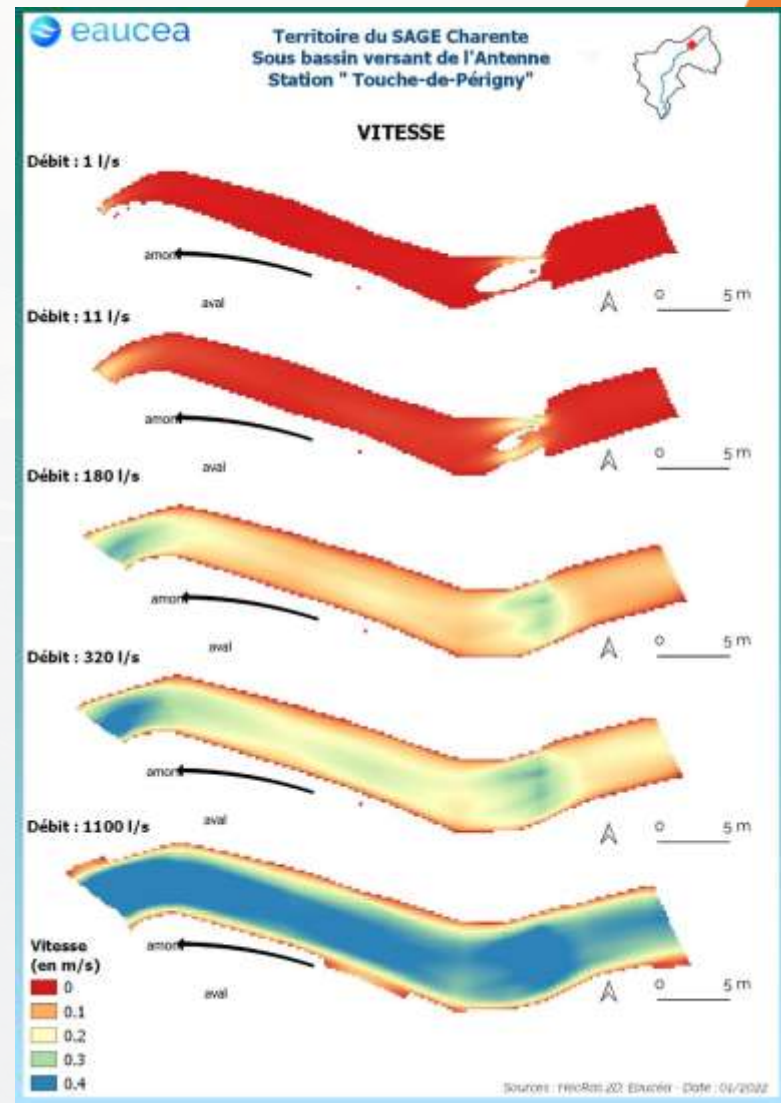
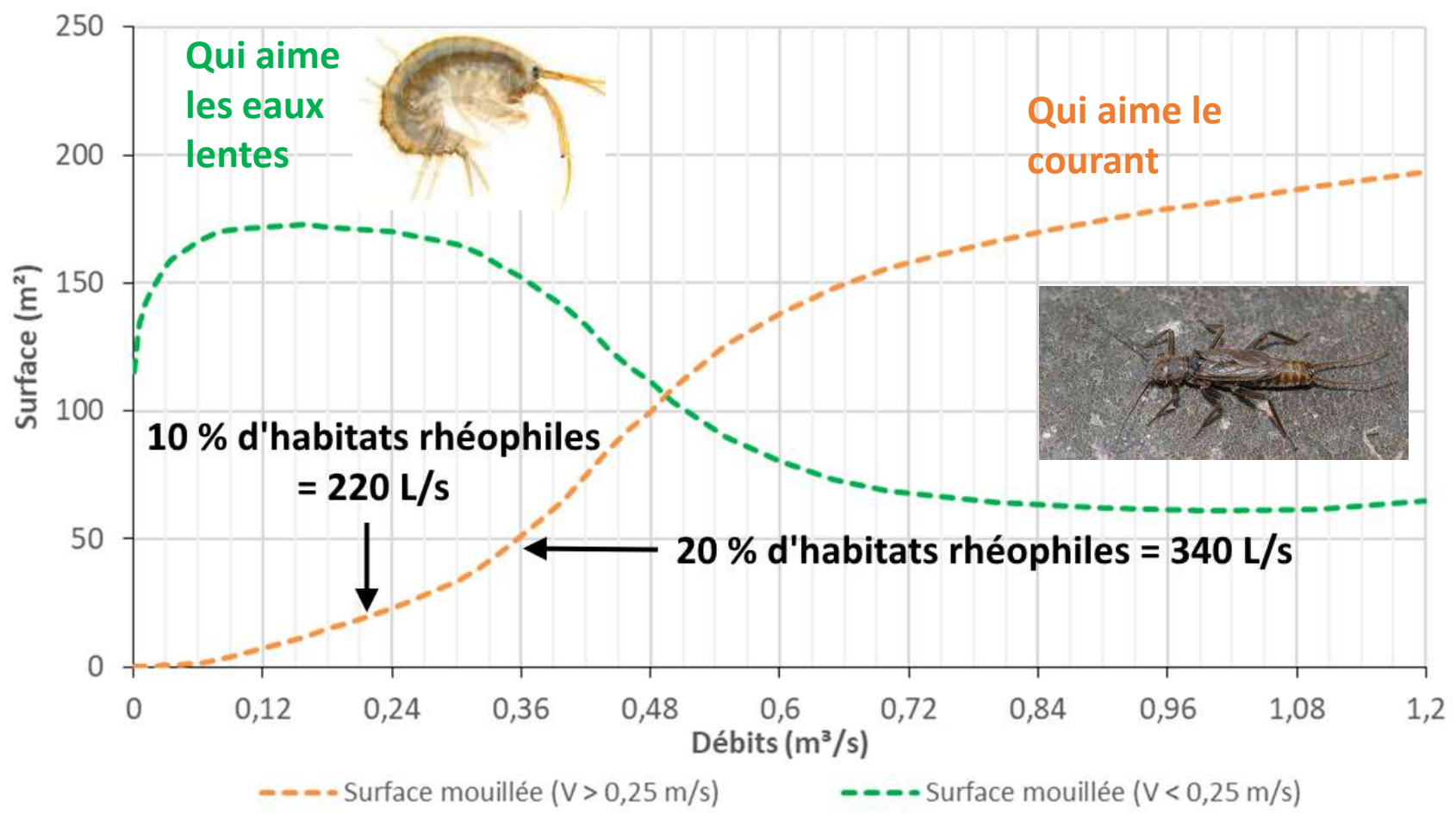
Proposer : plages de débits biologiques

Application des indicateurs : Vitesse de l'eau



Evolution de la surface d'habitats courants

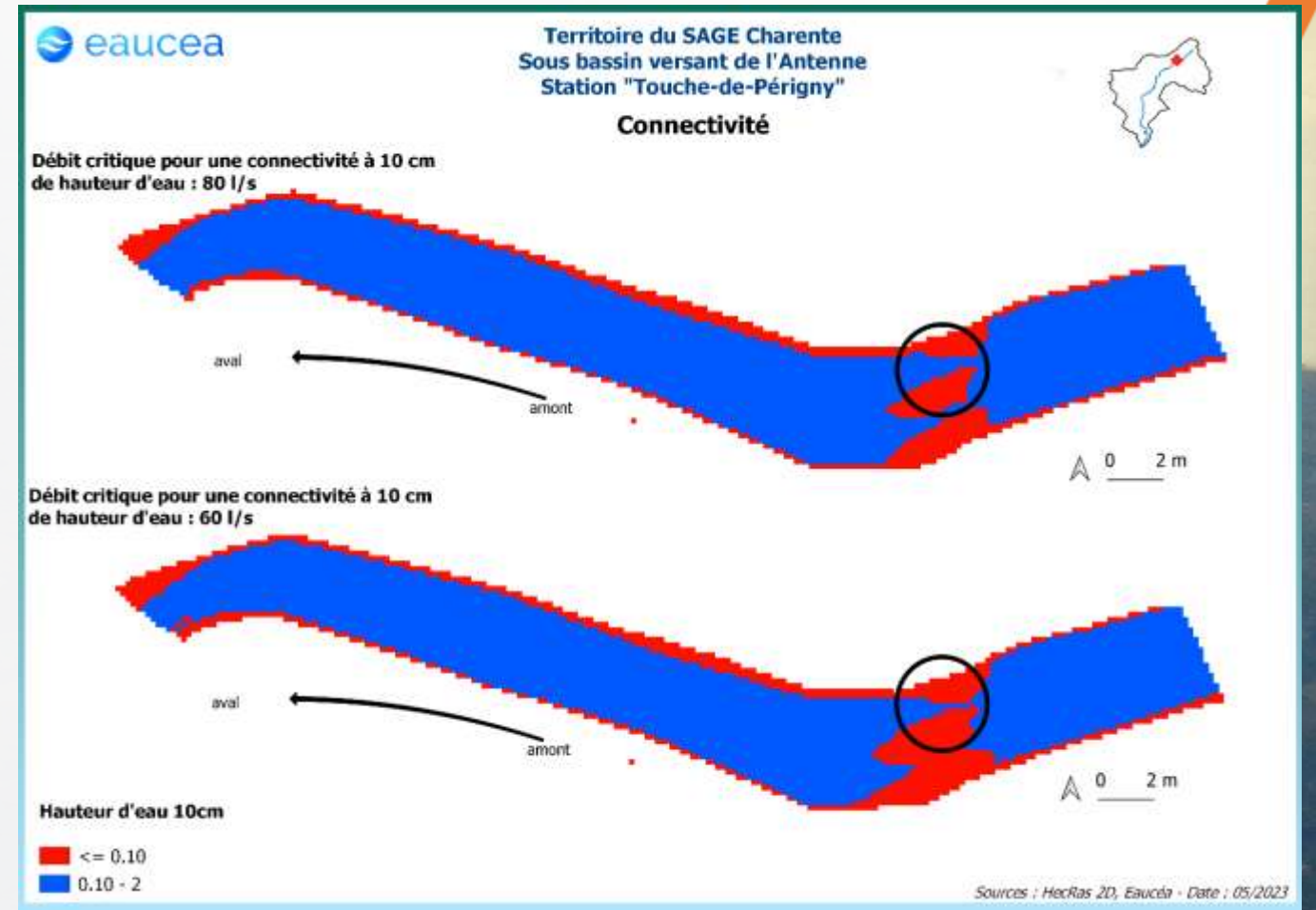
Station : Antenne - Touche de Périgny



Indicateurs : Connectivité longitudinale; Franchissabilité des radiers naturels

Passe

Passe pas

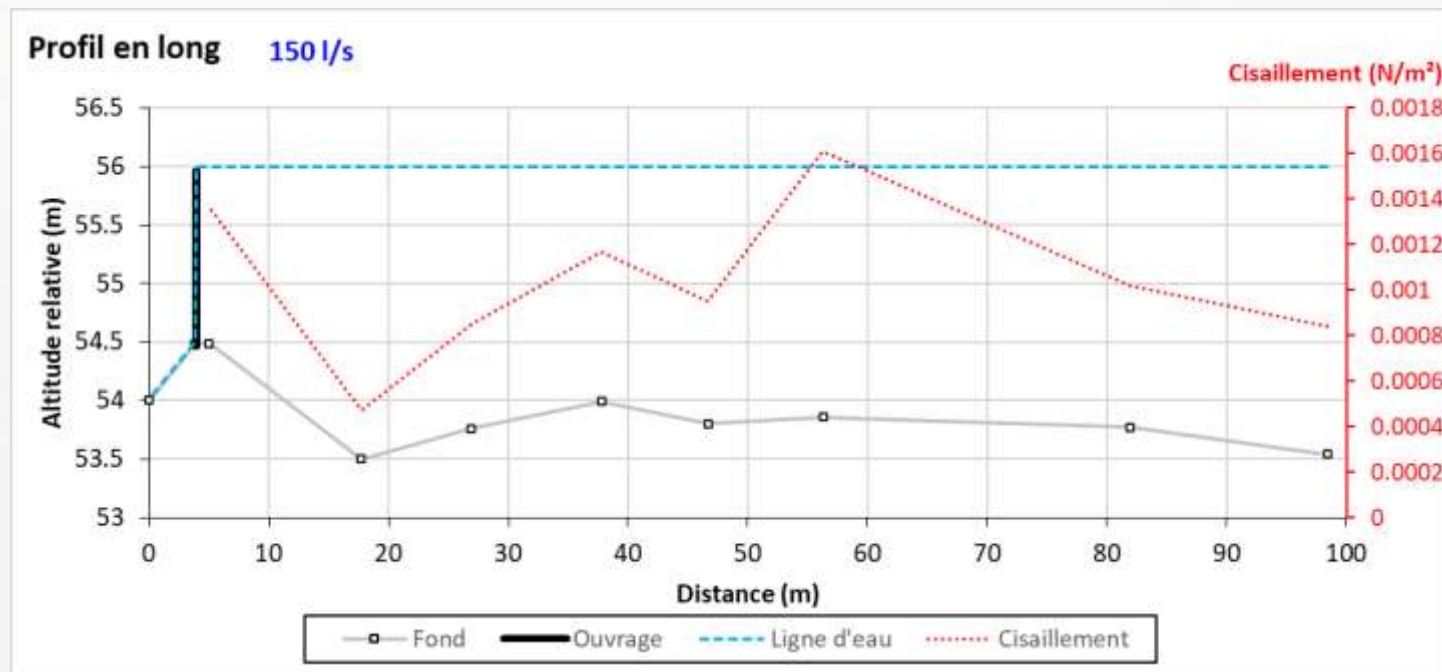


Oxygénation des biefs = brassage de l'eau = débit

Risque lié à la chaleur donc uniquement en basses-eaux estivales

=> Modélisation du brassage

Ici borne basse = 200 L/s



	PF	PF 1	PF 2	PF 3	PF 4	PF 5	PF 6	PF 7	PF 8	PF 9	PF 10
	Débit	0.05	0.1	0.15	0.2	0.25	0.3	0.35	0.4	0.45	0.5
		Cisaillement N/m ²									
T08		0.000	0.000	0.001	0.001	0.002	0.003	0.004	0.006	0.007	0.009
T07		0.000	0.000	0.001	0.002	0.003	0.004	0.005	0.007	0.009	0.011
T06		0.000	0.001	0.002	0.003	0.004	0.006	0.008	0.011	0.014	0.017
T05		0.000	0.000	0.001	0.002	0.003	0.004	0.005	0.006	0.008	0.010
T04		0.000	0.001	0.001	0.002	0.003	0.005	0.006	0.008	0.010	0.012
T03		0.000	0.000	0.001	0.002	0.002	0.003	0.004	0.006	0.007	0.009
T02		0.000	0.000	0.000	0.001	0.001	0.002	0.002	0.003	0.004	0.005
T01		0.000	0.001	0.001	0.002	0.004	0.005	0.007	0.009	0.011	0.014

Débits biologiques (DB) : Prérequis

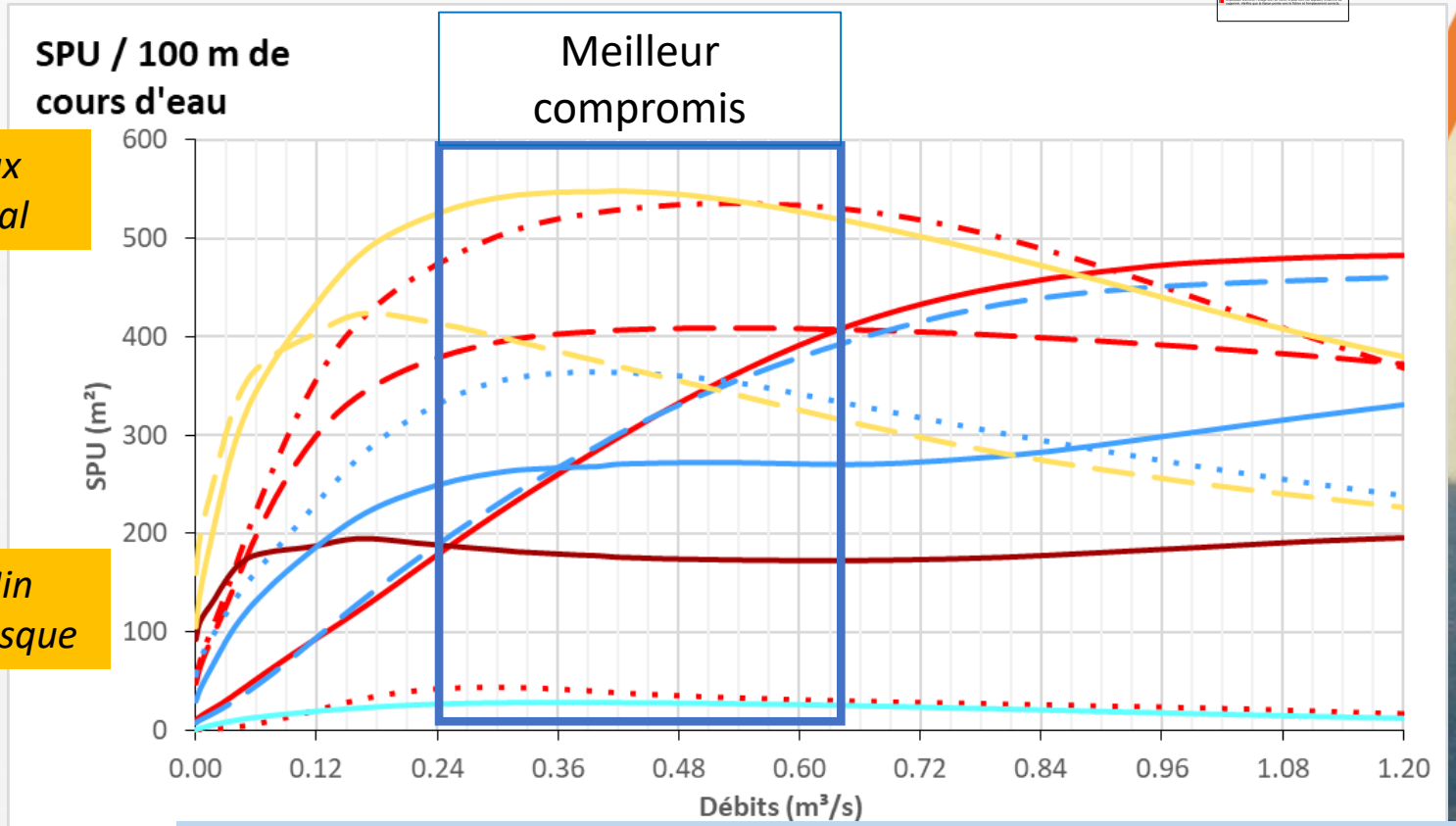
Zoom sur la quantification de l'habitat (SPU)

Surface (m²) de l'habitat des poissons: une valeur qui évolue en fonction du débit



Max
Idéal

Min
Risque



Basses eaux

Débit

Hautes eaux



Vandoise

Liste des poissons présents dans la rivière à étudier

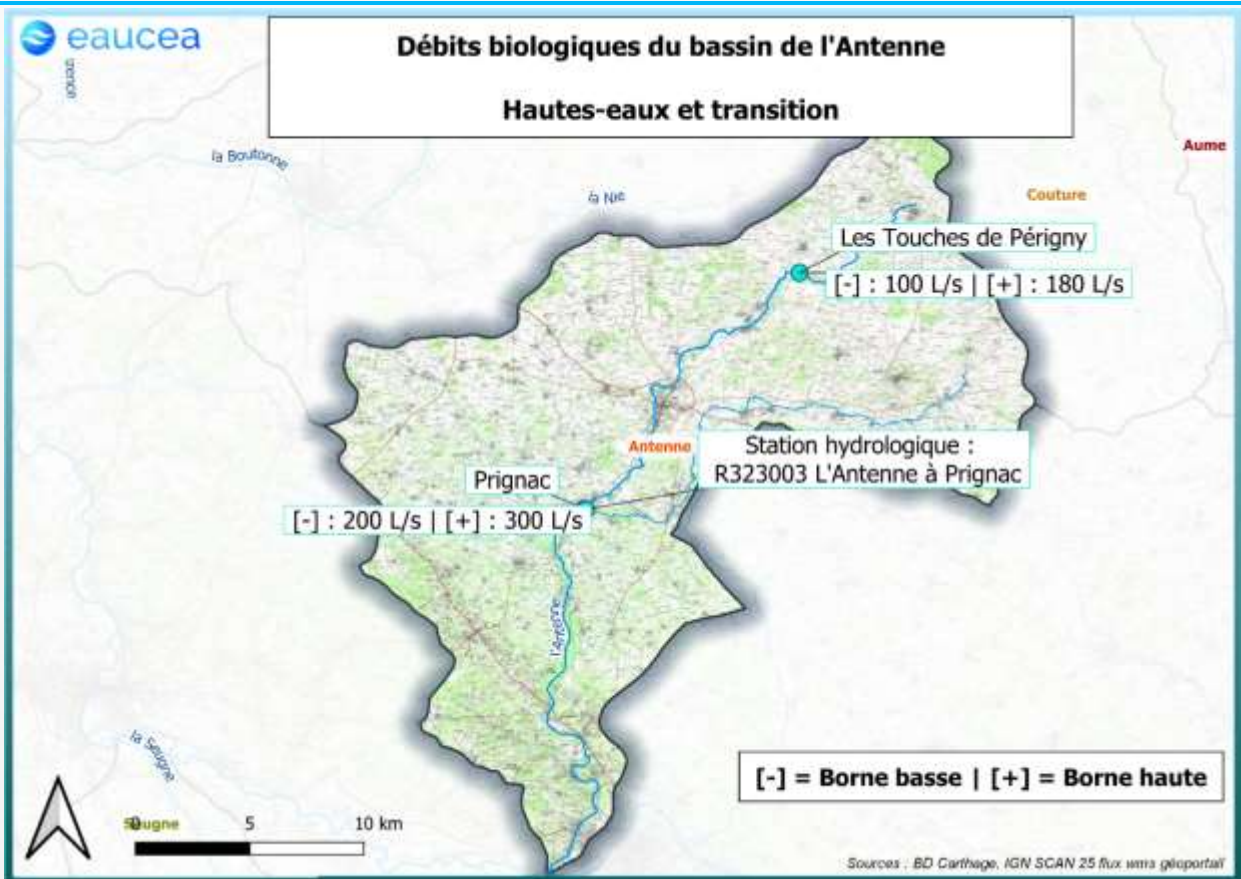
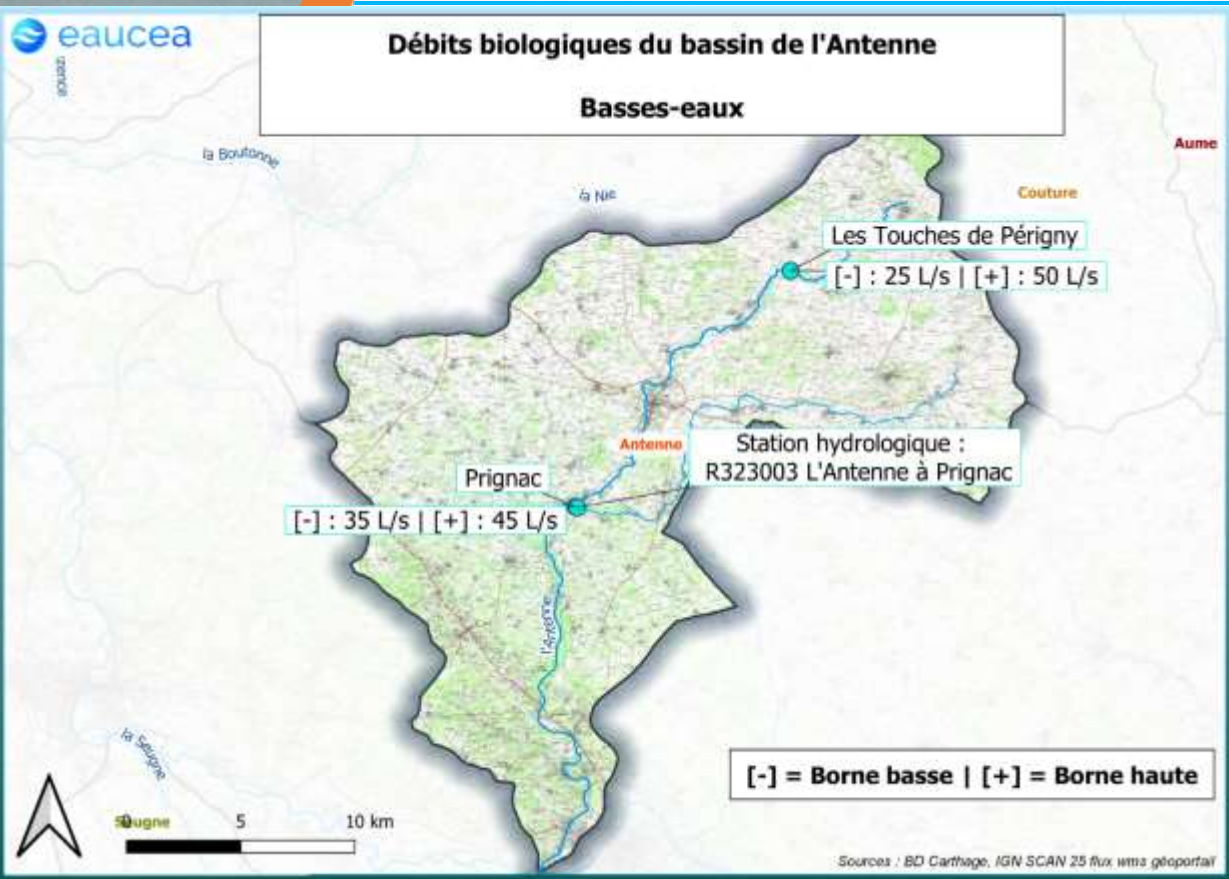


- | | | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| TRF_ADU | TRF_JUV | TRF_ALE | TRF_FRA | BRS_ADU | CHA_ADU |
| VAN_ADU | VAN_JUV | VAN_FRY | VAS_ADU | VAS_JUV | |

Exemple de Critères de décisions au niveau du secteur Antenne

		Hautes-eaux	Transition	Basses-eaux
Touches de Périgny	Borne +	Entretien des frayères		80 % de la SPU max pour la truite juvénile
	Borne -	Pérennisation de la surface en eau	Connectivité longitudinale pour les gros individus	80 % de la SPU de référence de la truite juvénile et maintien connectivité longitudinale
Prignac	Borne +	100 % de la SPU max pour la fraie de truite		80 % de la SPU max de la vandoise juvénile
	Borne -	90 % de la SPU de référence pour la vandoise adulte		80 % de la SPU de référence de la vandoise juvénile et maintien connectivité longitudinale

Exemple Conclusion en plage de débit biologique au niveau du secteur Antenne

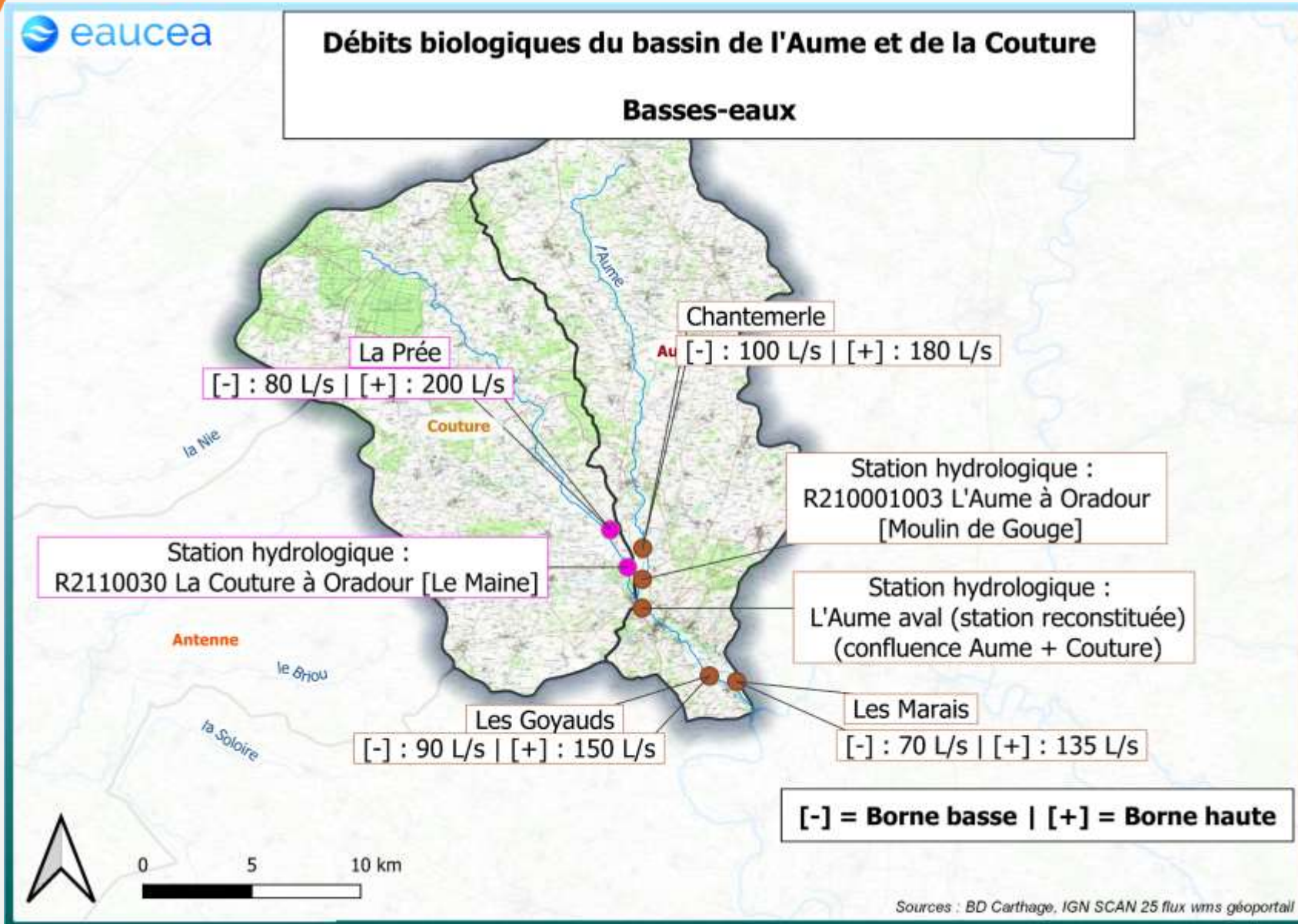


	Hautes eaux et transition		Basses eaux	
Borne des débits biologiques	Borne -	Borne +	Borne -	Borne +
Synthèse à Prignac sur la base des deux stations	520 l/s	930 l/s	40 l/s	200 l/s

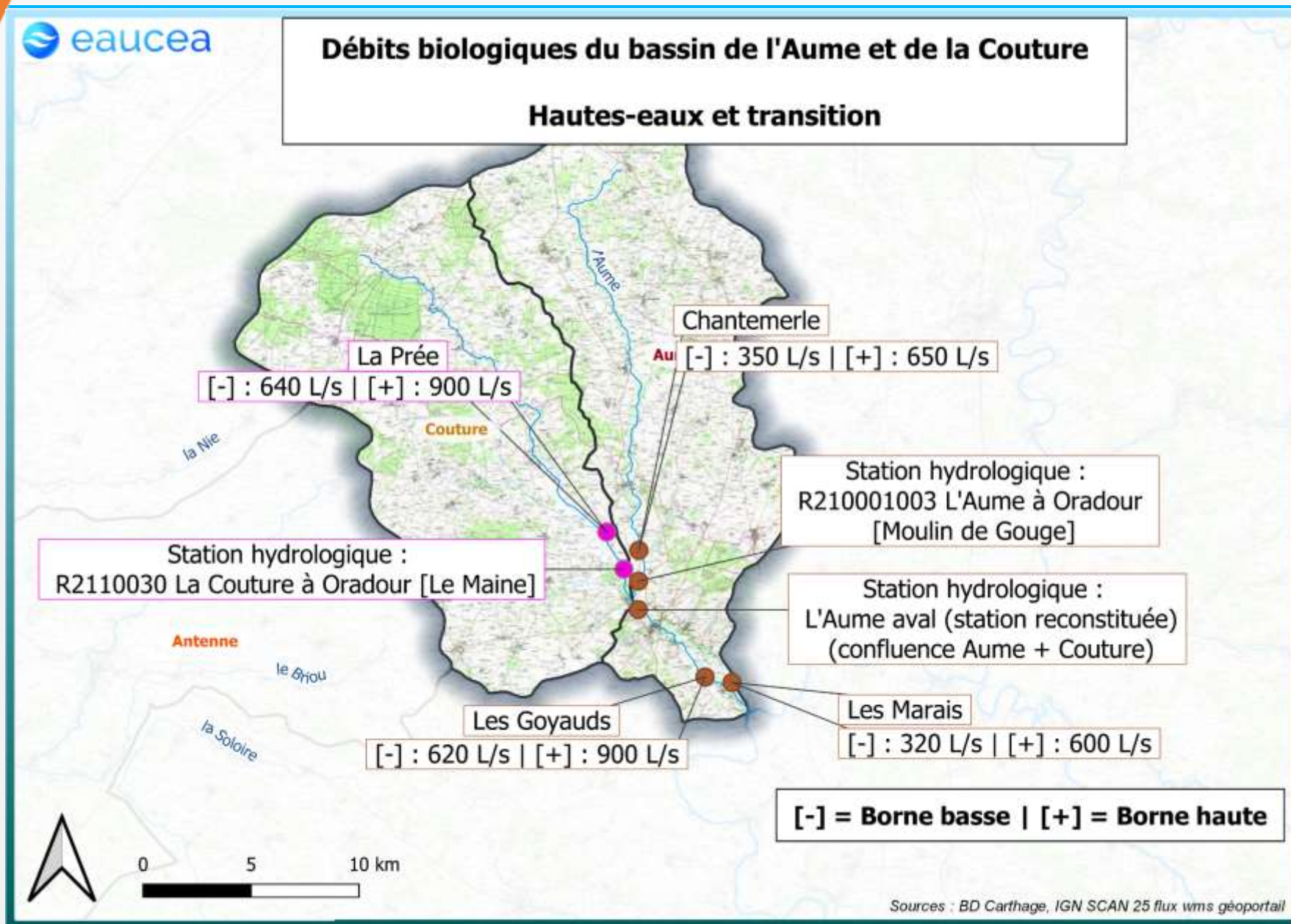
Valorisation des résultats

- L'étude porte un diagnostic de sensibilité des milieux aquatiques au débit sur 11 sites du SAGE Charente (+ 8 sur Boutonne et 6 sur Seudre);
- Ces plages de débit peuvent être mis en regard du fonctionnement du reste du bassin versant (affluents et risque d'assec, aménagement);
- Les plages de débit transposées aux stations de mesures hydrométriques peuvent être rapprochées des seuils de gestion de l'arrêté cadre sécheresse (Police de l'eau);
- Les résultats peuvent servir une stratégie de partage de la ressource entre milieu et usages et entre grands secteurs du bassin versant

Conclusion au niveau des secteurs Aume et Couture



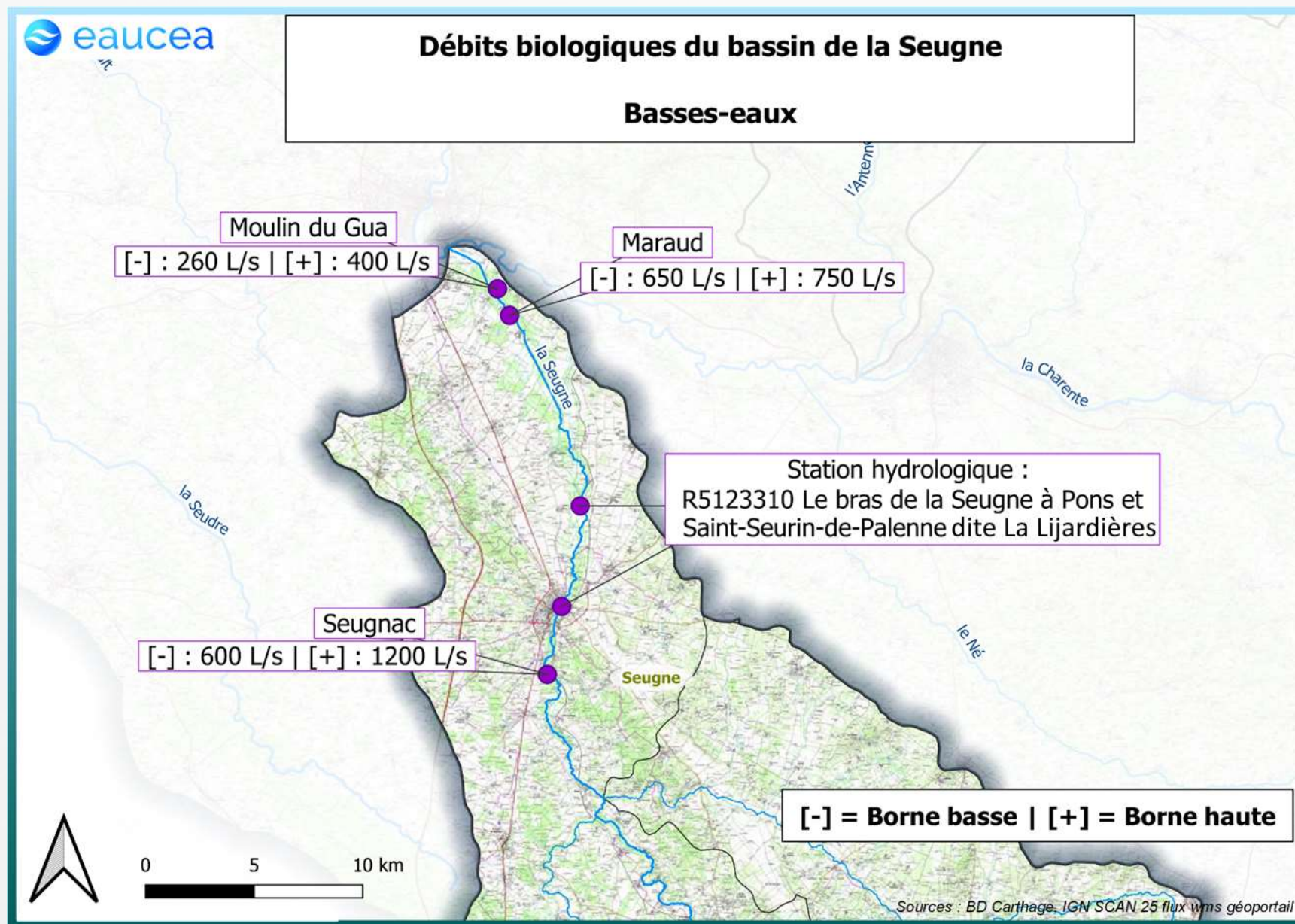
Conclusion au niveau des secteurs Aume et Couture



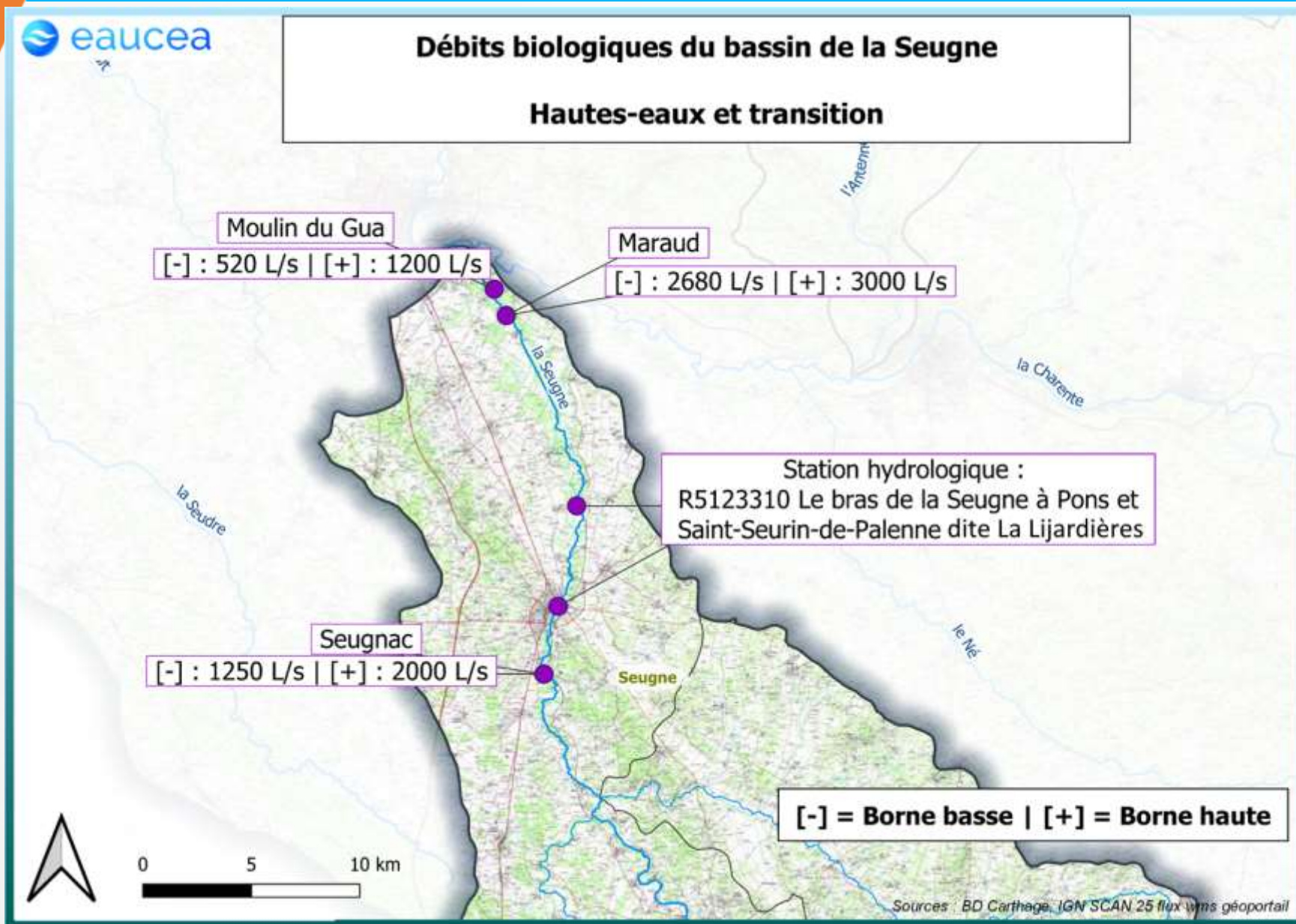
Synthèse au niveau des secteurs Aume et Couture

Station		Hautes eaux et transition Novembre à Juin		Basses eaux Juillet à Octobre		Valeur statistique de référence	
		Borne -	Borne +	Borne -	Borne +	Module (Hautes- eaux et transition)	QMNA5 naturalisé (Basses- eaux; cf. tranche ferme)
Projection en débit							
La Prée (Couture) =>	Équivalence à la station hydrologique d'Oradour	670 l/s	940 l/s	80 l/s	210 l/s	1500 l/s	75 l/s
Marraud (Aume amont) =>	Équivalence à la station hydrologique d'Oradour	450 l/s	830 l/s	130 l/s	230 l/s	1778 l/s	57 l/s
Les Goyauds (Aume chenalisée) =>	Equivalence à la station reconstituée Aume à Oradour + Couture à Oradour	790 l/s	1260 l/s	130 l/s	240 l/s	3400 l/s	153 l/s
Les Marais (Vielle Aume) =>							

Conclusion au niveau du secteur Seugne aval



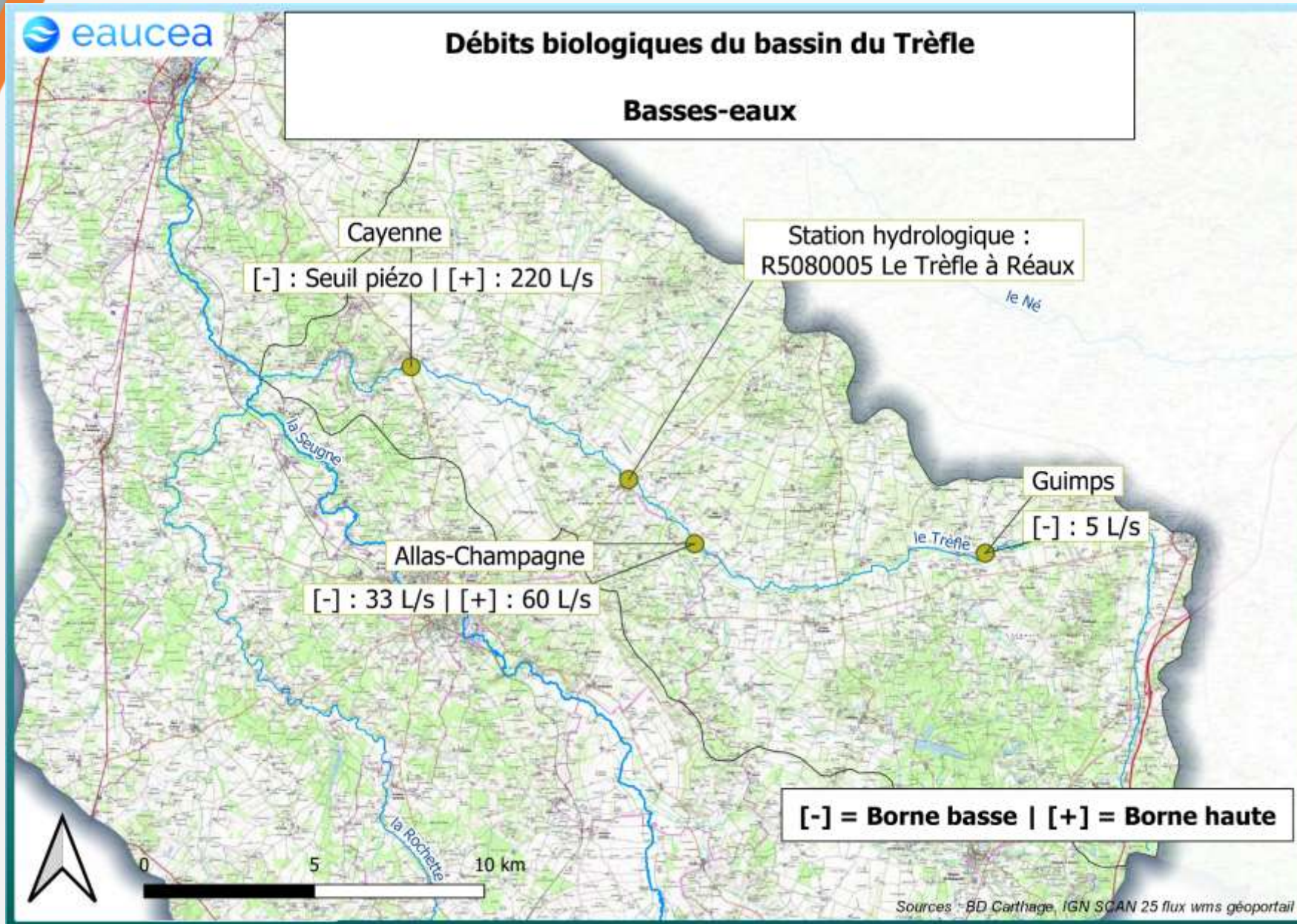
Conclusion au niveau du secteur Seugne aval



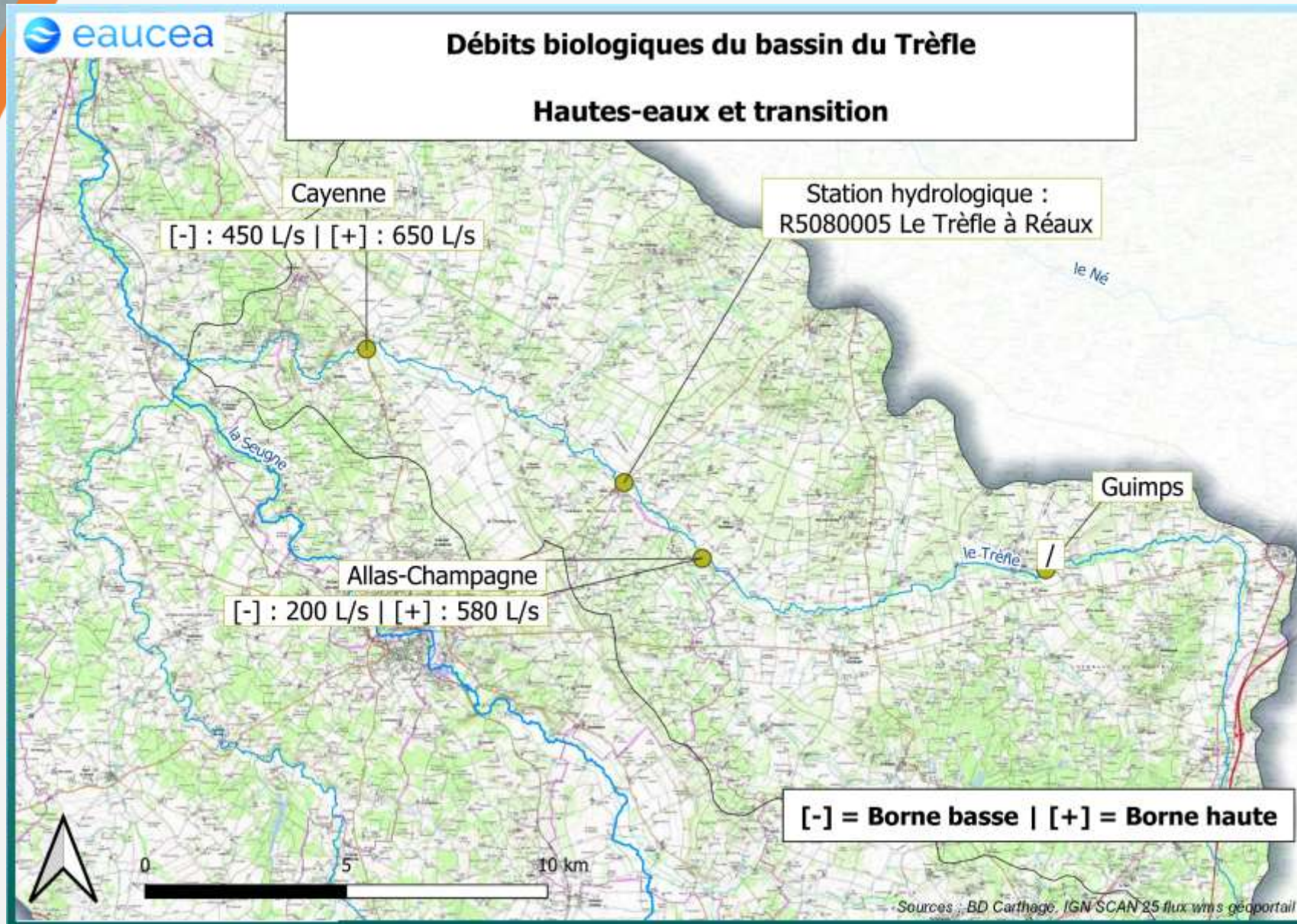
Synthèse au niveau du secteur Seugne aval

Station		Hautes eaux et transition Octobre à Juillet		Basses eaux Août à Septembre	
		Borne -	Borne +	Borne -	Borne +
Projection en débit					
Seugnac =>	Équivalence à Lijardière (Pons et Saint Seurin de Palenne)	1400 l/s	2250 l/s	680 l/s	1 400 l/s
Marraud =>		2470 l/s	2760 l/s	600 l/s	690 l/s
Moulin du Gua =>		475 l/s	1 100 l/s	240 l/s	365 l/s
Synthèse valeur arrondie sur la base des trois stations Seugne		2500 l/s	2800 l/s	700 l/s	1400 l/s
<i>Valeur statistique de référence</i>		<i>Module = 6880 l/s</i>		<i>QMNA 5 naturel = 1290 l/s</i>	

Conclusion au niveau du secteur Trèfle



Conclusion au niveau du secteur Trèfle



Synthèse au niveau du secteur Trèfle

Station		Hautes eaux et transition		Basses eaux	
		Novembre à Juillet		Août à Octobre	
Projection en débit		Borne -	Borne +	Borne -	Borne +
Guimps =>	Équivalence à la station hydrologique de Réaux	/	/	21 l/s	/
Allas-Champagne =>		353 l/s	1023 l/s	58 l/s	106 l/s
Pont d'Usseau =>		273 l/s	395 l/s	/	134 l/s
Synthèse valeur arrondie sur la base des trois stations Trèfle		300 l/s	1000 l/s	60 l/s	120 l/s
Valeur statistique de référence		Module à Réaux (Eaucea) = 840 l/s		QMNA 5 Irstea (moyen) = 84 l/s	

Merci de votre attention



72 rue Riquet
31000 Toulouse
eaucea@eaucea.fr
05 61 62 50 68
www.eaucea.fr

Proposition de délibération soumise au vote :

Considérant la présentation réalisée en séance,

Considérant que les plages de valeurs de débits biologiques proposées sur le cycle annuel constituent des indicateurs de la sensibilité des milieux aquatiques au débit,

la CLE décide de :

- **Valider des plages de valeurs de débits biologiques proposées sur le cycle annuel**
- **Proposer l'utilisation de ces valeurs de débits biologiques** en vue de définir des critères de gestion sur le cycle annuel (disposition E52) et les valeurs de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente (disposition E49).



PAUSE - DEJEUNER



Les réunions des instances

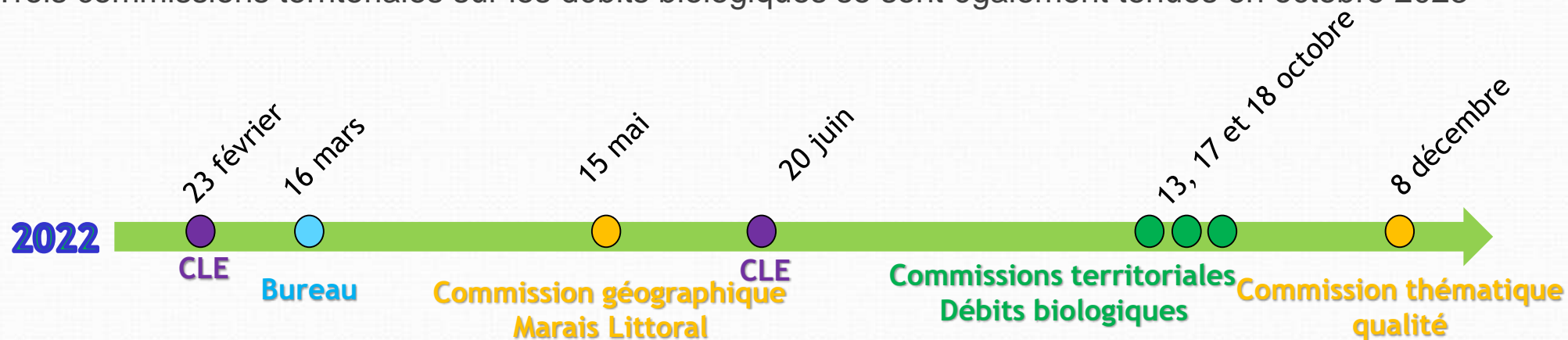
La CLE s'est réunie à 2 reprises, le Bureau une seule fois.

La commission géographique « Marais-Littoral » s'est réunie en mai 2023,

la commission thématique « Qualité – Intrants et rejets polluants » s'est réunie en décembre 2023.

Trois commissions territoriales sur les débits biologiques se sont également tenues en octobre 2023

Renouvellement complet de la CLE entre le 10 août et le 23 novembre 2023



Extraits de points à l'ordre du jour et décisions prises lors des CLE et Bureaux en 2023

	<u>Date et lieu</u>	<u>Extraits des Ordre du jour et avis rendus</u>
<u>CLE</u>	<u>23/02/2023</u> <u>Saint Laurent de Cognac (16)</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Avis favorable avec recommandations sur la candidature OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) Crétaçé supérieur Charentes Périgord dossier 2023-01 ❖ Avis favorable avec recommandations sur le dossier règlementaire 2023-06 de restauration continuité écologique à la retenue de Malvy à Mosnac-St-Simeux (16) ❖ Avis favorable avec recommandations sur le dossier de déclaration 2023-12 pour la création d'une réserve collinaire pour l'irrigation à St Martin le Pin (24)
<u>BUREAU</u>	<u>16/03/2023</u> <u>Saintes (17)</u> <u>Mixte Visio</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion des avis soumis à la CLE (dont Exemple sur Avis sur la révision de deux PPRI); ❖ Echange sur l'ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion plénière de la CLE ; ❖ Perspectives de renouvellement complet de la CLE
<u>CLE</u>	<u>20/06/2023</u> <u>Saint Laurent de Cognac (16)</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adoption du schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis ❖ Adoption du bilan annuel d'activité de la CLE en 2022 ❖ Avis favorable sur la demande de labellisation EPAGE du SMABACAB dossier 2023-70 ❖ Adoption du bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral (disposition F82) ❖ Avis favorable avec recommandations sur le dossier règlementaire 2023-75 de demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigelards, commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16)

Les commissions réunies en 2023

	<u>Date et lieu</u>	<u>Extraits des Ordre du jour</u>
Commission géographique Marais-Littoral	<u>15/05/2023</u> <u>Rochefort (17)</u> <u>Mixte Visio</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques 2016-2018 dans le secteur marais, estuaire et îles - disposition F82 ; ❖ Détermination des débits biologiques estuariens (état d'avancement) -disposition E53 ; ❖ Bilan quantité et qualité de l'eau à l'échelle du Parc Naturel Marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. - dispositions F82, F83
Commission thématique Qualité, Intrants et rejets polluants	<u>08/12/2023</u> <u>Saintes (17)</u> <u>Mixte Visio</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commission thématique « Qualité – Intrants et rejets polluants » du SAGE Charente : Instance de concertation élargie issue de la CLE ❖ Etude Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) : Bilan, avancement, perspectives - disposition F75 ❖ Evaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques 2019-2021 : Bilan, avancement, perspectives - disposition F82
Commissions territoriales Débits biologiques	<u>13, 17 et 18</u> <u>octobre 2023</u>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 13 octobre (Martignac) : Commission Territoriale Seugne / Trèfle ❖ 17 octobre (Saint-Fraigne) : Commission Territoriale Aume Couture ❖ 18 octobre (Matha) : Commission Territoriale Antenne



Réponses aux demandes d'avis au titre du code de l'environnement (26 en 2023)

- **5 avis** émis en **CLE** : avis favorables avec recommandations.
- **2 avis** émis par le **Bureau** : favorables lors de la séance du 16 mars 2023 (2 PPRI).
- **7 avis** favorables assortis de recommandations par le **président de la CLE, après consultation du Bureau.**
- **12 autres demandes**, avec réponse du **Président de la CLE avec rappel des dispositions et règles applicables.**

Autres sujets validés par la CLE

- Adoption du schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis
- Adoption du bilan annuel d'activité de la CLE en 2022
- Adoption du bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral (disposition F82)

Sollicitations et informations émises par la CLE

- ❖ Mme la Préfète de la Charente – mars 2023 – courriers S23005 – Intégrer les EPCI à la CLE.
- ❖ M. le Président de la Communauté de communes Val de Charente (16) – mai 2023 - courrier S22008 - Associer la CLE et l'EPTB Charente à l'élaboration du PLUi.
- ❖ M. les Présidents de FNE NA + Nature Environnement 17 + SOS Rivières et Environnement – août 2023 - courrier S23015 – Réponse sur le courrier et commentaires reçus portant sur les diagnostics des PTGE de la Charente aval et de la Seugne.

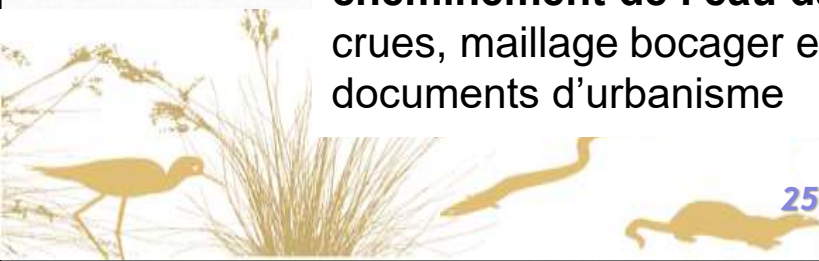


Principales réalisations en lien avec des dispositions en cours de mise en œuvre

- Dispo A02 - A04 - A05 – animation du SAGE – Travail sur l'élaboration du tableau de bord SAGE et recueil des données des indicateurs - Echanges inter-SAGE sur les Débits biologiques et les tableaux de bord SAGE.
- **Dispo A12 – Validation du plan d'adaptation au changement climatique Charente 2050, présentation en CLE**
- Dispo E55 – Bilan étiage présenté en CLE
- Dispo E65 – Etat d'avancement PTGE présenté en CLE
- Dispo E53 – Etude débits biologiques
- Dispo B14 / C24 à 26 / Règle 1 – Participation aux réflexions locales sur le sujet des zones humides (Antenne, CDC Mellois, Grand Cognac, CDA La Rochelle, CDC Aunis Sud...)

Poursuite de la diffusion des informations en lien avec la Dispo C27 – Validation de la délimitation et de caractérisation des têtes de bassin versant

Dispo B13, B14, B15, C24, C28, D44 et D45 – Poursuite de la diffusion du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » (zones humides, zones expansion de crues, maillage bocager et réseau hydrographique), notamment pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme



Principales réalisations en lien avec des dispositions en cours de mise en œuvre (suite)

- **Dispo B14 – Poursuite de la diffusion des données sur l'identification des zones préférentielles d'écoulement**
- **Dispo D39 – poursuite de la mise en œuvre du PAPI d'intention du marais de Brouage et de l'étude stratégique de sécurisation des biens et personnes.**
- Dispo D40 / 41 et 44 – Réflexion sur la stratégie de ralentissement dynamique des crues avec réorientation de l'étude sur la question des zones d'expansion des crues.
- D43 – développement d'un site web e-crue et réalisation d'un plan de sensibilisation
- Dispo F75 – choix du bureau d'études AMONIA, **réalisation de l'étude** pour l'identification des Zones à Enjeu Environnemental (**ZEE**) pour prioriser les contrôles de l'Assainissement Non Collectif (ANC) , réalisation de comité technique et d'une commission thématique qualité
- **Dispo F82 - Analyse, harmonisation et valorisation des suivis qualité (définition et développement d'un site web). Validation du bilan qualité et état des milieux sur le secteur marais et estuaire en commission géographique Marais-Littoral**
- Dispo F84 - **Choix du prestataire et déploiement de la métrologie** en lien avec le suivi qualité pour la détermination des flux
- Dispo F86 - Réflexion sur les perturbateurs endocriniens pour identifier les stations d'intérêt



Autres actions sur les Dispositions en cours de mise en œuvre

- Diverses dispositions : participation aux groupes de travail, comités techniques ou comités de pilotage sur des études en relation avec les dispositions du SAGE :
 - ✓ Cahier des charges sur les études de révision de seuils de gestion ,
 - ✓ programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des milieux aquatiques, PAOT
 - ✓ programmes Natura 2000,
 - ✓ programmes Re-Sources (AEP),
 - ✓ etc...



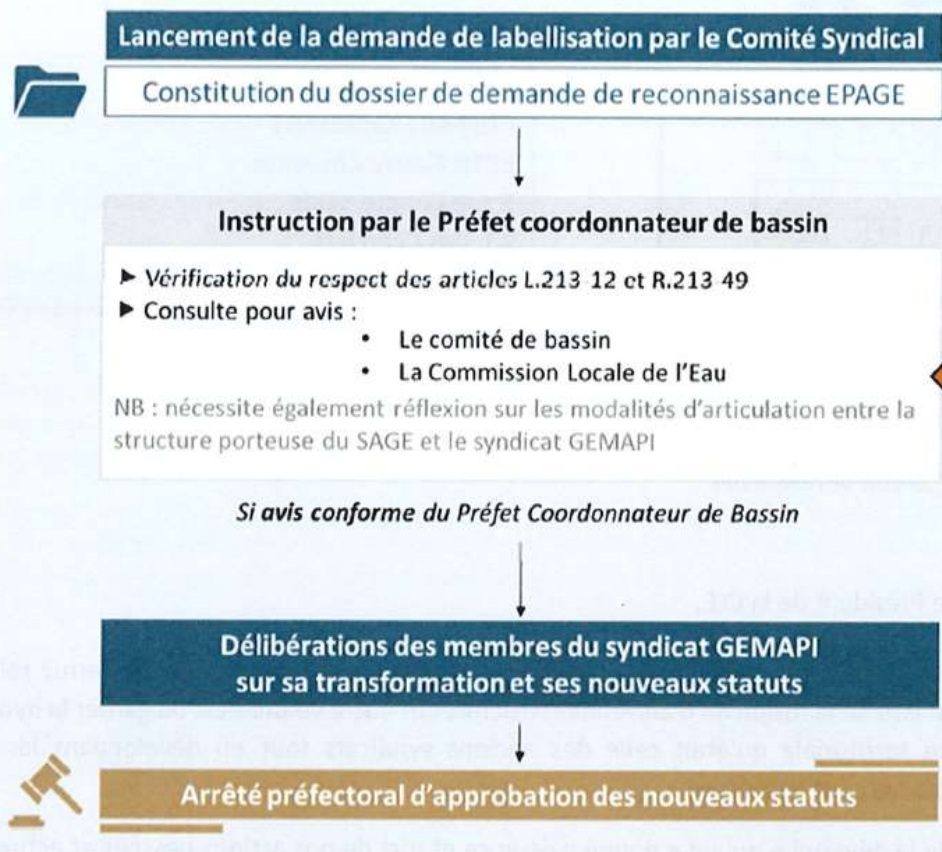
Avis

Demande de labellisation EPAGE du SyBRA

Sollicitation de l'avis de la CLE

- Par le SyBRA
- Le 14 décembre 2023
- Par anticipation sur la sollicitation du Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA DEMANDE DE LABELLISATION EPAGE




REÇU LE
14 DEC. 2023
EPTB Charente

Monsieur le Président de la CLE
CLE SAGE CHARENTE
EPTB Fleuve Charente
5 rue Chante-caille
Z.I. des Charriers
17100 SAINTES

Objet : Demande de labellisation EPAGE
Nos Ref : SyBRA/Préf./2023/EPAGE/EPTB/CLE
Réf. Act: MT
Pièces jointes : Dossier de candidature

Monsieur le Président de la CLE,

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) est un syndicat mixte fermé relativement récent. Il est issu de la fusion de 6 anciennes structures et notre volonté est de garder la dynamique et la proximité territoriale qu'était celle des anciens syndicats tout en développant les nouvelles compétences qui sont les nôtres.

A l'image de la démarche qui lui a donné naissance et fort de nos actions passées et actuelles, notre Syndicat a su se placer sur son territoire comme une structure référente dès qu'il s'agit de questions en lien avec l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité, le risque inondation.

Comme évoqué avec le Directeur de l'EPTB, notre collectivité souhaite aujourd'hui affirmer son statut en demandant la reconnaissance en Établissement Public d'Aménagement de de Gestion des Eaux (EPAGE).

Cette demande de reconnaissance en tant qu'EPAGE représente à la fois la reconnaissance des efforts de structuration et d'aménagements réalisés anciennement et permettra de légitimer notre structure qui se donne les moyens de ses ambitions, dans le respect des processus de concertation, des doctrines de bassin et des évolutions réglementaires.

Les membres du SyBRA, dont j'ai l'honneur d'être le porte parole en tant que Président, se joignent à moi pour demander la reconnaissance du SyBRA en tant qu'EPAGE afin que de nouvelles pages d'actions en faveur des milieux aquatiques puissent être écrites sur le livre fraîchement ouvert par notre collectivité.

Vous serez donc, dans le cadre de cette reconnaissance, amené à présenter à l'avis de la CLE du SAGE Charente notre demande.

Restant à votre écoute et vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président du SyBRA,
Jean-Charles DOBY



Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois - 190 route de Vindelle - Le Paradis - 16 430 BALZAC
05 45 38 16 71 - contact@sybra.fr - www.rivieres-angoumois.fr

Recommandations du SAGE Charente

Porteur : Collectivités territoriales et leurs groupements compétents

Calendrier prévisionnel (année : N)

N	+1	+2	+3	+4	+5

A1 Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente

Pour favoriser la mise en œuvre du SAGE, la CLE souhaite que l'organisation des compétences locales de l'eau mise en place sur le bassin de la Charente garantisse :

- la cohérence des actions en termes de bassin versant et de solidarité territoriale et financière amont/aval et aval/amont, au-delà des limites administratives ;
- une bonne articulation entre les enjeux de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI) en particulier sur le littoral, l'estuaire, les zones de confluence et à l'échelle de l'axe Charente ;
- une bonne articulation et complémentarité des rôles entre les différentes échelles administratives (EPCI-FP) et hydrographiques (syndicat mixte de bassin versant et EPTB).

Pour ce faire, la CLE souhaite que :

- à l'échelle du bassin de la Charente, l'EPTB Charente soit le garant, de la cohérence des actions menées au regard du SAGE, des enjeux du grand cycle de l'eau et de la bonne coordination des acteurs publics en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau et de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur son périmètre ; l'action de l'EPTB Charente couvre l'ensemble des missions définies à l'article L. 211-1 du code de l'environnement et assure *a minima* les missions suivantes :
 - animation territoriale et coordination des acteurs publics en matière de prévention des inondations et de gestion intégrée dans le domaine de l'eau ; pour favoriser une culture commune et une solidarité de bassin versant ;

- mutualisation des moyens techniques et administratifs complémentairement aux actions de mutualisation menées par des structures d'assistance technique mises en place à d'autres échelles, départementale notamment ;
 - amélioration, mise à disposition et partage de la connaissance (définitions, zonages, indicateurs et objectifs partagés) ;
 - élaboration et mise en œuvre d'un projet d'aménagement et d'intérêt commun du fleuve Charente en lien avec les différents niveaux d'acteurs compétents (Départements, EPCI FP et leurs groupements) ;
 - maîtrise d'ouvrage d'études ou de travaux, à la demande des collectivités locales en cas de territoire « orphelin » de syndicat mixte compétent à l'échelle locale d'un sous-bassin versant ou si l'échelle d'exercice de l'action à conduire couvre le territoire de plusieurs syndicats ;
 - développement d'outils de mise en commun et de partage des données sur la gestion de l'eau entre les différents producteurs et à l'attention des gestionnaires du bassin versant, en lien avec les outils développés par des structures d'assistance technique mises en place à d'autres échelles, départementale notamment ; ces outils seront opérationnels sur l'ensemble du cycle annuel.
- à l'échelle des sous bassins sur le périmètre du SAGE Charente, les structures en charge de l'exercice des compétences GEMAPI, notamment les syndicats de sous-bassins, éventuellement reconnus en tant qu'Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) conduisent des programmes d'actions cohérents et une maîtrise d'ouvrage opérationnelle : les syndicats mixtes de droit commun, éventuellement reconnus en tant qu'EPAGE exercent une maîtrise d'ouvrage opérationnelle en matière de GEMAPI. Au-delà de la compétence GEMAPI, la CLE souhaite que ces syndicats développent et animent des programmes d'actions multithématiques de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, en concertation étroite avec les propriétaires riverains, pouvant relever d'autres politiques sectorielles en fonction des enjeux locaux telles que l'aménagement des versants, la gestion et prévention des étiages, la gestion et la prévention des intrants et polluants, etc.

Dans les cas où la compétence GEMAPI est exercée directement par les EPCI à fiscalité propre, en particulier quand l'EPCI à fiscalité propre couvre la totalité d'un bassin versant ou lorsque l'efficacité de l'action est pertinente au moins sur une partie des enjeux à l'échelle de l'EPCI à fiscalité propre, la CLE souhaite que les actions, plans et programmes soient élaborés dans le cadre d'une approche cohérente à l'échelle des bassins versants, coordonnée par l'EPTB Charente.



Avis

Demande de labellisation EPAGE du SyBRA

Contexte et éléments de cadrage

La **loi MAPTAM** du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (**GEMAPI**). Cette compétence composée des missions visées aux 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement est exercée par les **EPCI à fiscalité propre** qui peuvent le transférer ou le déléguer à des **syndicats mixtes** assurant la **maitrise d'ouvrage opérationnelle** à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Ces syndicats mixtes peuvent en particulier être reconnus en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (**EPAGE**).

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer à ce niveau la **prévention des inondations et des submersions** ainsi que la **gestion des cours d'eau non domaniaux**.

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (**SyBRA**) souhaite déposer prochainement un dossier de demande de reconnaissance en tant qu'**EPAGE**, conformément aux dispositions prévues par les articles L.213-12 et R.213-49 du Code de l'environnement.

Les conditions réglementaires à remplir pour transformer le syndicat en EPAGE portent sur trois domaines principaux :

- 1- les missions exercées,**
- 2- son périmètre géographique et hydrographique**
- 3- sa capacité financière et technique à assurer ses compétences.**

Une réflexion sur les modalités d'articulation entre la structure porteuse du SAGE (EPTB Charente) et la structure GEMAPI (SyBRA) est également à mener dans ce cadre.

L'avis validé par la CLE ce jour pourra être transmis au Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne lorsque celui-ci le sollicitera.



Avis

Demande de labellisation EPAGE du SyBRA

Missions exercées

En référence aux statuts du SyBRA, la collectivité a repris les 4 alinéas GEMAPI :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Extraits du dossier de demande

Les actions du SyBRA répondent globalement aux objectifs suivants et s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt général :

- Contribuer à la non-dégradation des milieux
- Améliorer l'état écologique des masses d'eau de surface
- Améliorer la qualité physico-chimique des masses d'eau par leur fonction d'autoépuration
- Contribuer à la non-dégradation et au maintien des zones humides associées
- Contribuer à la non-dégradation et au maintien des paysages
- Améliorer les situations vis-à-vis du risques inondation (protocole de gestion des ouvrages, équipement, zone expansion de crue, ralentissement dynamique ...)



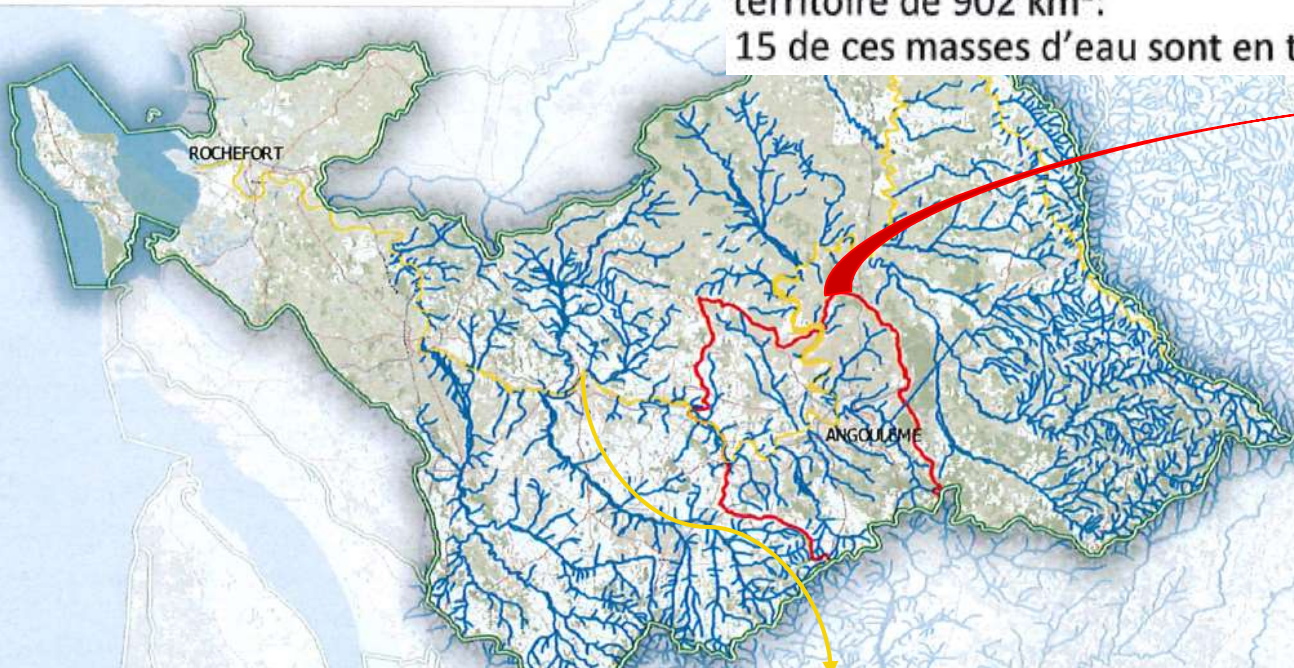
Demande de labellisation EPAGE du SyBRA

Périmètre géographique et hydrographique

18 masses d'eau constituent notre territoire, représentant plus de 664 kms de cours d'eau sur un territoire de 902 km²;

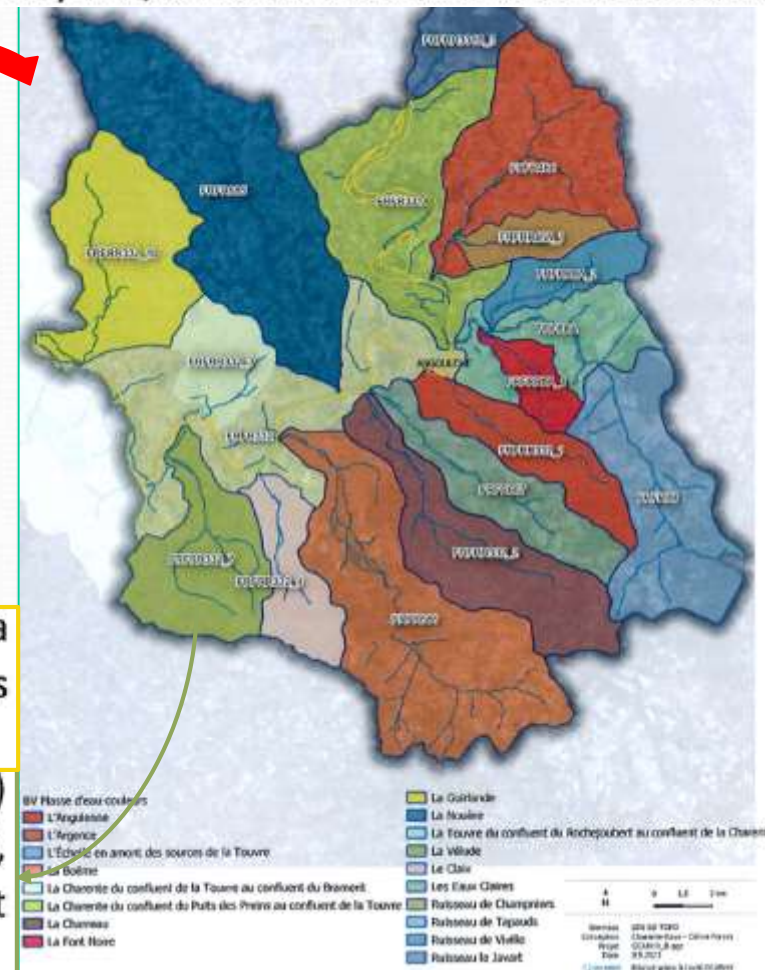
15 de ces masses d'eau sont en totalité en gestion par le SyBRA, à l'échelle de leurs bassins versants.

Carte de situation du SyBRA à l'échelle du bassin versant de la Charente



Le SyBRA ne gère pas le fleuve mais les affluents en rive gauche et rive droite

Extraits du dossier de demande



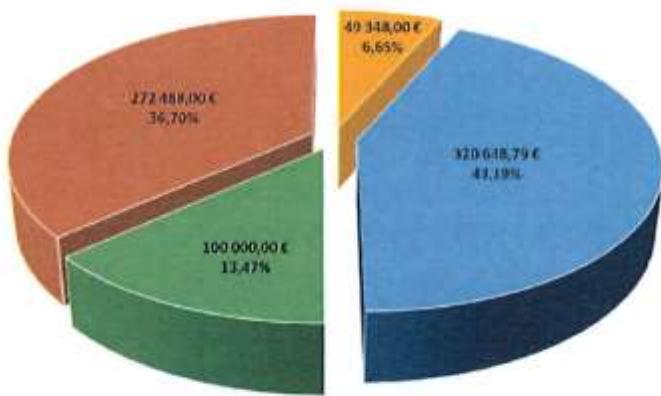
La Charente (FRFR 332 et FRFR331) n'est pas gérée directement par le SyBRA (Département de la Charente). Néanmoins, le lit majeur est lui sous compétence et gestion Syndical, car inclus dans les bassins versants des affluents.

La Vélude (FRFR332-7) est gérée partiellement par le SyBRA. En effet, 11 km² (sur les 49 km² du BV) manquent en tête de bassin versant. Le communauté des communes des 4 B n'a à ce jour ni délégué, ni transféré, ni conventionné avec le SyBRA pour les compétences GEMAPI. Des discussions sont toujours en cours afin que ce territoire revienne en gestion auprès du SyBRA.

Capacité financière et technique

Section	CA 2022	BP 2023
Fonctionnement - dépenses	648 977,17€	1 362 558,68€
Fonctionnement - recettes	1 274 970,13€	1 362 558,68€
Investissement - dépenses	373 475,33€	491 060,51€
Investissement - recettes	453 952,26€	491 060,51€

Répartition entre études et travaux en 2023



■ Etudes ■ Travaux investissement ■ Travaux fonctionnement ■ Equipe d'entretien

Travaux 93 %

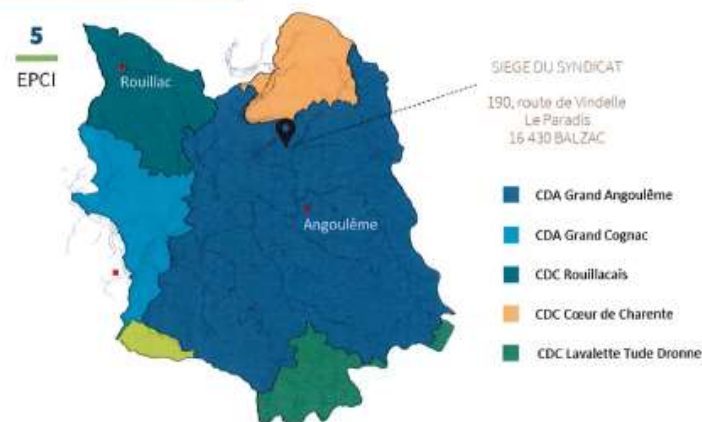
Études 7 %

Extraits du dossier de demande

Le SyBRA de 2023 en quelques chiffres :



Territoire de compétence



GOVERNANCE



SERVICES



Nos membres :



Avis

Demande de labellisation EPAGE du SyBRA

Articulation EPTB Charente / SyBRA

Extraits du dossier de demande

Une attention particulière est effectuée par le SyBRA avec les autres structures GEMAPI qui œuvrent en amont et en aval de notre territoire, afin que les politiques menées restent cohérentes.

De plus, les relations étroites que nous entretenons avec l'EPTB Fleuve Charente et le Département de la Charente (gestionnaire du fleuve Charente sur la partie domaniale) accentuent cette cohérence d'action.

L'EPTB Charente porte l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Charente, outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques introduit par la loi sur l'eau de 1992. **Le SyBRA est membre de l'EPTB Fleuve Charente depuis le 18/09/2019 (délibération n°06/18-09-2019).**

Le SyBRA a été un acteur très présent lors des ateliers et de la rédaction du SAGE Charente. Bons nombres de mesures sont actuellement mises en œuvre par le SyBRA sur notre territoire.



Avis

Demande de labellisation EPAGE du SyBRA

Proposition de délibération de la CLE

Considérant la nécessaire solidarité technique et financière qu'il convient de mettre en œuvre à l'échelle du fleuve Charente, notamment en matière de prévention des inondations, et du périmètre hydrographique de compétence du SyBRA,

Considérant que dans un contexte similaire, la CLE a émis un avis favorable hors fleuve Charente dans le cadre de la reconnaissance de l'EPAGE SYMBA,

Après délibération, la Commission Locale de l'Eau, décide de donner un **AVIS FAVORABLE** au dossier du SyBRA de reconnaissance en tant qu'EPAGE sur les affluents de la Charente, **hors fleuve Charente**, ASSORTI DES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

- que le SyBRA puisse gérer à terme de façon globale et cohérente l'ensemble du bassin versant de la Vélude ;
- que soit poursuivi le travail en étroite collaboration avec les acteurs du fleuve Charente que sont le conseil départemental de la Charente, gestionnaire du domaine public fluvial, et l'EPTB Charente coordonnateur, pour veiller à une cohérence des actions entre les affluents de la Charente (gérés par le SyBRA) et le fleuve Charente (hors EPAGE SyBRA).



Information

Porteur : Etat	Calendrier prévisionnel (année : N)	N	+1	+2	+3	+4	+5
----------------	--	---	----	----	----	----	----

E50 Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente

La CLE souhaite la mise en place d'un unique arrêté cadre sur le bassin versant de la Charente (pour les différents OUGC du bassin) précisant les seuils et règles de mise en œuvre des mesures de limitation des usages, afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des décisions entre départements, tout en prenant en compte les spécificités des sous-territoires.

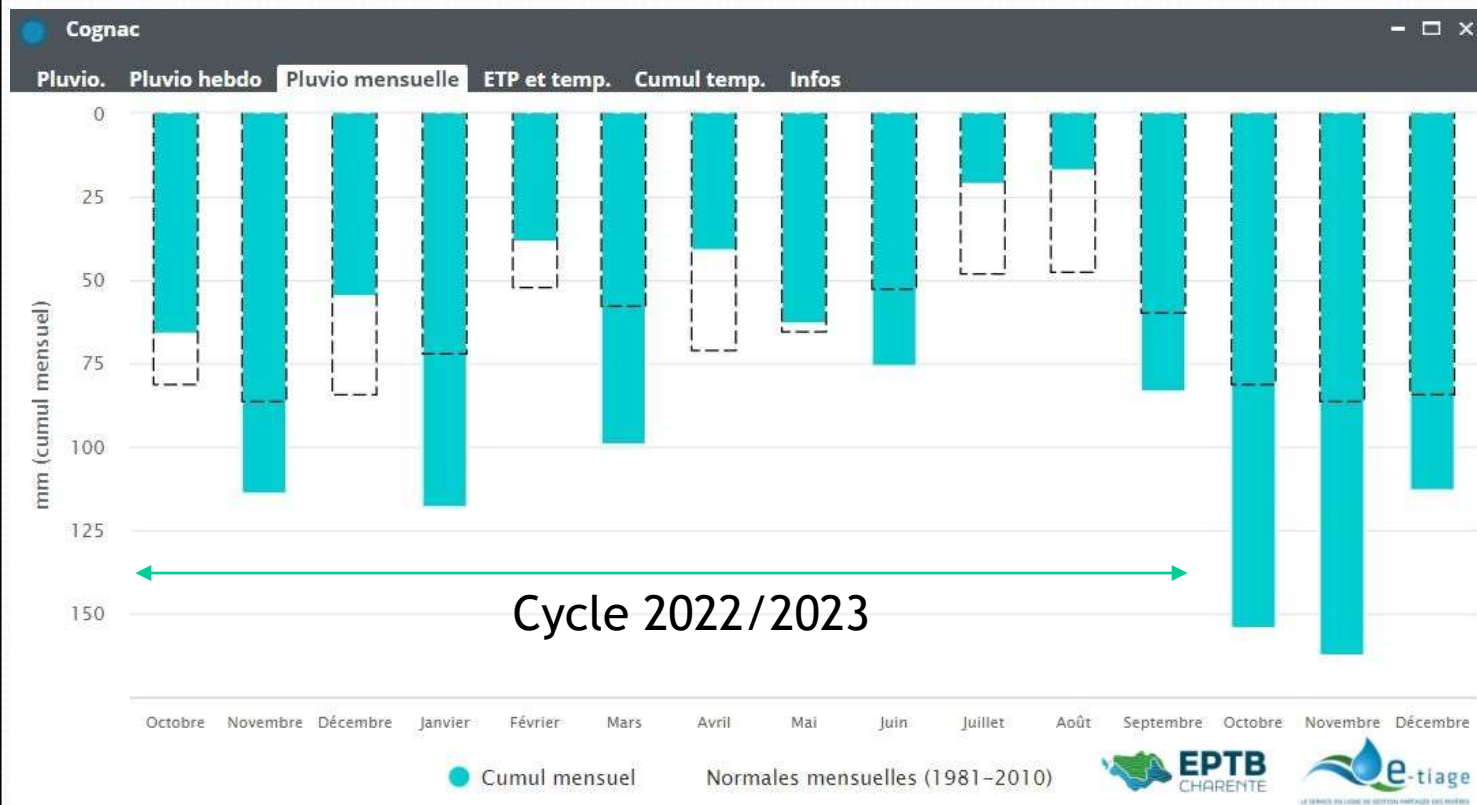
La CLE souhaite qu'un bilan annuel à l'échelle du bassin, intégrant notamment le suivi d'indicateurs de pressions, lui soit présenté par les services de l'Etat.

Présentation des éléments remarquables de la période d'été 2023 :

- Météo
- Respect des objectifs hydrologiques
- Hydrométrie – Vindelle et Beillant
- Barrages de Lavaud et Mas Chaban (taux de remplissage, volumes, ...)
- Impact et efficacité des lâchers
- Réseaux de suivi des écoulements (ONDE, linéaire)



Pluviométrie



Sur le cycle hydrologique 2022/2023, alternance de mois déficitaires et excédentaires

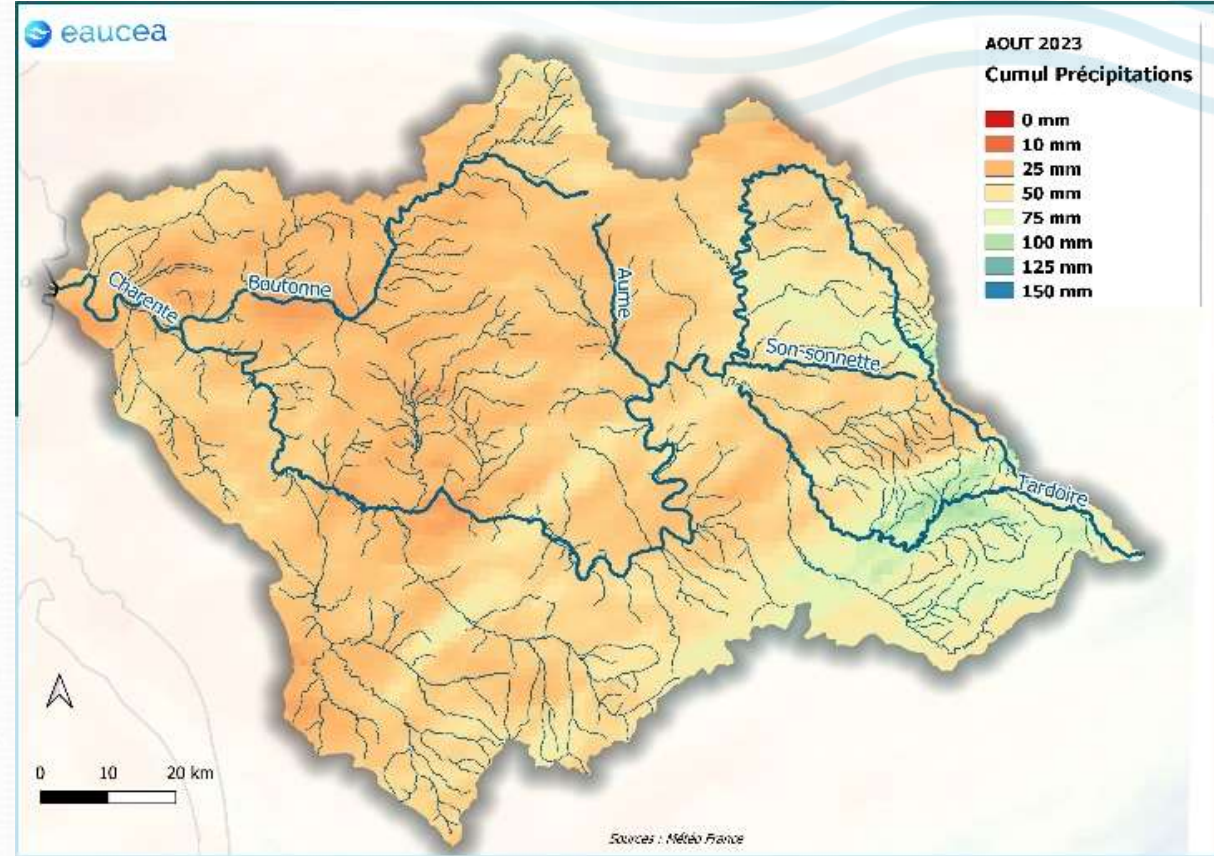
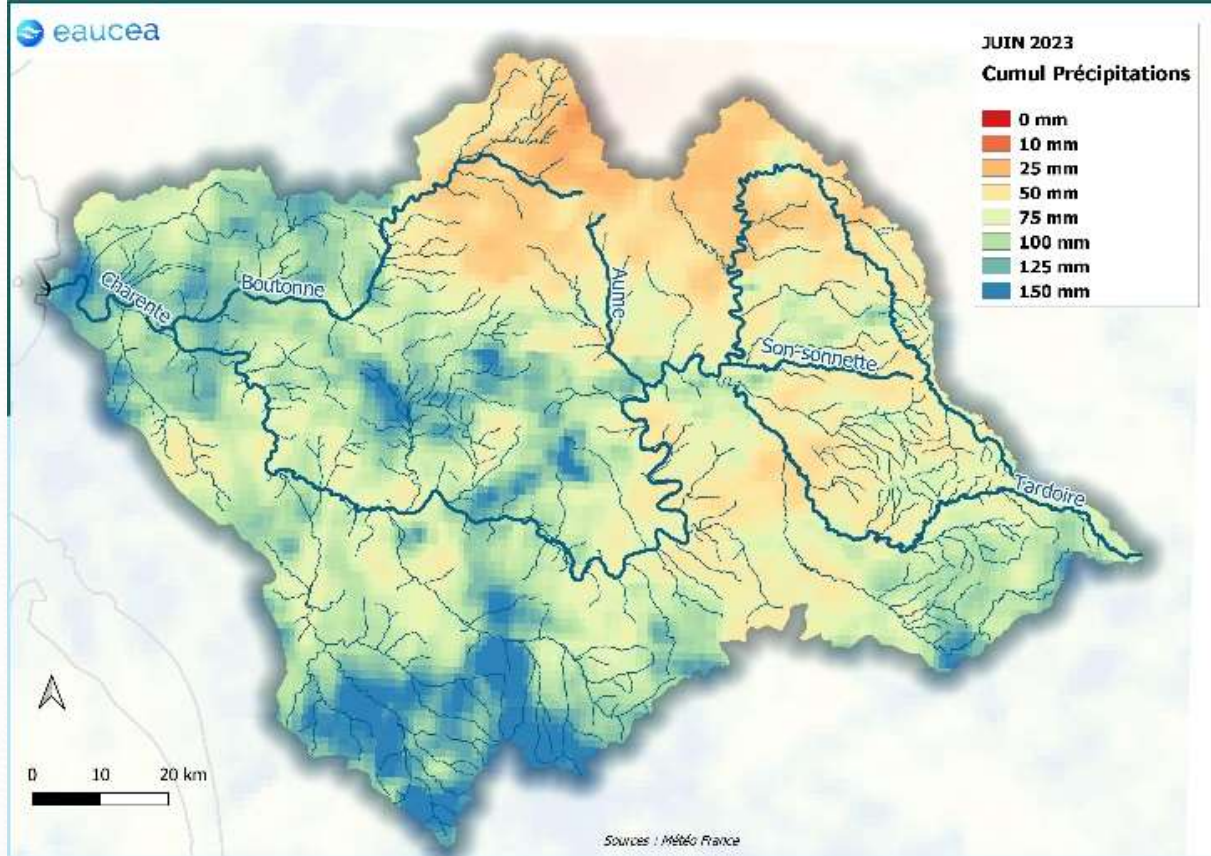
Du 01/10/22 au 30/09/23, cumul pluviométrique légèrement déficitaire

Juillet et Août très secs malgré l'impression de mauvais temps :

- Pluviométrie mesurée = 38 mm
- Pluviométrie normale = 95 mm
- Soit -60%



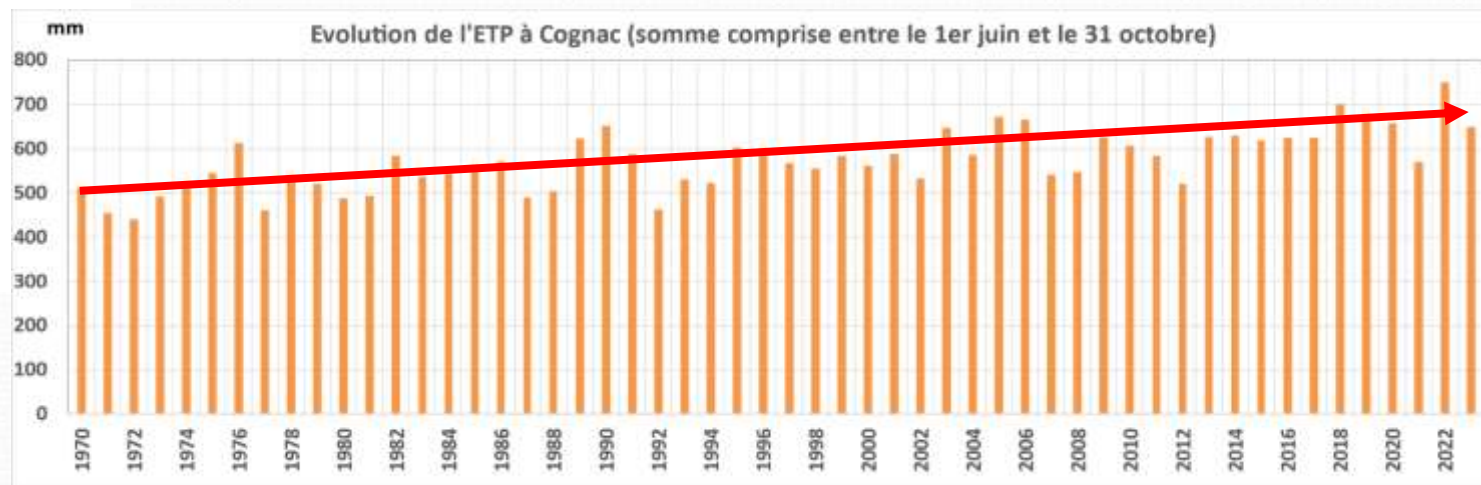
Pluviométrie



Températures et ETP



- Températures comprises en 25 et 30°C
- Episodes de fortes chaleurs tardifs:
 - Mi-août
 - Début septembre
 - Début octobre (inhabituel pour la période)

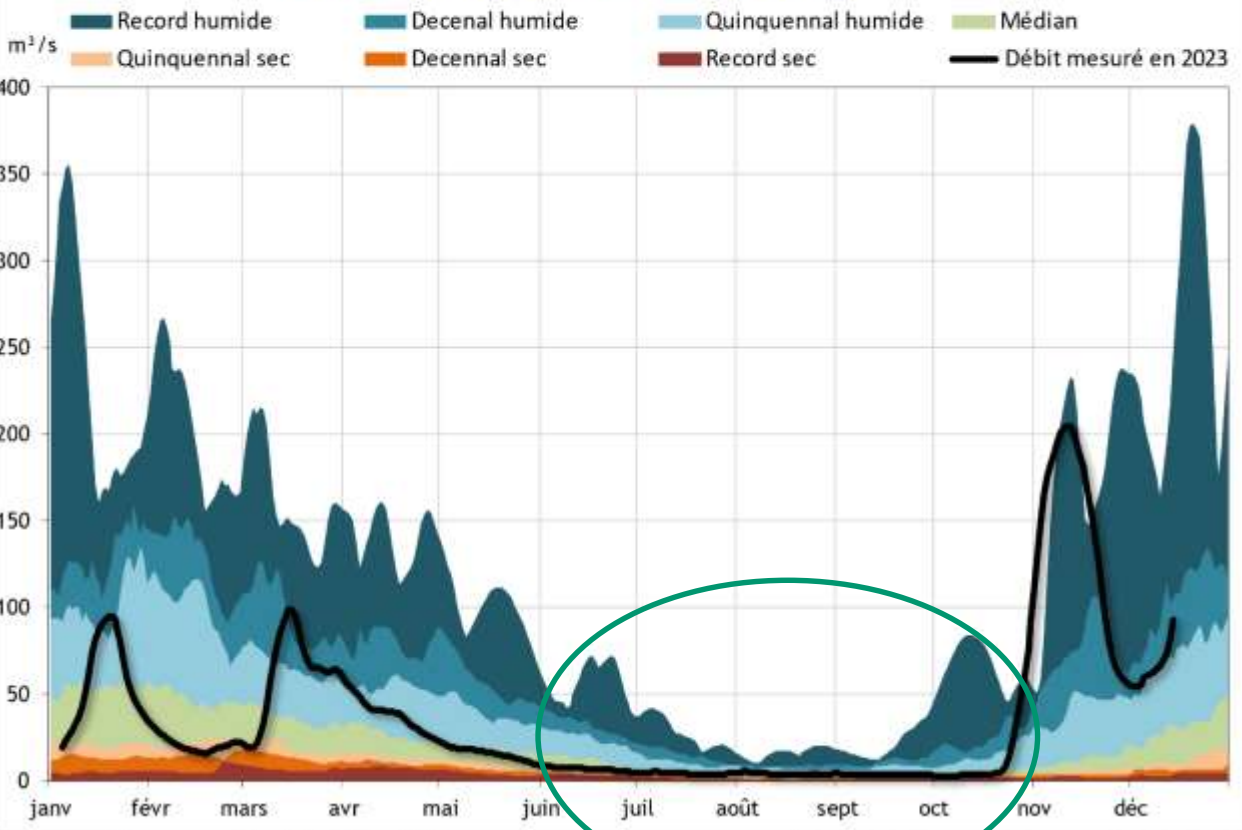


Objectifs hydrologiques

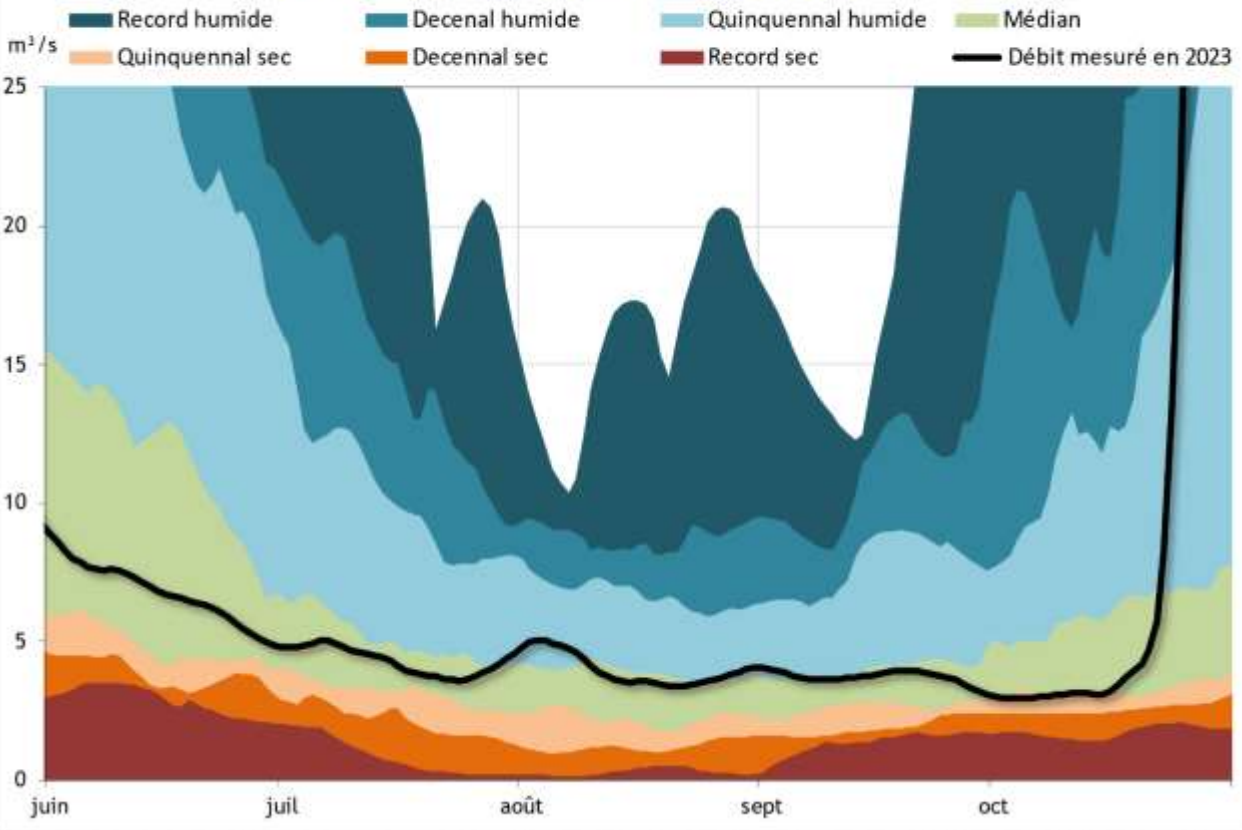
Cours d'eau	Station	QMNA (m ³ /s)	VCN10 (m ³ /s)	Période VCN10	DOE-DOC (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)	Nb jours sous le DOE	Nb jours sous le DCR	Déficit / DOE (hm ³)	Déficit / DCR (hm ³)	Respect DOE ou DOC
CHARENTE	SURIS	0.38	0.22	03/06 au 12/06							
CHARENTE	CHARROUX [PONT DE ROCHEMEAUX]	0.81	0.65	10/06 au 19/06	0.25	0.08	0	0	0	0.00	
CHARENTE	SAINT-SAVIOL PONT BRIDE	0.91	0.77	12/06 au 21/06	0.85	0.28	13	0	0.074	0.00	
BONNIEURE	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE [VILLEBETTE]	0.04	0.03	07/09 au 16/09	0.06	0.02	57	0	0.1007	0.00	
TARDOIRE	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	0.19	0.10	08/10 au 17/10	0.22	0.07	53	1	0.3682	0.00	
TARDOIRE	MONTBRON Moulin de Lavaud	0.36	0.20	04/09 au 13/09	0.57	0.19	81	7	1.6631	0.02	
BANDIAT	Saint-Marial-de-Valette	0.09	0.08	07/09 au 16/09							
TARDOIRE	COULGENS	0.00									
CHARENTE	MANSLE	3.93	3.10	28/09 au 07/10	2.7	0.9	0	0	0	0.00	
AUME	MOULIN DE GOUGE	0.07	0.07	09/10 au 18/10							
COUTURE	FRAIGNEE	0.06	0.06	08/09 au 17/09							
COUTURE	LE MAINE	0.03	0.02	06/10 au 15/10							
CHARENTE	VINDELLE	3.75	2.95	29/09 au 08/10	3	2.5	10	0	0.0588	0.00	
TOUVRE	GOND-PONTOUVRE [FOULPOUGNE]	4.12	4.06	01/09 au 10/09	5.6	3.8	92	0	8.8698	0.00	
CHARREAU	PONT NEUF (Vœuil-et-Giget)	0.08	0.06	18/08 au 27/08							
CHARENTE	JARNAC	8.08	6.60	31/08 au 09/09	10	7	66	18	12.361	0.83	
ANTENNE	PRIGNAC	0.00	0.00	08/09 au 17/09							
NE	SALLES-D'ANGLES [LES PERCEPTIERS]	0.01	0.01	08/10 au 17/10	0.09	0.05	91	73	0.528	0.24	
SEUGNE	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN	0.07	0.07	11/08 au 20/08							
SEUGNE	LA LIJARDIERE	1.14	0.83	09/10 au 18/10	1	0.5	29	0	0.2454	0.00	
CHARENTE	CHANIERES [BEILLANT]	10.68	8.94	07/10 au 16/10	15	9	99	14	34.184	0.81	
BOUTONNE	MOULIN DE CHATRE	0.57	0.39	23/08 au 01/09	0.68	0.4	66	8	0.8831	0.02	

Hydrométrie – Vindelle et Beillant

Statistiques de débits moyennés sur 10 jours 1980 -2022
La Charente à Vindelle - 2023

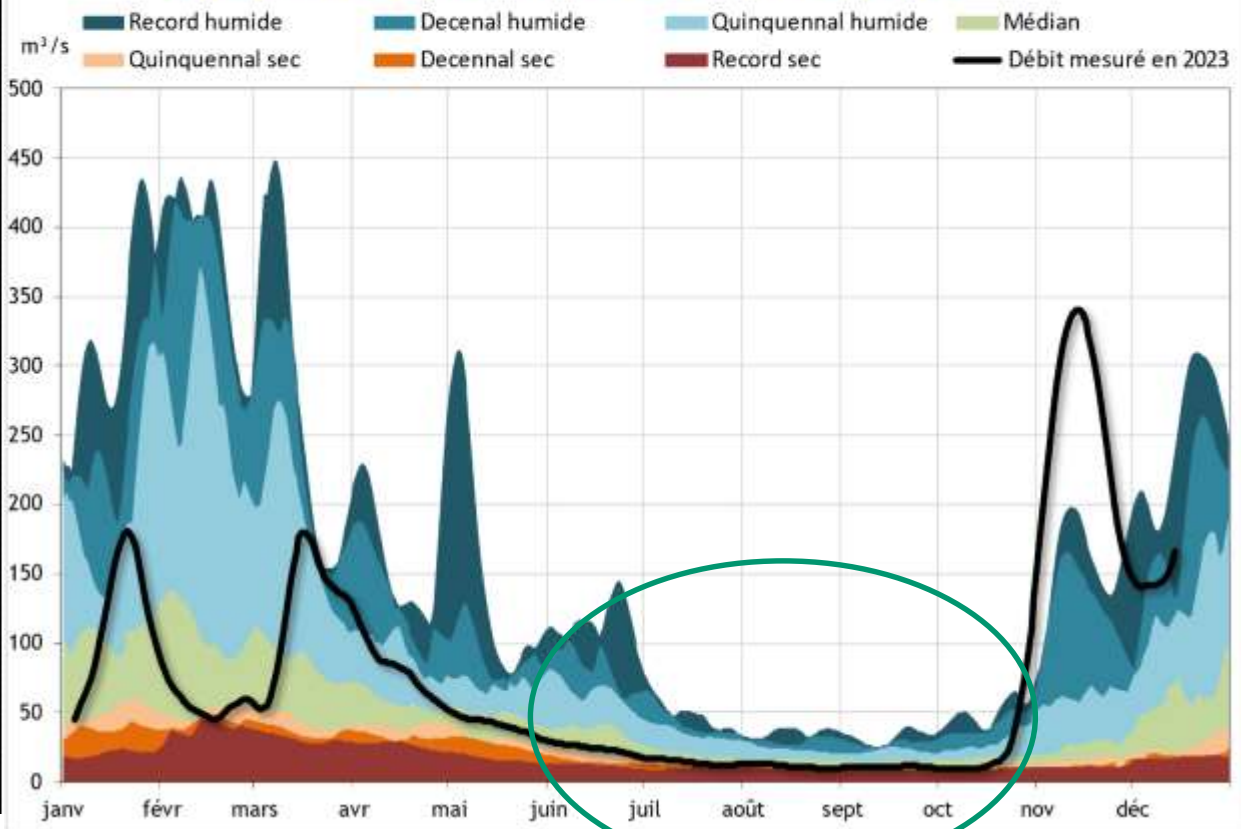


Statistiques de débits moyennés sur 10 jours 1980 -2022
La Charente à Vindelle - 2023

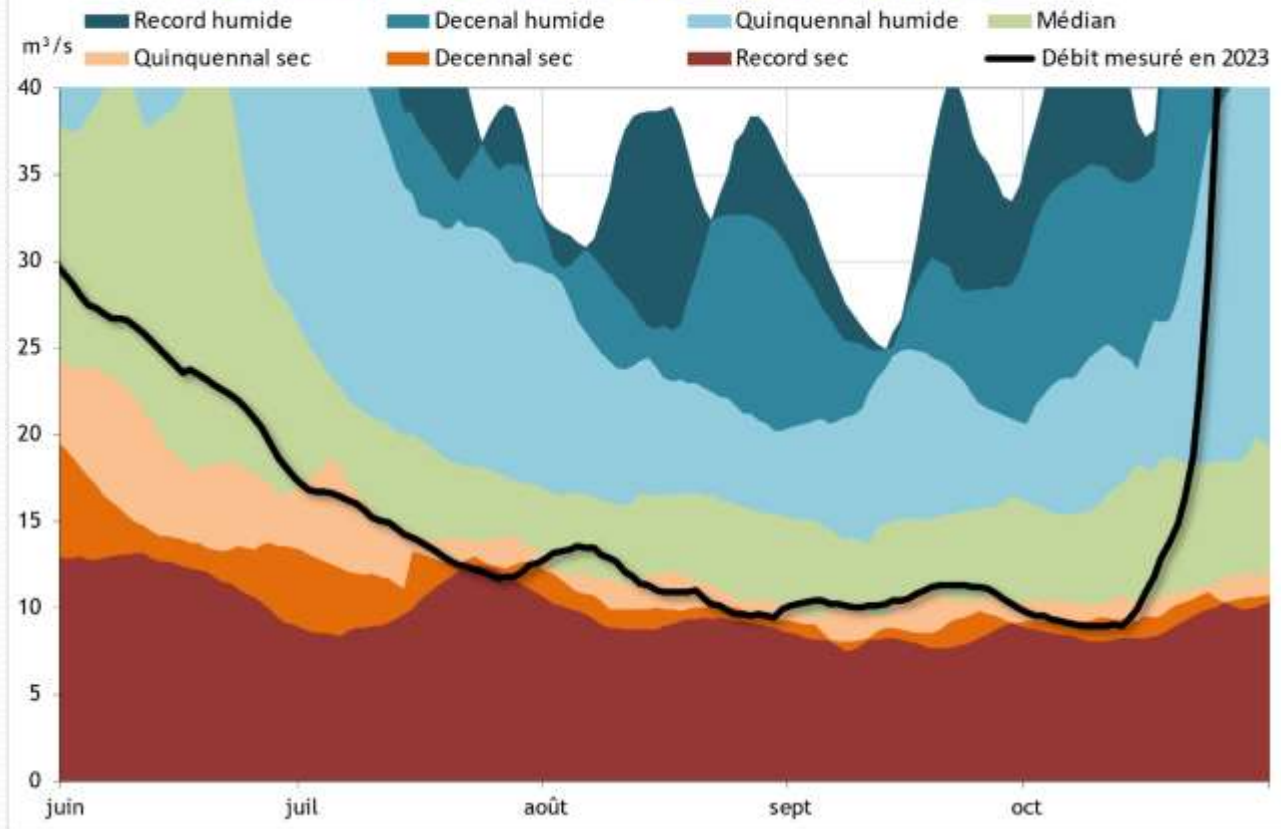


Hydrométrie – Vindelle et Beillant

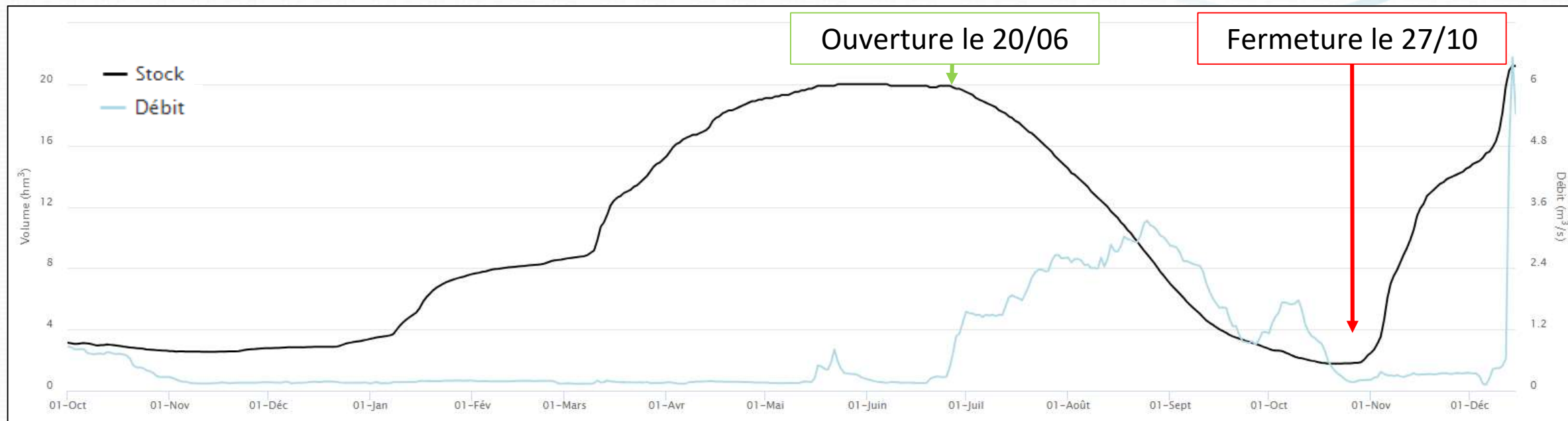
Statistiques de débits moyennés sur 10 jours 2004 -2022
La Charente à Chaniers et à Chérac - 2023



Statistiques de débits moyennés sur 10 jours 2004 -2022
La Charente à Chaniers et à Chérac - 2023



Soutien d'étiage par les barrages



Soutien 2023 :

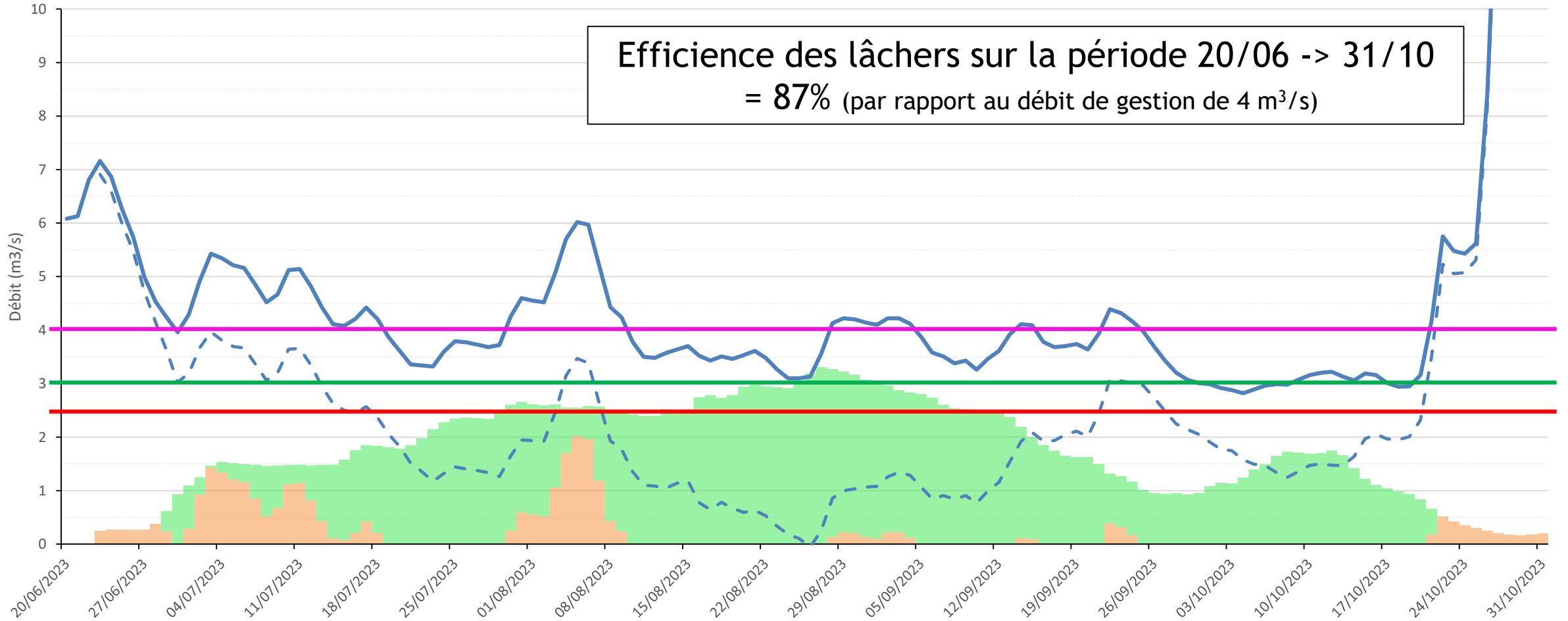
- Ouverture le 20 juin 2023 avec un stock de 20Mm³
- Déficit d'environ 1 Mm³ en début de campagne
- Lâchers > 2m³/s entre le 20/07 et le 13/09
- Réouverture inhabituelle début octobre à 1,7m³/s

Situation au 19 octobre (niveau le + bas):

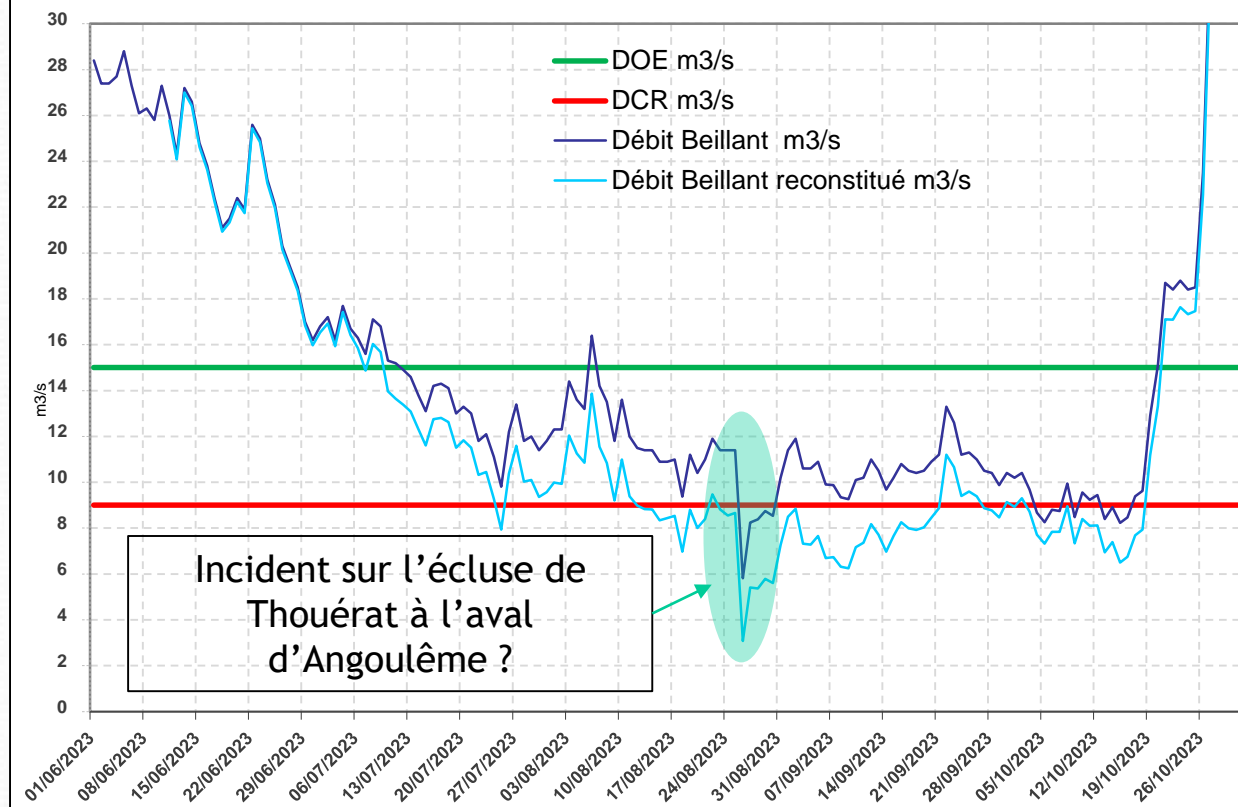
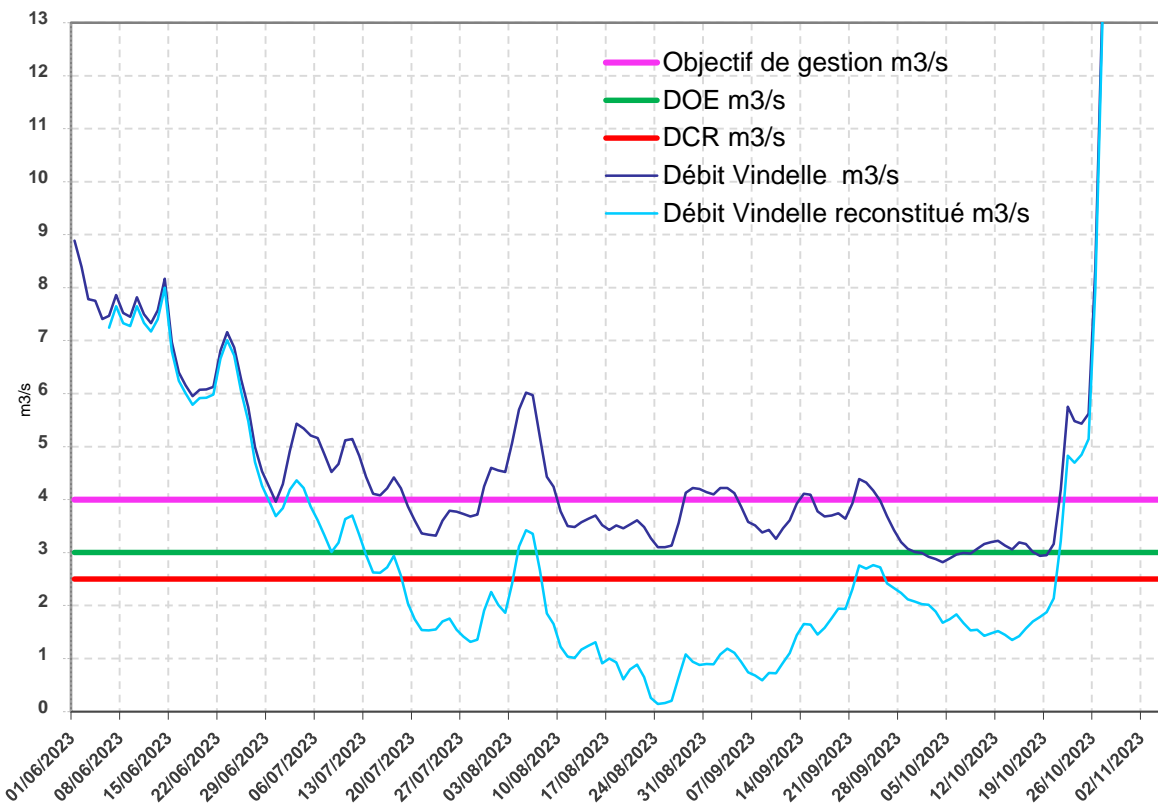
- 8,4% de remplissage (1,77 Mm³)
- Vidange partielle de la Guerlie
- Situation tendue sur Lavaud fin octobre (niveau sous le haut de la prise d'eau)

Soutien d'étiage par les barrages

Q_nonEfficient Q_efficient Q_Vindelle Q_Vindelle_sans_SE

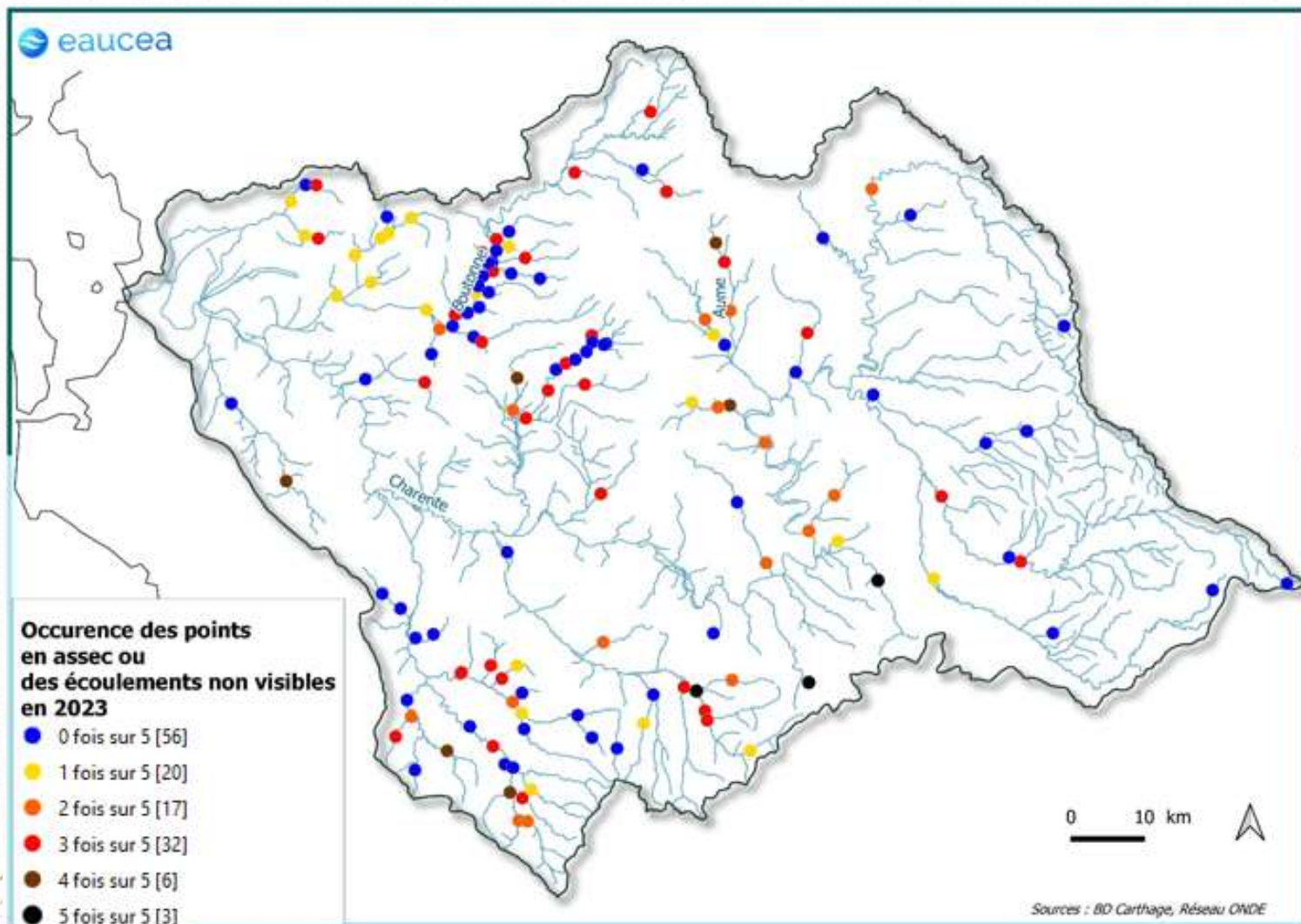


Impact et efficacité des lâchers



Objectif de débit à Vindelle	Volumes lâchés en hm ³ (01/06 -> 31/10) (hors débits réservés)	Volumes venant réduire le déficit par rapport à l'objectif en hm ³	Efficience
4m ³ /s	18.7	16.2	87 %
3m ³ /s (DOE)	18.7	10.8	58 %

Réseau de suivi des écoulements



Occurrence des points en assec ou rupture d'écoulement :

- 0/5 = 56

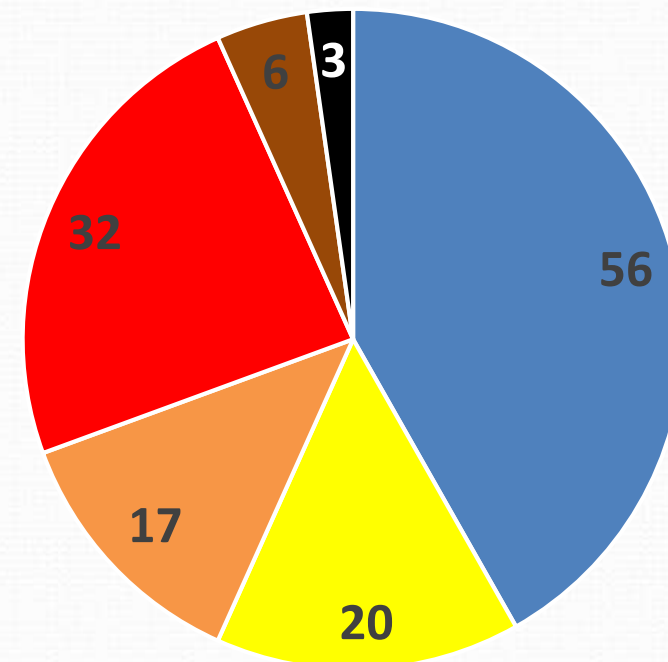
- 1/5 = 20

- 2/5 = 17

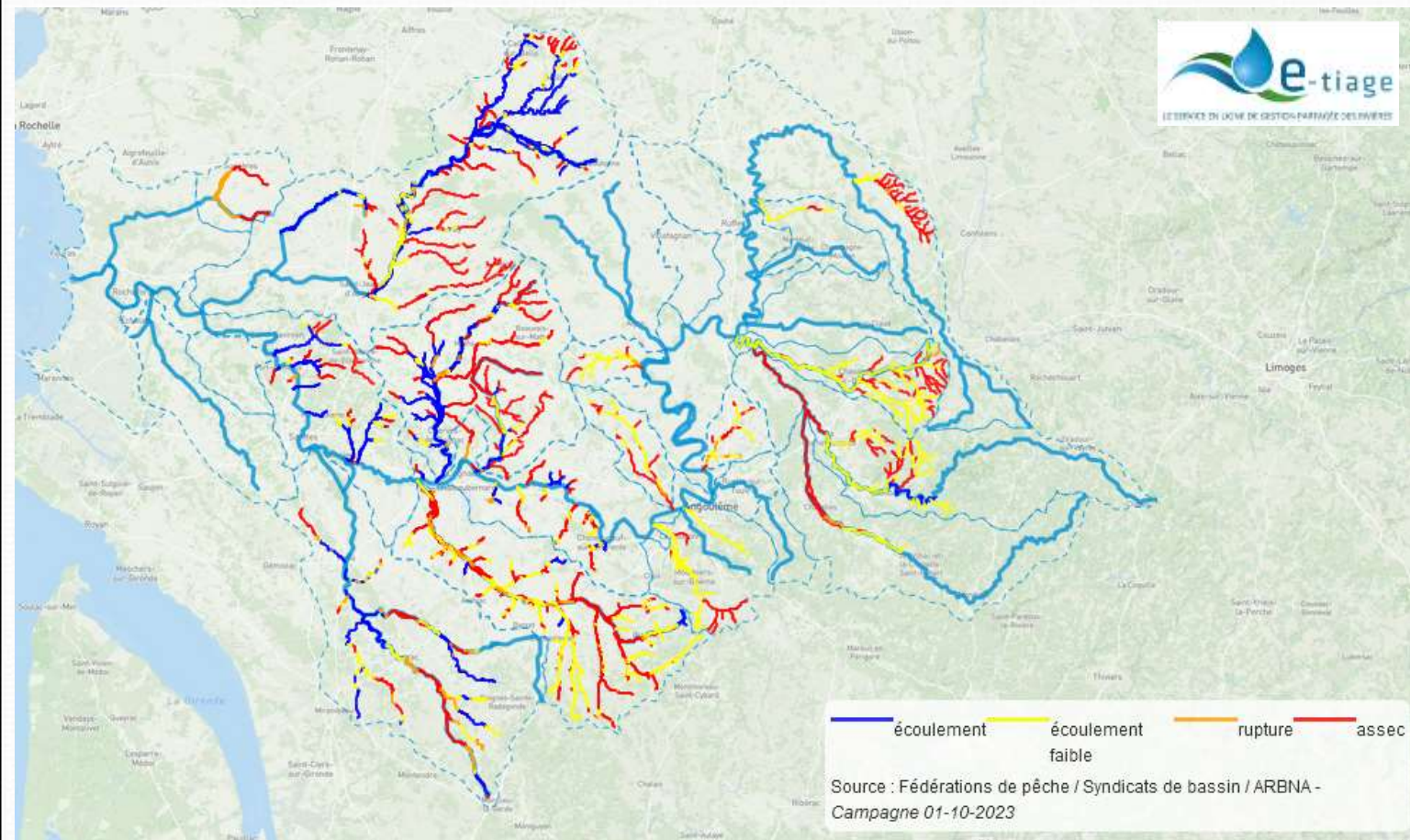
- 3/5 = 32

- 4/5 = 6

- 5/5 = 3



Réseau de suivi des écoulements

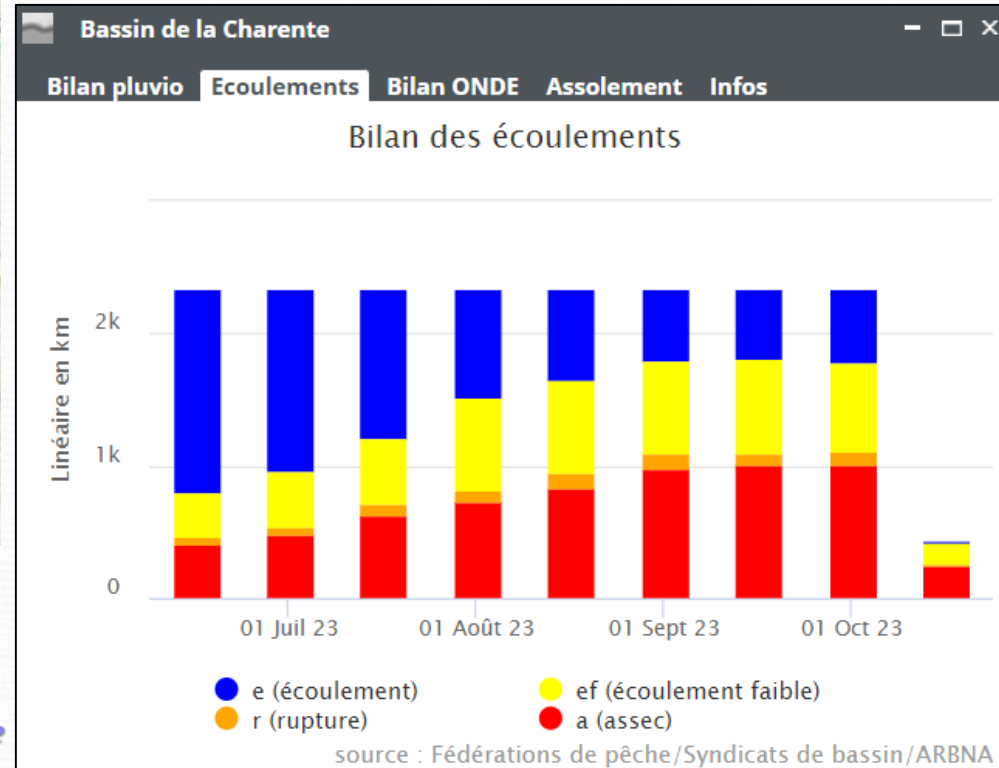


Environ 2 340 km suivis par les fédérations de pêche et les syndicats de bassin à l'échelle du BV Charente

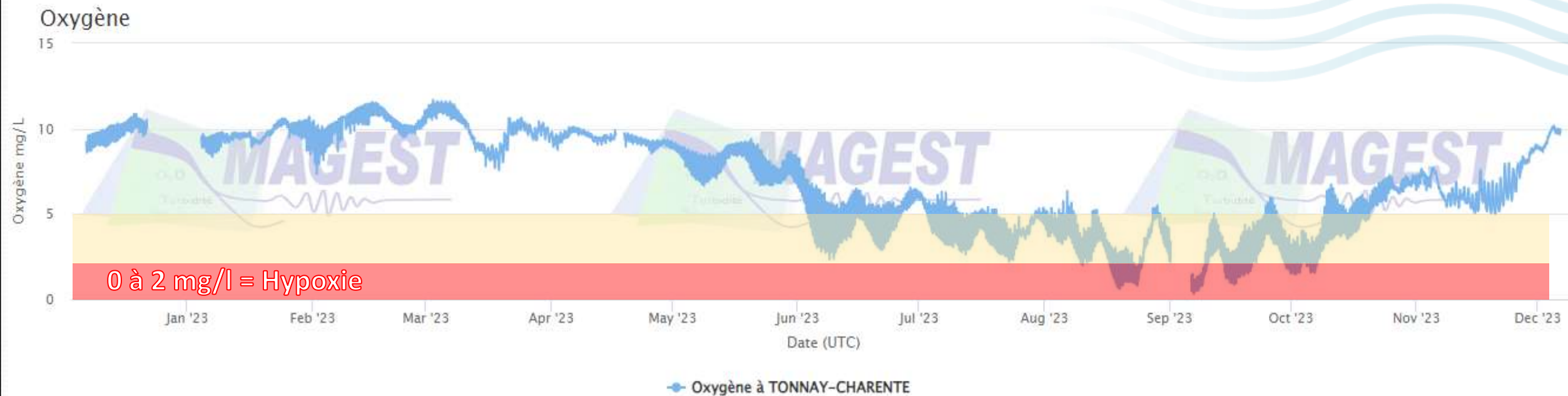
25^{ème} réunion plénière de la Commission Locale de
30 janvier 2024 - Merpins (16)

Linéaire en rupture d'écoulement et assec

Date	km	%
15-juin	465	20%
01-juil	545	23%
15-juil	715	31%
01-août	820	35%
15-août	952	41%
01-sept	1091	47%
15-sept	1104	47%
01-oct	1106	47%

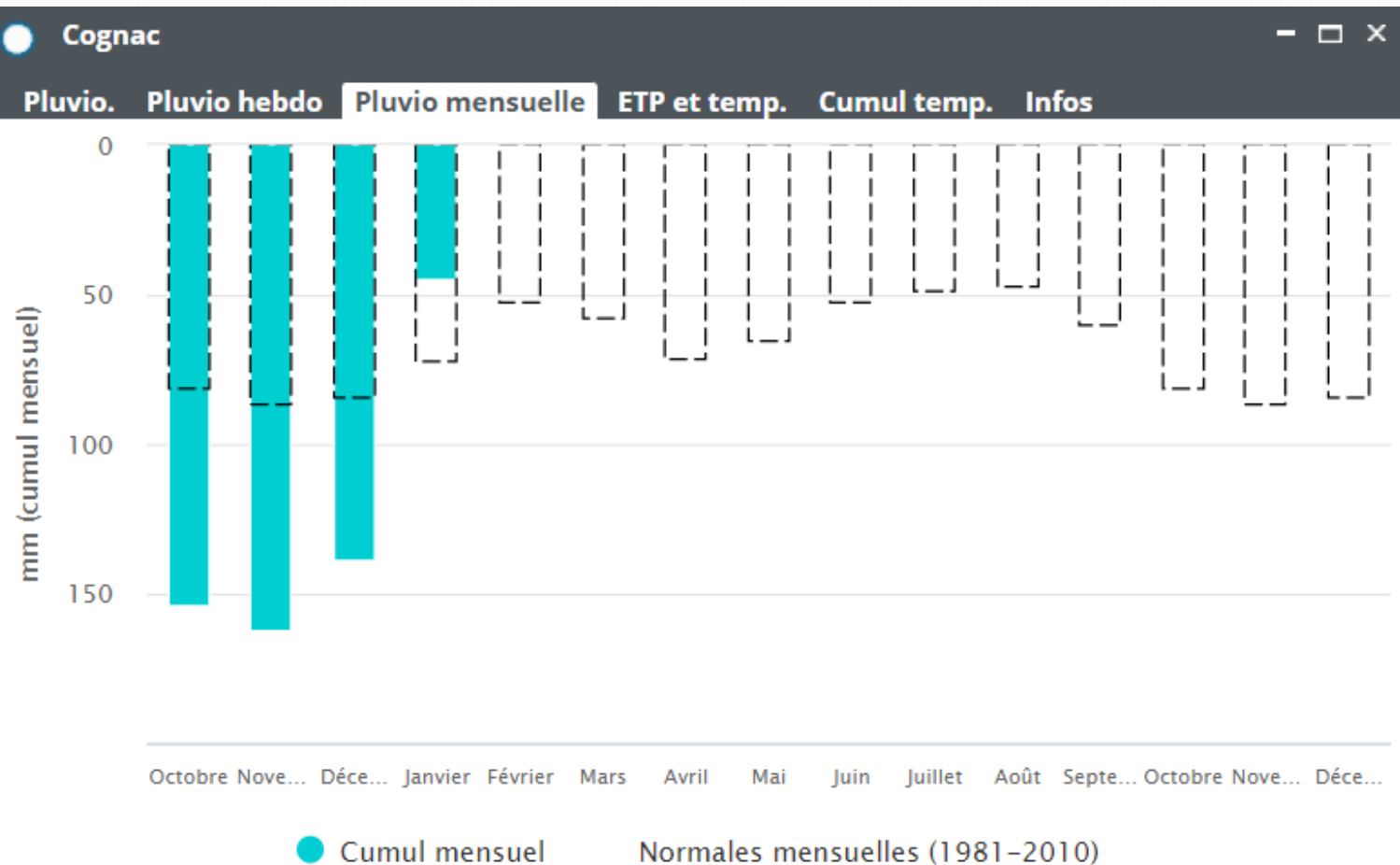


Estuaire



- Concentration en oxygène inférieure à 5 mg/l de juin à octobre
- Concentration proche de 1 mg/l fin août/début septembre
- Impact sur les populations piscicoles

Préparation de l'étiage 2024



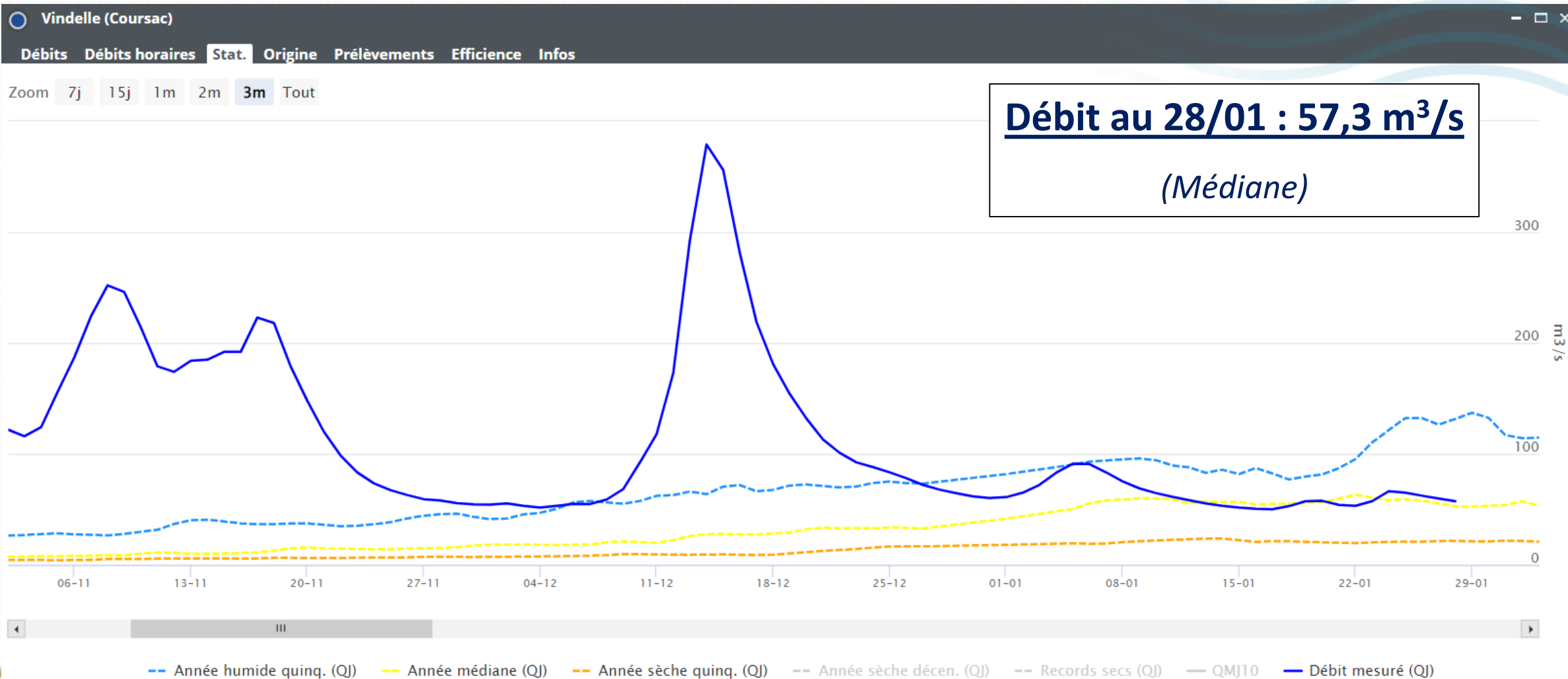
Pluviométrie mesurée
(Du 01/10/23 au 31/12/23)
= 500 mm

Pluviométrie normale
(Du 01/10 au 31/01)
= 324 mm

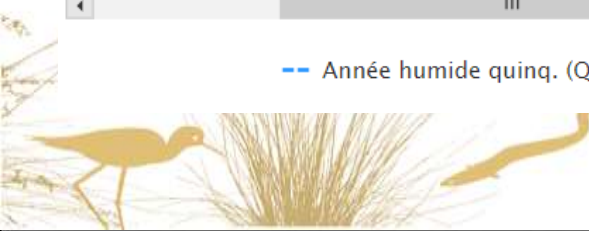
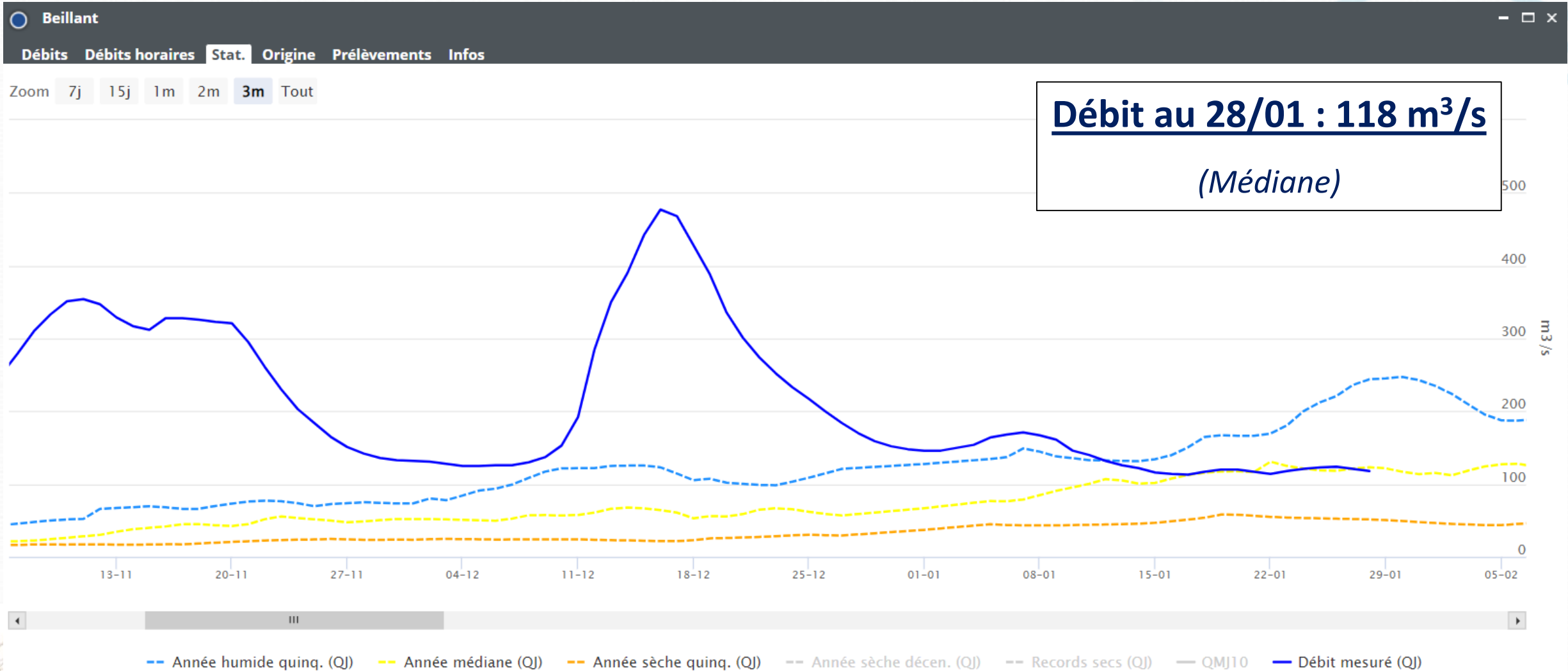
Soit 54% d'excédent



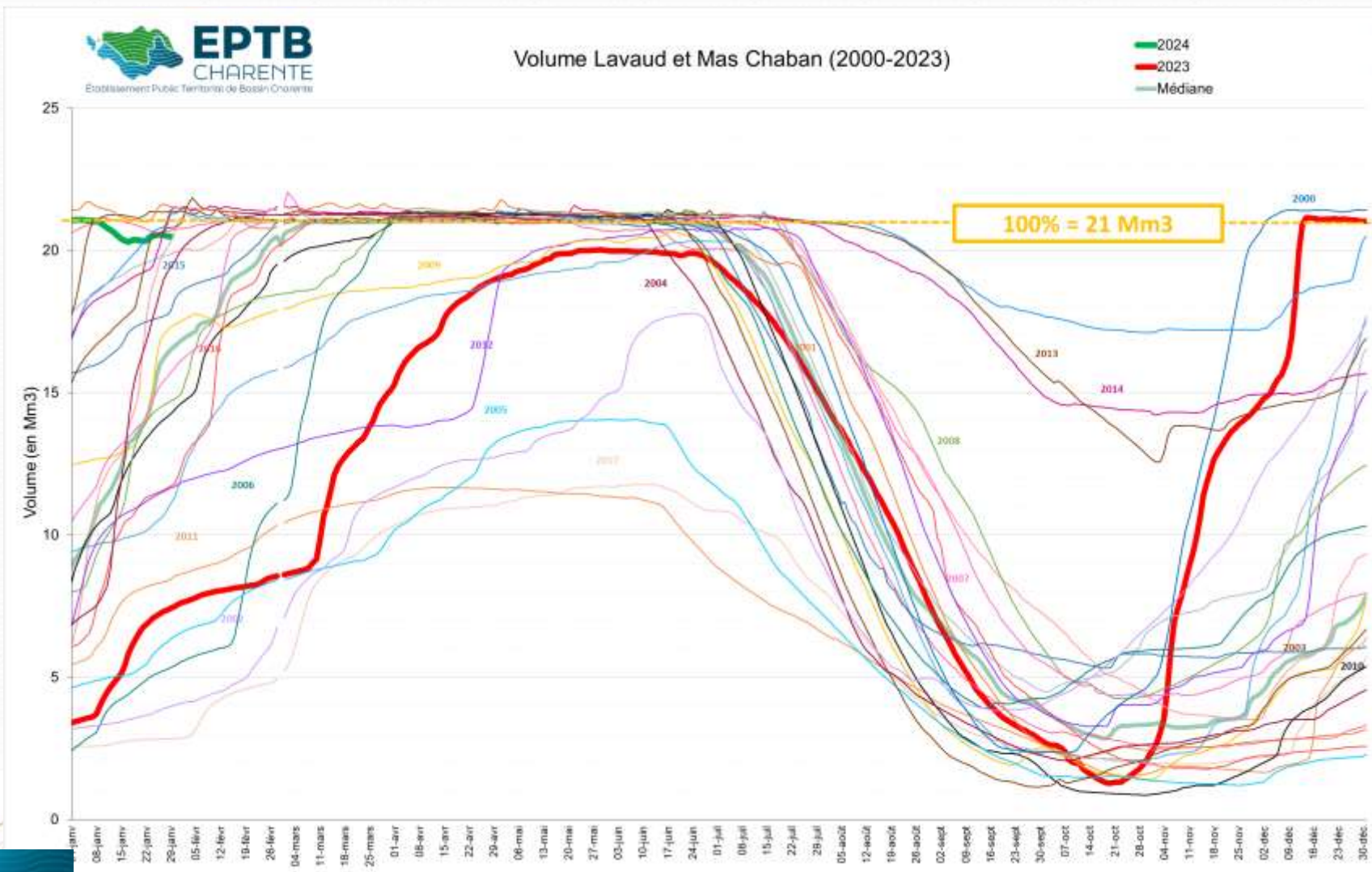
Préparation de l'étiage 2024



Préparation de l'étiage 2024



Préparation de l'étiage 2024

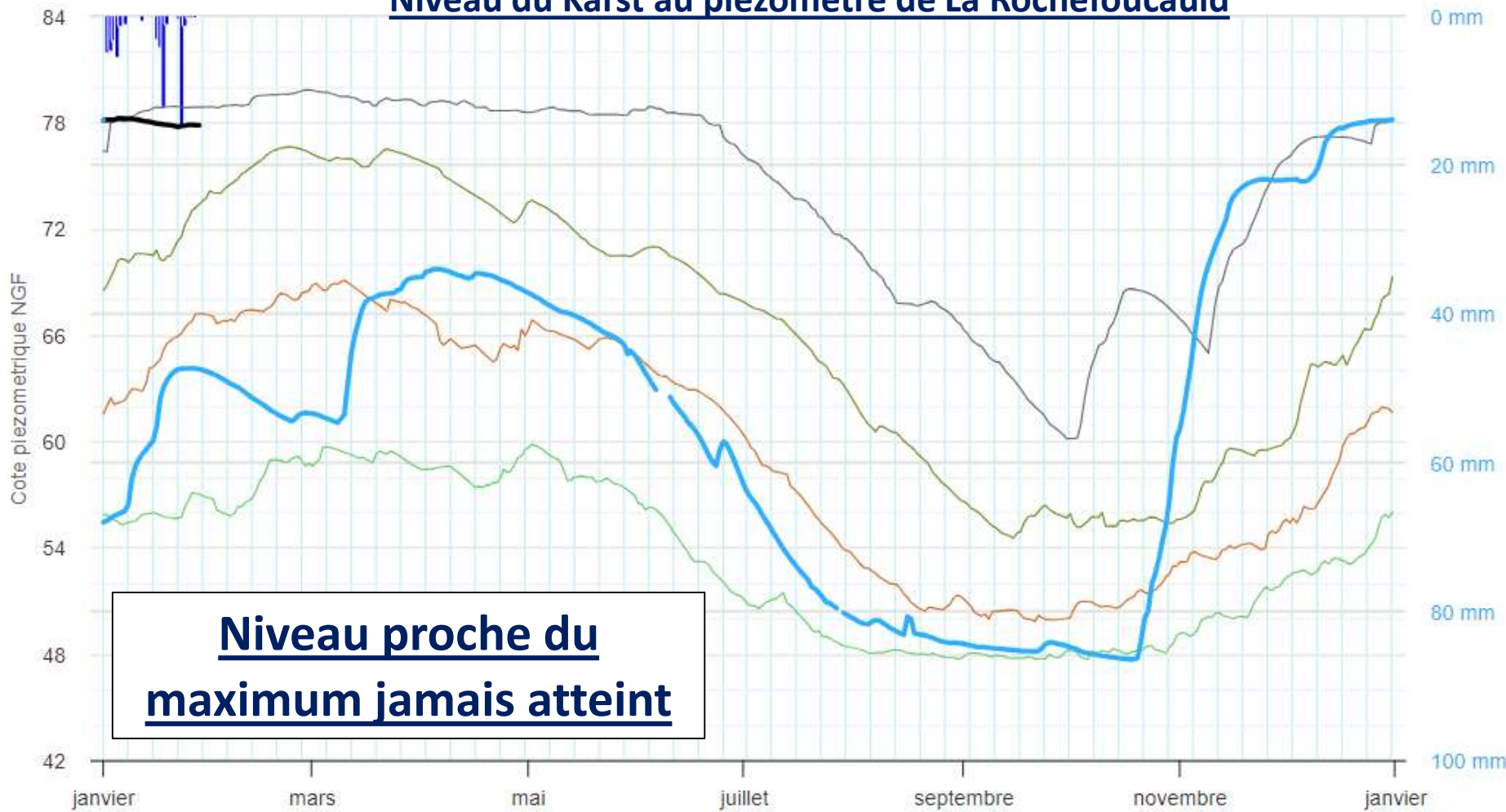


Situation au 29/01 :

- 20,5 Mm³ = 97,8% de remplissage
- + 4 Mm³ par rapport à la médiane
- 2^{ème} remplissage le plus précoce depuis l'an 2000

Préparation de l'étiage 2024

Niveau du Karst au piézomètre de La Rochefoucauld



[Télécharger/Imprimer](#)

Légende

- Pluie Journaliere
- Min 1976 - 2017
- Max 1976 - 2017
- Moyenne 1976 - 2017
- Mediane 1976 - 2017
- Quinquennale Humide 1976 - 2017
- Quinquennale Seche 1976 - 2017
- Seuil 1: 50.81 mNGF
- Seuil 2: 46.63 mNGF
- Seuil 3: 45.76 mNGF
- Seuil 4: 46.00 mNGF
- 2024
- Memaec
- 2023
- 2022
- 2021
- 2020
- 2019
- 2018
- 2017
- 2016
- 2015
- 2014
- 2013
- 2012
- 2011
- 2010

Niveau proche du maximum jamais atteint

www.hydroinvest.com



Dossiers pour avis et information reçus depuis la CLE du 20 juin 2023 (au 31/12/2023)

Rappel de l'environnement de consultation des dossiers

Liste consultable sur la page pro de la CLE (identifiant et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE)
Puis Rubrique « Dossiers transmis à la CLE »

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>



➔ CLE Charente (espace pro)



Rappel de l'environnement

Liste consultable
Puis Rubrique «

<http://www.fleuve-charente.net>

CONTACT MISSION

Denis Rousset

05 46 74 05 05

denis.rousset@fleuve-charente.net

Fabrice MEUNIER

05 16 10 60 63

fabrice.meunier@fleuve-charente.net

DANS CETTE RUBRIQUE

[Dossiers transmis à la CLE](#)

ACTUALITÉS

[Le guide d'accompagnement « intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » vient d'être édité](#)

[Réunion de la Commission](#)

Intro Projet Périmètre Organisation Espace pro



Documents destinés aux membres de la CLE Charente

Réunion de la CLE du 20 juin 2023

- Compte-rendu de la réunion de CLE du 23 février 2023 (*prochainement en ligne*)
- Information sur le [compte-rendu de réunion du Bureau du 16 mars 2023](#)
- Adoption du schéma d'organisation pour le traitement des dossiers reçus pour information ou avis : diaporama (*prochainement en ligne*)
- Information sur les dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023 : [lien vers l'espace partagé des dossiers reçus](#)
- Adoption du bilan annuel d'activité de la CLE en 2022 : diaporama (*prochainement en ligne*)
- Adoption du tableau de bord du SAGE Charente en 2021 :
 - Tableau de bord 2021 (*prochainement en ligne*)
 - Diaporama (*prochainement en ligne*)
- Avis sur la demande de labellisation en EPAGE du SMABACAB : diaporama (*prochainement en ligne*)
- Adoption du Bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral :



➔ Dossiers transmis à la CLE



CONTACT MISSION	Intro	Projet	Périmètre	Organisation	Espace pro	
-----------------	-------	--------	-----------	--------------	------------	--

CONTACT MISSION

Denis Rousset
05 46 74 05 05
denis.rousset@fleuve-
charente.net

Fabrice MEUNIER
05 16 10 60 63
fabrice.meunier@fleuve-
charente.net



Dans le cadre de son activité, la CLE est destinataire d'un certain nombre de dossiers réglementaires. L'espace ci-dessous répertorie les dossiers reçus à minima ces 6 derniers mois. Ceux-ci sont transmis pour information ou bien pour avis.

Les règles de fonctionnement de la CLE Charente et de son bureau déterminent les modalités pour gérer ces demandes (en particulier pour avis) dans son article 6.

Les fichiers les plus récents apparaissent en haut de la page. Les dates de Bureau et de CLE sont précisées et placées selon le calendrier de réception des dossiers.

2023 :

DANS CETTE RUBRIQUE

[Dossiers transmis à la CLE](#)

ACTUALITÉS

Le guide d'accompagner
« intégrer le cheminement de
l'eau dans l'aménagement du
territoire » vient d'être édité
Réunion de la Commission

- Info – [Projet le Hameau des Pins sur la commune de St Pierre la Noue](#)
- Pour Avis – [Sécurisation de la ressource en eau potable à partir du forage de Seigelards sur la commune de St-Ciers-sur-Bonnieure](#)
- Info – [Création d'un forage de reconnaissance dans les formations calcaires et de 6 piézomètres](#)



Information

Dossiers reçus depuis la CLE du 20 juin 2023

105 dossiers reçus depuis la CLE du 20 JUIN 2023 (au 31/12/2023), répartition des modalités de traitement :

Pour information	85 dossiers Voir liste et dossiers en ligne, classés par type dossiers de déclaration (eaux pluviales, plan d'épandage), information des arrêtés préfectoraux, etc.	
Pour avis	1 - Stratégique pour la CLE ou opportunité d'une CLE proche	2 dossiers vus en CLE du 20 juin 2023 (avis favorables avec recommandations) 2023-70 ; 2023-75
	2 - Non stratégique > vus en Bureau	0 dossier
	3 - Dossiers non stratégiques avec consultation dématérialisée du Bureau	7 dossiers (avis favorables avec recommandations) 2023-86 ; 2023-95 ; 2023-101 ; 2023-139 ; 2023-145 ; 2023-147 ; 2023-149
	Délai de traitement jugé trop court	11 dossiers - rappel des règles et dispositions 2023-78 ; 2023-107 ; 2023-134 ; 2023-135 ; 2023-137 ; 2023-140 ; 2023-157 ; 2023-161 ; 2023-162 ; 2023-163 ; 2023-164

Liste consultable sur la page pro de la CLE (identifiant et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE)

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>



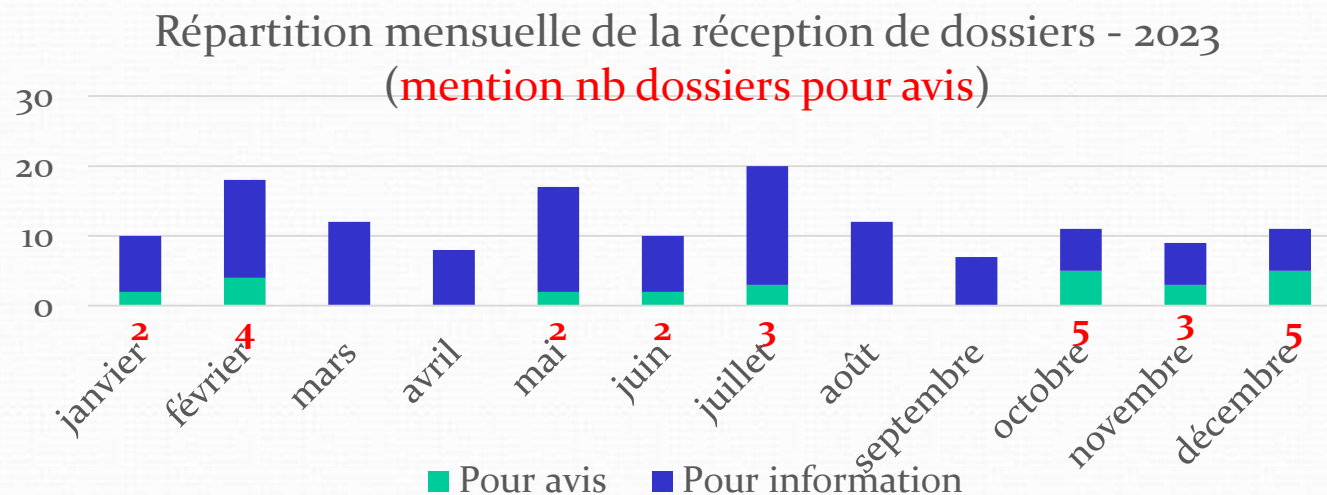
Gestion des avis soumis à la CLE

Les dossiers reçus de novembre 2019 à juin 2023

Année de réception		2020	2021	2022	2023
Dossiers transmis à la CLE	TOTAL	91	91	85	145
	Pour information	78	74	77	119
	Pour avis	11	17	8	26
	<i>au titre du Code de l'environnement</i>	9	16	7	26
	<i>au titre d'une demande volontaire (Etat ou acteurs du territoire) dossiers pour information à la base</i>	0	1	1	-
Réponses apportées	Par la CLE (Délibération)	2	4	6	5
	Par le Bureau de la CLE (Décision)	-	-	-	2
	Par le Président de la CLE après consultation dématérialisée du Bureau (Décision)	-	-	-	7
	Par le Président de la CLE (Information sur Règles et dispositions)	3	9	2	12
	Par la structure porteuse EPTB (Courriel / Courrier)	6	3	0	-
Pas de réponse	-	1	-	-	

Gestion des avis soumis à la CLE

Les dossiers reçus en 2023



Réception de 70% de dossiers supplémentaires en 2023 (145 contre 89 en moyenne (2020-2022))

→ dont **2 x plus de dossiers pour avis** (26 contre 12 en moyenne (2020-2022))

→ **Une situation tendue au 4^{ème} trimestre 2023 : 50% des dossiers pour avis reçus sur la période octobre à décembre 2023 avec 15 à 30 jours de délais** pour réaliser tes opérations suivantes : réception, mise en ligne, analyse, consultation, synthèse et réponse.

→ **Traitement des dossiers par priorité avec consultation des membres du bureau (principalement sur le thème des Programmes Pluriannuels de Gestion PPG).**

→ **Rappel des règles et dispositions pour les autres thèmes, objectif : assurer une réponse et faire rappeler les enjeux du SAGE Charente**

Gestion des avis soumis à la CLE

Les dossiers reçus pour avis en 2024

ADM	N°	Libellé	Echéance
DDTM 17	2024-021	candidature à l'OUGC Saintonge de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime - Deux-Sèvres en lieu et place de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine (CRANA)	09/03/2024
DDT 16	2024-03	Réhabilitation du moulin du Pontour 16170 Genac-Bignac	25/02/2024



